

La crise sanitaire-économique

Conférence donnée le 2 octobre 2020 devant les membres de l'association « Initiatives plurielles »

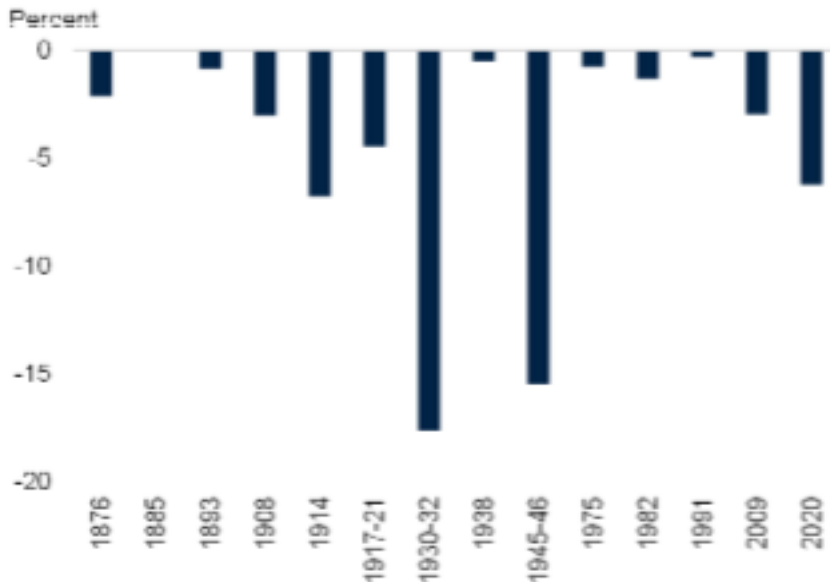
Sommaire :

Crise actuelle et crises passées	→
La situation avant la crise ?	→
Les conséquences de la crise	→
Les plans pour lutter contre la crise	→
La crise et les pouvoirs publics	→
La crise sanitaire-économique	→
et la désindustrialisation de l'économie nationale	
Désindustrialisation et monnaie unique	→
Démondialisation ou autre mondialisation ?	→
La crise sanitaire-économique et la crise du capitalisme	
La crise sanitaire-économique et la crise de l'euro	
Les crises font avancer l'Europe	→
La crise est-elle une chance pour l'euro ?	→
Le problème particulier mais crucial du traitement des dettes publiques ..	
L'après-crise	→
Des prévisions prudentes	→
Sur des sujets habituels, les réflexions évoluent	
Des réflexions plus fondamentales pour demain	
En guise de conclusion ?	→
la crise du coronavirus crée une crise	→
non seulement chez les scientifiques de la médecine	
mais aussi chez les scientifiques de l'économie ?	→
Les querelles entre experts sont nécessaires au progrès de la science.	
Les « lois économiques » remises en cause par la crise actuelle	

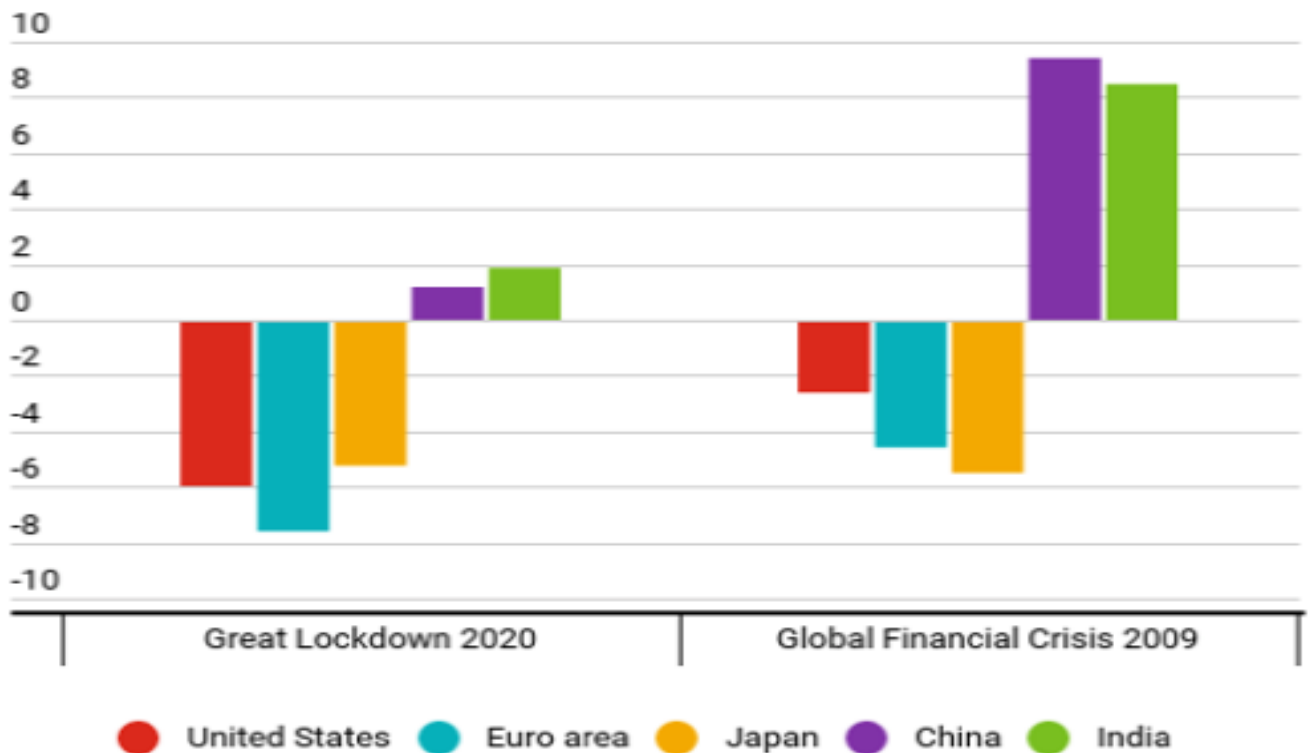
Crise actuelle et crises passées

Dans son rapport, la Banque mondiale a l'occasion, au travers du schéma qui suit, de comparer les différentes récessions que l'économie mondiale a connues depuis 1870 :

C. Global per capita GDP growth



(real GDP growth, year-on-year percent change)



Source: IMF, *World Economic Outlook*.

La crise actuelle est différente des précédentes, en particulier de celle de 2007-2008, par ses caractéristiques :

- elle est d'abord un choc d'offre alors que celle des subprimes était au départ un choc de demande ;
- la crise touche davantage les pays émergents que les pays industrialisés ;
- la crise déforme profondément la structure sectorielle des économies ;
- les États et les Banques centrales décident d'intervenir massivement, les États pour soutenir les ménages et les entreprises, les Banques centrales pour solvabiliser les États ;
- la crise remet profondément en cause le modèle économique et social actuel ;
- la crise a des effets politiques et géopolitiques considérables.

On craint que la crise qui monte soit d'une ampleur au moins équivalente à celle de 2007-2008, même si les deux crises ont une cause motrice très différente : la crise actuelle provient d'un choc exogène - bien que l'on puisse soutenir que cette crise est une conséquence directe de la dégradation de la biodiversité et du changement climatique - alors que celle de 2007-2008 avait une origine endogène.

De plus, la crise de 2007-2008 concernait en premier lieu la sphère financière alors que la crise actuelle attaque, sur le plan économique, en priorité la sphère réelle, spécialement à cause des mesures de confinement et de l'interruption des chaînes de valeur mondiales. De ce point de vue, la crise de 2007-2008 a révélé les dysfonctionnements et les outrances de la finance alors que la crise actuelle révèle plutôt les vulnérabilités extrêmes de notre système économique et l'importance des politiques publiques menées en matière de services publics (biens collectifs et biens tutélaires). Alors que la crise de 2007-2008 avait pour enchaînement crise financière -> crise réelle, celui de la crise actuelle est l'inverse : crise réelle -> crise financière ; et alors que la crise de 2007-2008 exigeait que les États cherchent par tous les moyens à soutenir le PIB et que les Banques centrales sauvent les banques et relancent au maximum le crédit, la crise actuelle, à cause des mesures que nécessite la crise sanitaire, exige des États qu'ils acceptent une baisse du PIB, et aussi en même temps une explosion de leurs dépenses publiques pour sauver les entreprises et les ménages, avant de penser à relancer l'économie on ne sait pas vraiment quand, et des Banques centrales qu'elles fournissent du cash à volonté.

La crise actuelle entre tout-à-fait dans l'analyse faite par Nassim Nicholas Taleb quand il parle des « cygnes noirs » (pour cet auteur, un événement peut être qualifié de « cygne noir » quand, à la fois, il est imprévisible, que son impact est particulièrement puissant et que la probabilité de sa survenance est bien plus élevée que ne le laissent penser les avis des experts et le consensus des marchés).

Face à la gravité présente et surtout potentielle de la situation, deux institutions européennes sont forcément en première ligne : la Commission européenne et la Banque centrale européenne. Mais toutes deux ont hélas peu de marge de manœuvre pour agir : la Commission ne peut qu'autoriser les États membres à laisser filer leurs déficits et la BCE à jouer encore davantage sur ses mesures non conventionnelles.

À l'occasion de cette crise, comme de la (des) précédente(s), les politiques publiques -monétaire et budgétaire - ne cessent d'être expansives : il n'y a plus de « stop and go ». D'où l'endettement continu, public et privé, et une offre de monnaie en constante augmentation, avec le risque de formation de bulles et donc de crises.

De plus, les politiques monétaire et budgétaire expansives perdent de leur efficacité et même de leur sens quand on a la fois une croissance potentielle très affaiblie par des gains de productivité insuffisants (les récessions successives handicapent les entreprises : le nombre d'entreprises zombies s'élève, les faillites augmentent, l'investissement se réduit et le stock de capital à la fois matériel et humain ne cesse de se déprécier), une inflation basse et des taux d'intérêt au plancher. Même la politique salariale est difficile à utiliser puisque faire diminuer les salaires réels en fonction de l'évolution de la productivité imposerait de réduire les salaires nominaux : il est donc difficile de lutter contre le chômage structurel.

Parmi tous ces facteurs négatifs, la faiblesse des gains de productivité joue un rôle déterminant. D'où l'urgence de mettre en œuvre des politiques pour renverser la tendance, des politiques en faveur de l'éducation et de la formation (pour améliorer le niveau des compétences de la population active),

en faveur de la recherche (pour accélérer le progrès technique),
en faveur des nouvelles technologies (pour monter en gammes et se moderniser)
et en faveur d'un accroissement important de l'investissement pour compenser l'accélération de l'obsolescence du capital en place.

Pour le financement de ces politiques, auquel il faut ajouter celui des services publics dont la qualité doit être améliorée, il faut optimiser l'utilisation de l'excédent d'épargne que dégage le secteur privé par rapport à son investissement. Ce problème d'optimisation n'est pas seulement un problème quantitatif ; il est même essentiellement qualitatif, ce cela doublement : il faut que l'épargne soit correctement dirigée et qu'elle se place davantage sur des actifs risqués.

Selon l'Institut Rexécodé, « L'examen de 28 épisodes récessifs subis par huit pays avancés (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis, Japon et Canada) depuis les années 1970, montre que la croissance potentielle a été affaiblie lors de 23 épisodes, avec une perte moyenne de croissance de 0,9 point par an. Dans le cas de la France, si l'économie devait suivre le même comportement qu'après les récessions de 1993 et 2009, la croissance potentielle pourrait tomber à 0,4%. Elle serait alors quasiment nulle par habitant ».

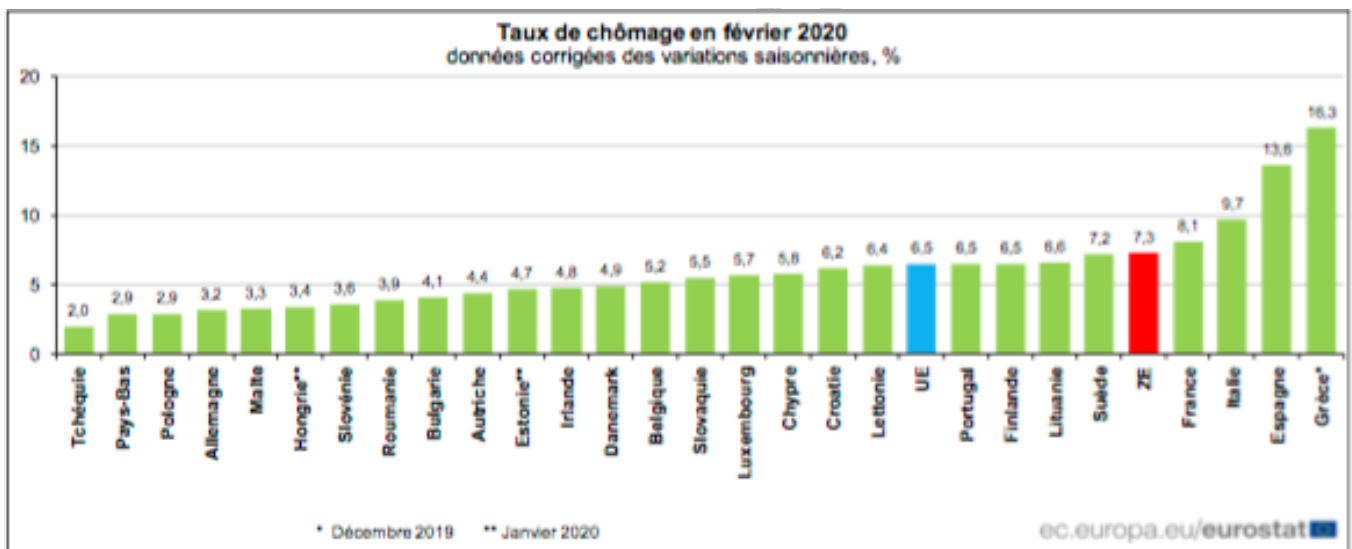
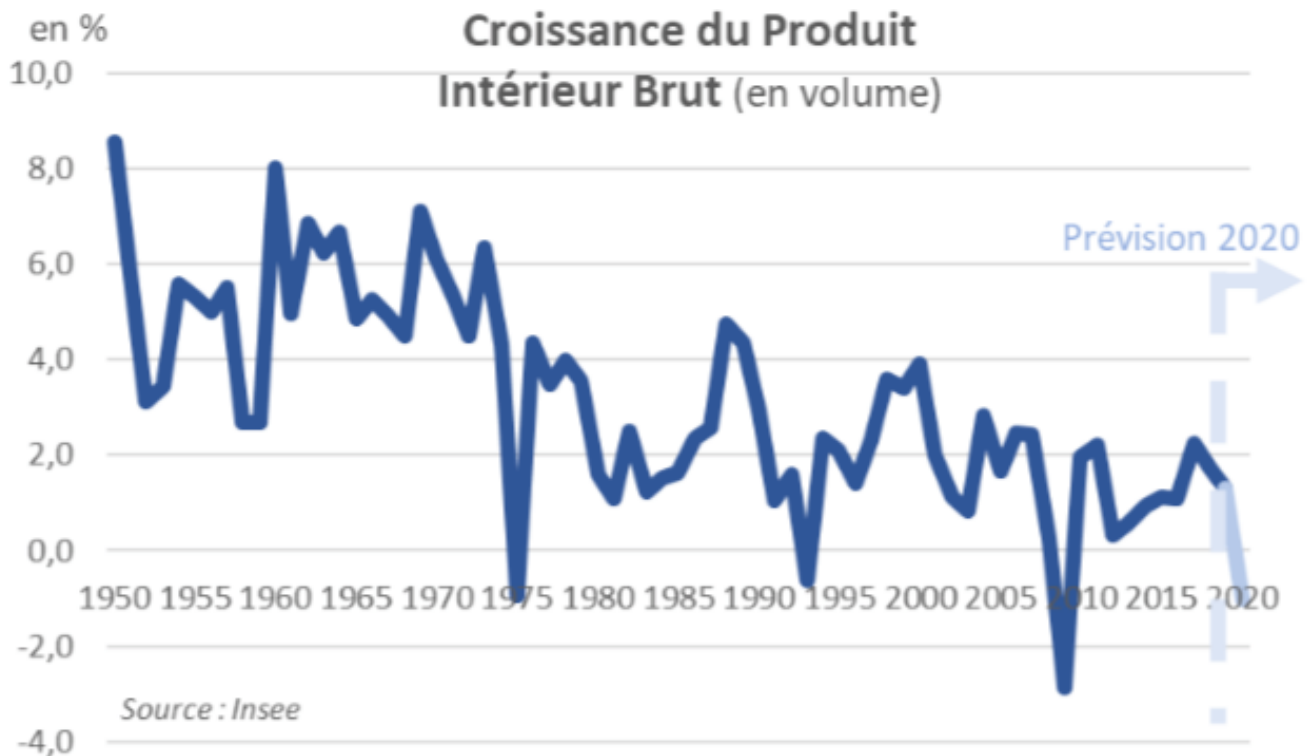
La baisse de la croissance potentielle présente de réels risques :

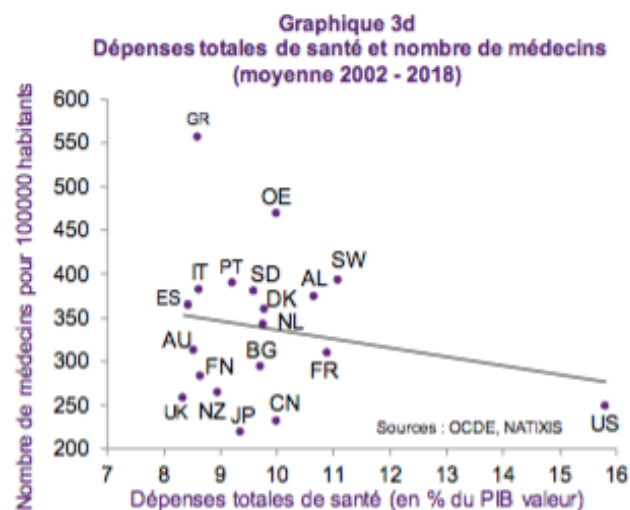
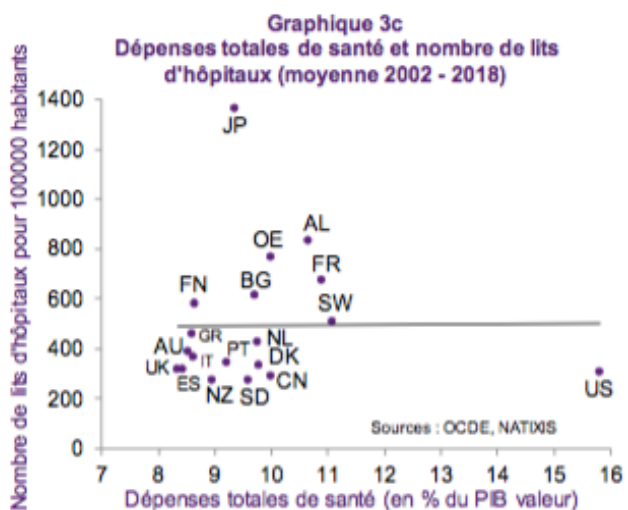
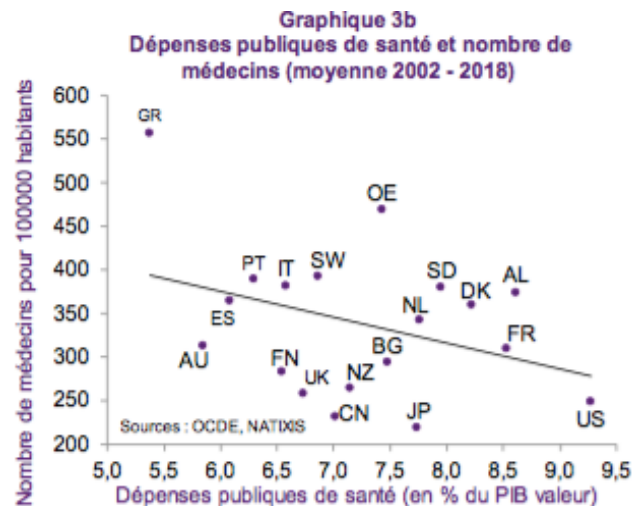
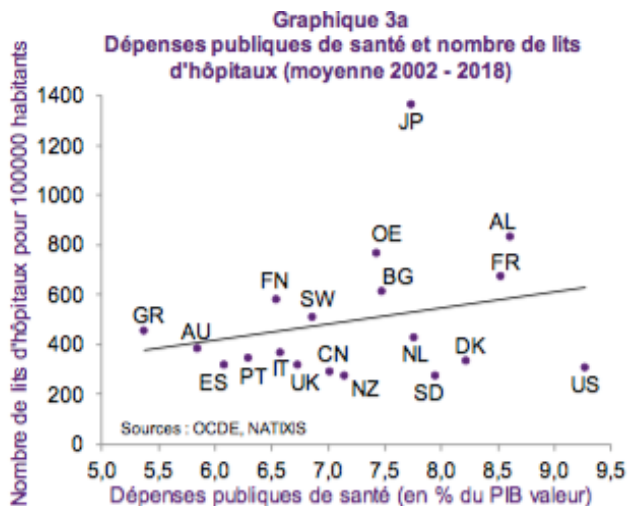
- risque de progression faible du pouvoir d'achat - voire de sa réduction -, donc de la demande, avec en plus des tensions sociales ;
- risque de chômage structurel accru ;
- risque de réduire difficilement les taux d'endettement ;
- risque de limitation des investissements malgré la dépréciation accrue du capital productif ;
- risque de progression très faible des rentrées fiscales et, par conséquent, risque d'avoir des difficultés à augmenter les dépenses publiques alors que les circonstances y poussent. Les crises « sanitaire-économique » et écologique obligent en effet tout à la fois à soutenir l'activité économique, à réduire au maximum les risques sociaux, à orienter les investissements vers la transition écologique et vers le renforcement des services publics (biens collectifs, biens tutélaires, « communs ») ; surtout que les populations, en assistant à la valse des milliards, ont acquis la conviction que les États avaient changé de philosophie par rapport aux dogmes budgétaires... parce qu'ils comptent in fine sur la BCE pour les solvabiliser.

De surcroît, tous ces risques font que la baisse de la croissance potentielle s'auto-entretient.

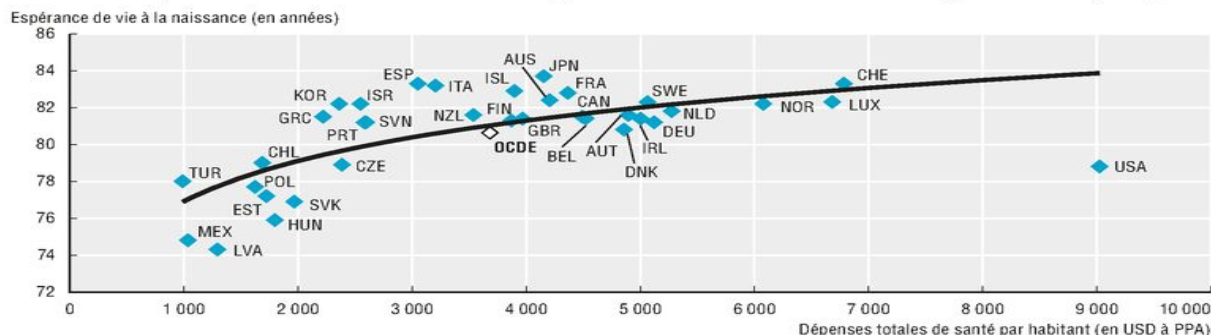
Cette baisse de la croissance potentielle date sans doute du moment (années 1980 ?) où le capitalisme actuel, néolibéral et financier, est devenu insuffisamment « schumpétérien ».

La situation avant la crise :





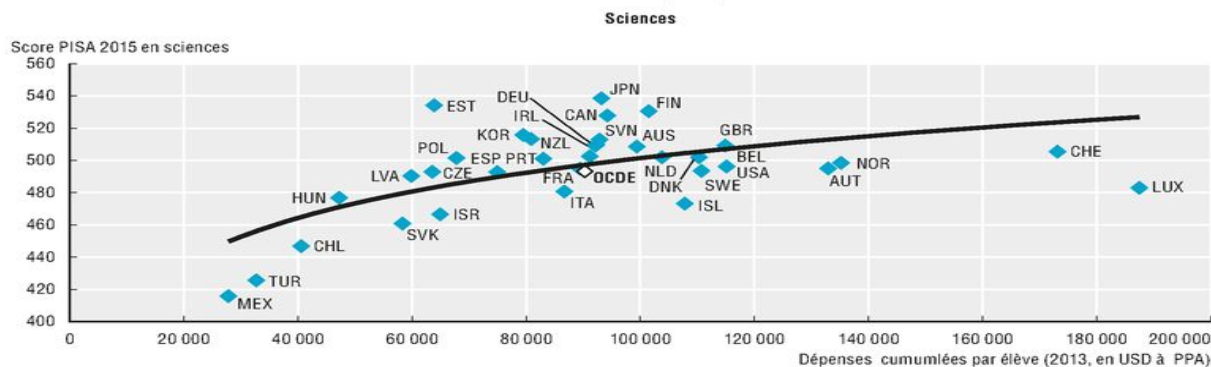
13.10. Espérance de vie à la naissance et dépenses courantes de santé totales par habitant (2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2016.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933540256>

13.11. Scores PISA 2015 des élèves de 15 ans et dépenses cumulées par élève entre les âges de 6 et 15 ans (2013)



Tous ces schémas montrent que les performances des dépenses faites, autrement dit l'efficacité des emplois qui en sont faits (en termes de nombres de lits et de médecins par habitant) sont très mal corrélées au montant des dépenses faites (et même que le lien entre dépenses - publiques ou totales - est négatif).

De ces schémas on peut aussi isoler deux conclusions intéressantes pour mieux comprendre l'actualité : l'Allemagne est systématiquement mieux placée que la France que ce soit pour le nombre d'hôpitaux ou pour le nombre de médecins, pour des dépenses - publiques ou totales - de même ordre de grandeur en % du PIB ; et la situation des États-Unis est globalement très mauvaise.

Selon Natixis, « il n'y a pas de lien évident entre la taille de la dépense publique et l'efficacité des systèmes publics ». La question de l'État en France est donc bien celle de sa restructuration, et de sa réorganisation ; et, corrélativement, il y a aussi en France un problème fondamental de formation des élites dirigeantes.

L'excellent site Internet « qualitiso.com » publie en les tenant constamment à jour des statistiques très précieuses, en particulier dans le domaine de la santé (ses informations lors de la crise sanitaire méritent grandement d'être consultées).

On trouve également sur ce site des classements des différents pays en fonction du critère bénéfice / risque pour plusieurs domaines <https://www.qualitiso.com/benefice-risque-monde.html> :

Pour sortir d'une vision trop hexagonale, il est impératif de consulter les informations précises qui sont fournies.

Pour la « santé », la France est classée 29^{ème} avec un score de 2,2 (Islande : 2,63 ; Finlande : 2,61 ; Slovénie : 2,47 ; Suède : 2,47 ; ... Allemagne : 2,39 ; Italie : 2,39, ...).

Pour le « progrès », la France est classée 11^{ème} avec un score de 1,31, après l'Allemagne (1,32) ; les Pays-Bas (1,52), le Danemark (1,47) et la Suède (1,45) sont en tête.

Pour l'économie, la France est classée 23^{ème} avec un score de 0,99 ; l'Allemagne est 5^{ème} avec 1,26.

Pour l'éducation, la France est classée 42^{ème} avec un score de 1 ; le Canada est 1^{er} avec 1,6 ; l'Allemagne est 23^{ème} avec 1,14.

Pour l'environnement de la planète, la France est 119^{ème} avec - 0,84 !

Note : quand le score B/R est favorable s'il est supérieur à 0, défavorable s'il est inférieur à 0 ; il est bon quand il est supérieur à 1 et mauvais s'il est inférieur à 1.

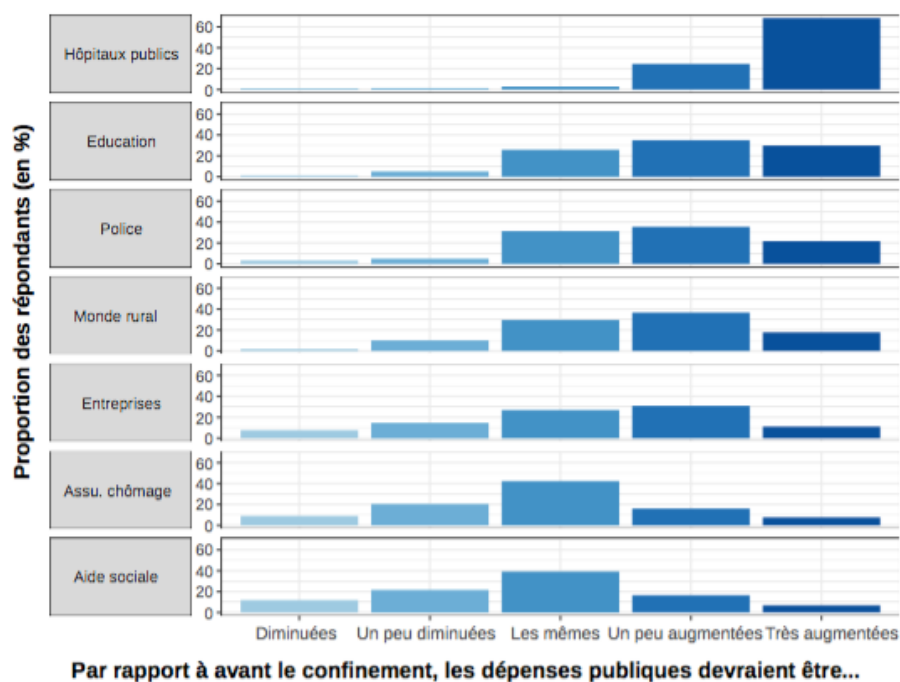
Remarques :

- 1- En pondérant ces divers critères, à l'exclusion du dernier, la France se classe 15^{ème} avec un score global de 1,17 (la Suède est 2^{ème}, le Danemark 6^{ème}, l'Allemagne 10^{ème}, l'Autriche 12^{ème}, les EU 13^{ème}, les Pays-Bas 14^{ème}, le Portugal 21^{ème}, le Japon 22^{ème}, l'Espagne 25^{ème}, l'Italie 26^{ème}, la Grèce 41^{ème}).
- 2- On ne manquera pas de noter que la France est particulièrement mal classée dans les deux domaines de la santé et de l'éducation.
- 3- Le relativement mauvais classement de la France pour l'éducation est pour elle un grave handicap pour la compétition internationale, en particulier dans la relation France/Allemagne car l'économie française souffre énormément d'un décalage trop important entre coût du travail et niveau des compétences de la population active.

Dans le Policy Brief n°4 (Faire face au Covid-19) publié le 16 juin 2020 par l'Observatoire sociologique du changement de Sciences Po, on trouve le graphique suivant qui montre que la pandémie a fait nettement prendre conscience à la population de la nécessité d'accroître significativement les dépenses

consacrées aux hôpitaux publics et à l'éducation. La fonction régaliennne de police est également en bonne position, de même que la ruralité, qui est, on le sait, concernée par le mouvement des gilets jaunes.

Graphique 2. Soutien à la diminution ou à l'augmentation des dépenses par secteur de politiques publiques

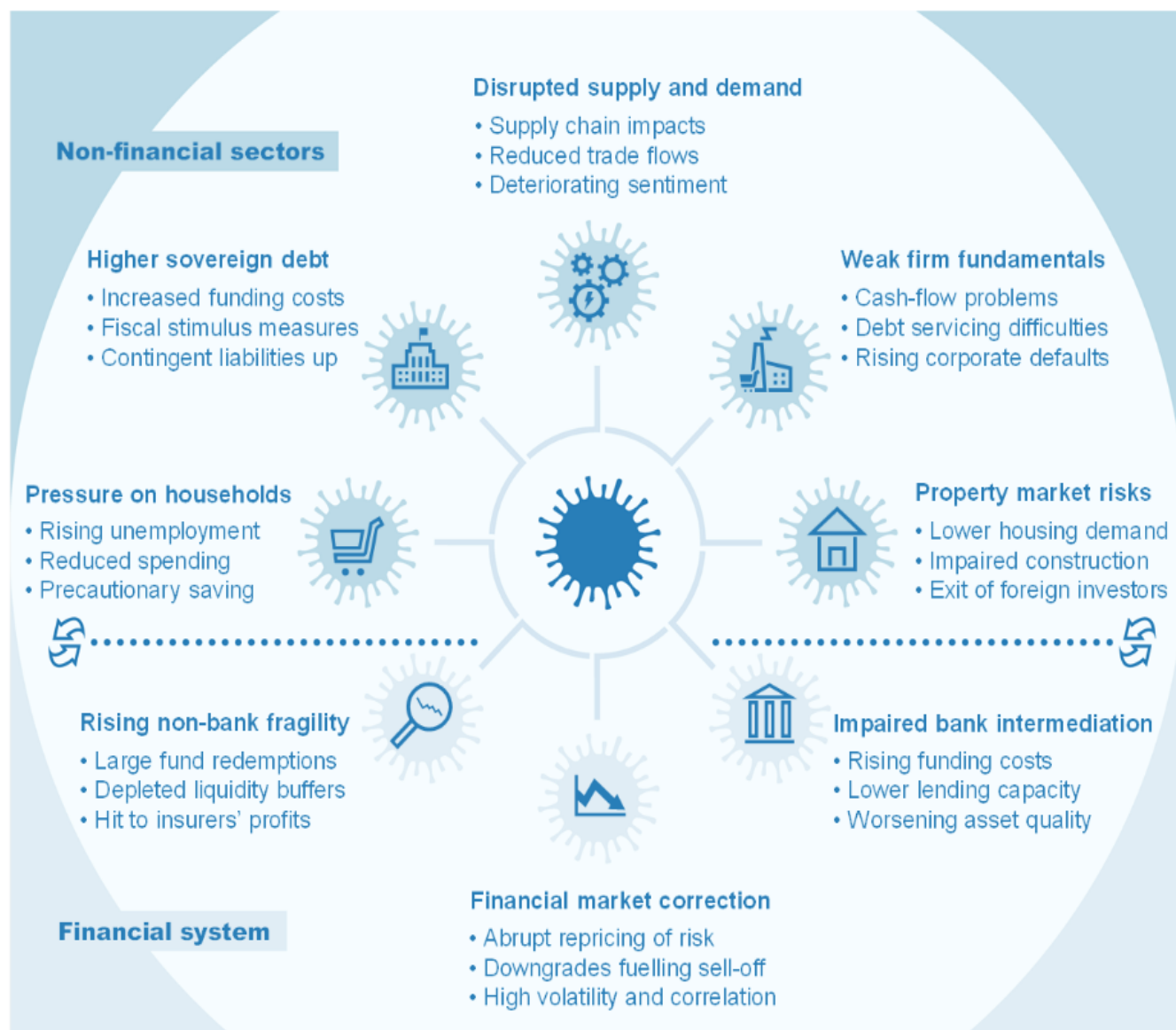


Source : Faire face au Covid-19 – 4ème vague (CoCo-4), 13-20 Mai 2020, ELIPSS/CDSP.

N=940. Lecture : 68% des répondants pensent qu'il faut beaucoup augmenter les financements publics pour les hôpitaux par rapport à la situation avant le confinement.

Les conséquences de la crise

The coronavirus pandemic affected the real economy and the financial system, with sector-specific vulnerabilities being reinforced by strong interlinkages

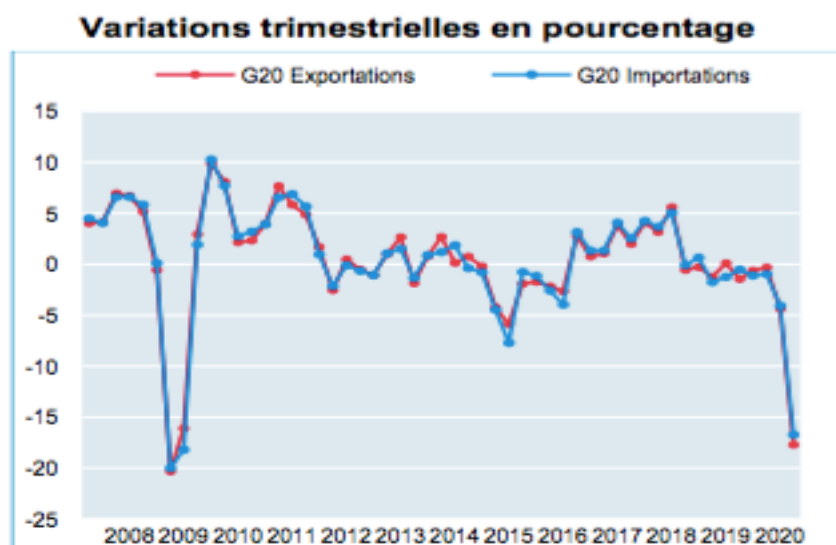


Source : BCE

disrupted supply and demand
 supply chain impacts
 deteriorating sentiment
 higher sovereign debt
 increased funding costs
 fiscal stimulus measures
 contingent liabilities up
 pressure on households
 rising unemployment
 reduced spending
 precautionary saving
 weak firm fundamentals
 cash-flow problems
 debt servicing difficulties
 rising corporate defaults
 property market risks
 lower housing demand
 impaired construction
 exit of foreign investors
 rising non-bank fragility
 depleted liquidity buffers
 hit to insurers' profits
 impaired bank intermediation
 rising funding costs
 lower lending capacity
 worsening asset quality
 financial market correction
 abrupt repricing of risk
 downgrades fuelling sell-off
 high volatility and correlation

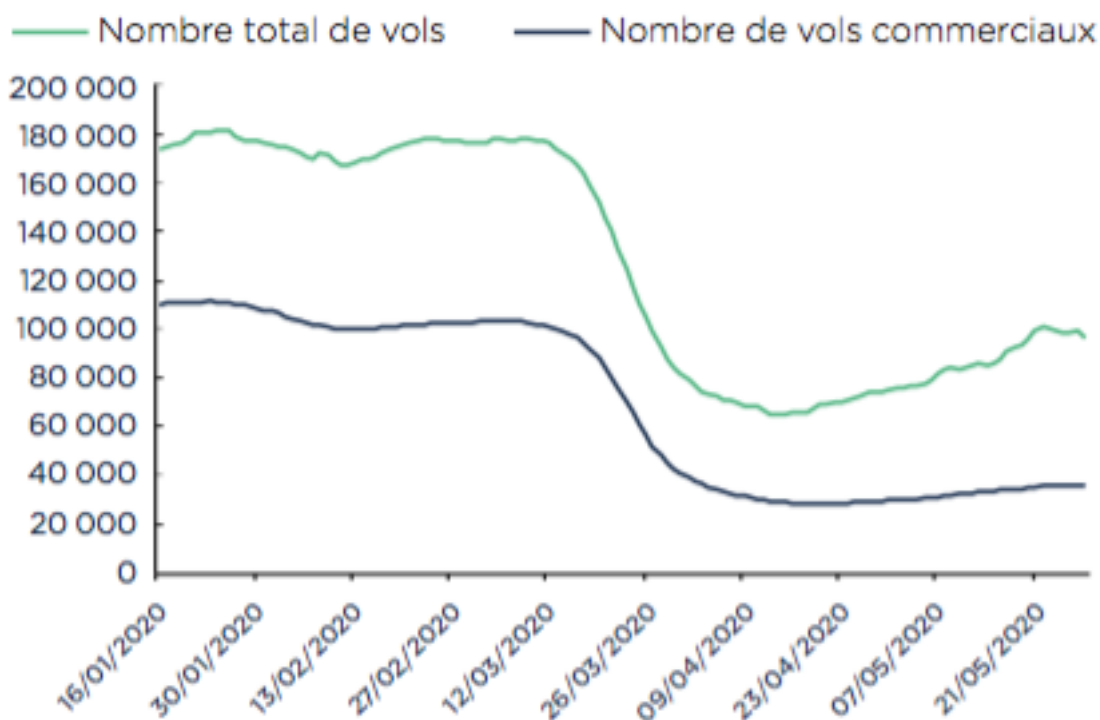
= offre et demande perturbées
 = impacts sur les chaînes d'approvisionnement
 = détérioration du sentiment de confiance
 = dette souveraine plus élevée
 = augmentation des coûts des emprunts
 = mesures de relance budgétaire
 = endettement éventuel en hausse
 = pression sur les ménages
 = chômage en hausse
 = réduction des dépenses
 = épargne de précaution
 = affaiblissement des variables fondamentales des entreprises
 = problèmes de trésorerie
 = difficultés de service de la dette
 = augmentation des faillites
 = risques sur le marché immobilier
 = baisse de la demande de logements
 = offre de logements dégradée
 = retrait des investisseurs étrangers
 = fragilité croissante du secteur financier non-bancaire
 = matelas de sécurité en liquidités épuisés
 = profits des compagnies d'assurance compromise
 = intermédiation bancaire altérée
 = augmentation des coûts de financement
 = diminution de la capacité de prêts
 = détérioration de la qualité des actifs
 = correction du marché financier
 = "repricing" brutal du risque
 = liquidations alimentées par les déclassements
 = volatilité élevée

Pour le commerce international de marchandises :



Autre indicateur intéressant : l'évolution du nombre de vols dans le monde :

Nombre de vols dans le monde
(moyenne mobile de 7 jours)



Sources : Flightradar24, Coface

Dans leur ouvrage sur « l'économie post-Covid », P. Artus et O. Pastré consacrent deux chapitres complets aux conséquences de la crise en privilégiant deux thématiques, le travail et l'emploi d'une part et les bouleversements sectoriels d'autre part.

Dans le Chapitre 3, intitulé « Travail et emploi, quel nouveau paradigme ? », les auteurs dénoncent un certain nombre de « faux-débats » : pour eux, la relocalisation mérite de la planification mais ce n'est pas fait parce que cela prend du temps et que cela pose la délicate question des compétences ; pour eux, ce n'est pas en réduisant les dividendes distribués que l'on permettra d'augmenter les salaires ; enfin, en augmentant le SMIC on risque à la fois de nuire aux emplois en CDI et d'accroître le déficit budgétaire.

Cela dit, le travail et l'emploi vont être bousculés par la crise, mais de manière plus ou moins marquée selon les secteurs parce que ceux-ci ne sont pas concernés par le Covid au même degré : la polarisation du marché du travail va considérablement s'accroître ; et donc les inégalités face à l'emploi aussi (les auteurs insistent beaucoup sur le mauvais sort que la crise réserve aux jeunes et montrent que l'ascenseur social marche plus facilement à la descente qu'à la montée). Mais il faut s'attendre à ce que les entreprises soient toutes obligées à repenser leur organisation sous la pression d'une numérisation croissante. Il faut aussi qu'elles envisagent de recourir au système d'intéressement et de participation, de manière à répondre aux revendications pour des améliorations des salaires et du dialogue social. La crise révèle aussi l'urgence d'une totale refonte du système de formation professionnelle tant il est impératif de favoriser le plus possible l'adaptation des compétences et l'employabilité des salariés. Par contre, si le développement du télétravail qu'a suscité le confinement est amené à persister, comment le gérer et comment traiter ses indéniables limites ? Comment aussi renouveler le dialogue social et le rôle des syndicats ? Enfin, selon P. Artus et O. Pastré, « face à l'effondrement du PIB, il n'y a qu'une solution : donner un "coup de reins" productif partagé par tous » ; bref, il va falloir travailler plus, surtout si les réformes des retraites et de l'assurance-chômage sont reportées sine die.

Le chapitre 4 est consacré aux bouleversements dans les structures industrielles qu'entraîne la crise sanitaire, qui peuvent aboutir à l'émergence d'un « capitalisme numérique ». Le désendettement des agents va déboucher sur la baisse de la demande de biens durables, le souci plus grand pour les questions environnementales va réduire la demande de transports et augmenter celle des énergies renouvelables, le

confinement a boosté pour longtemps la distribution en ligne, les normes sanitaires sont une cause de l'augmentation des coûts et de la baisse de la productivité horaire du travail, la crise a montré la nécessité de retrouver des industries stratégiques.

Toutes ces facteurs expliquent que la crise va faire des secteurs d'activité gagnants et perdants :

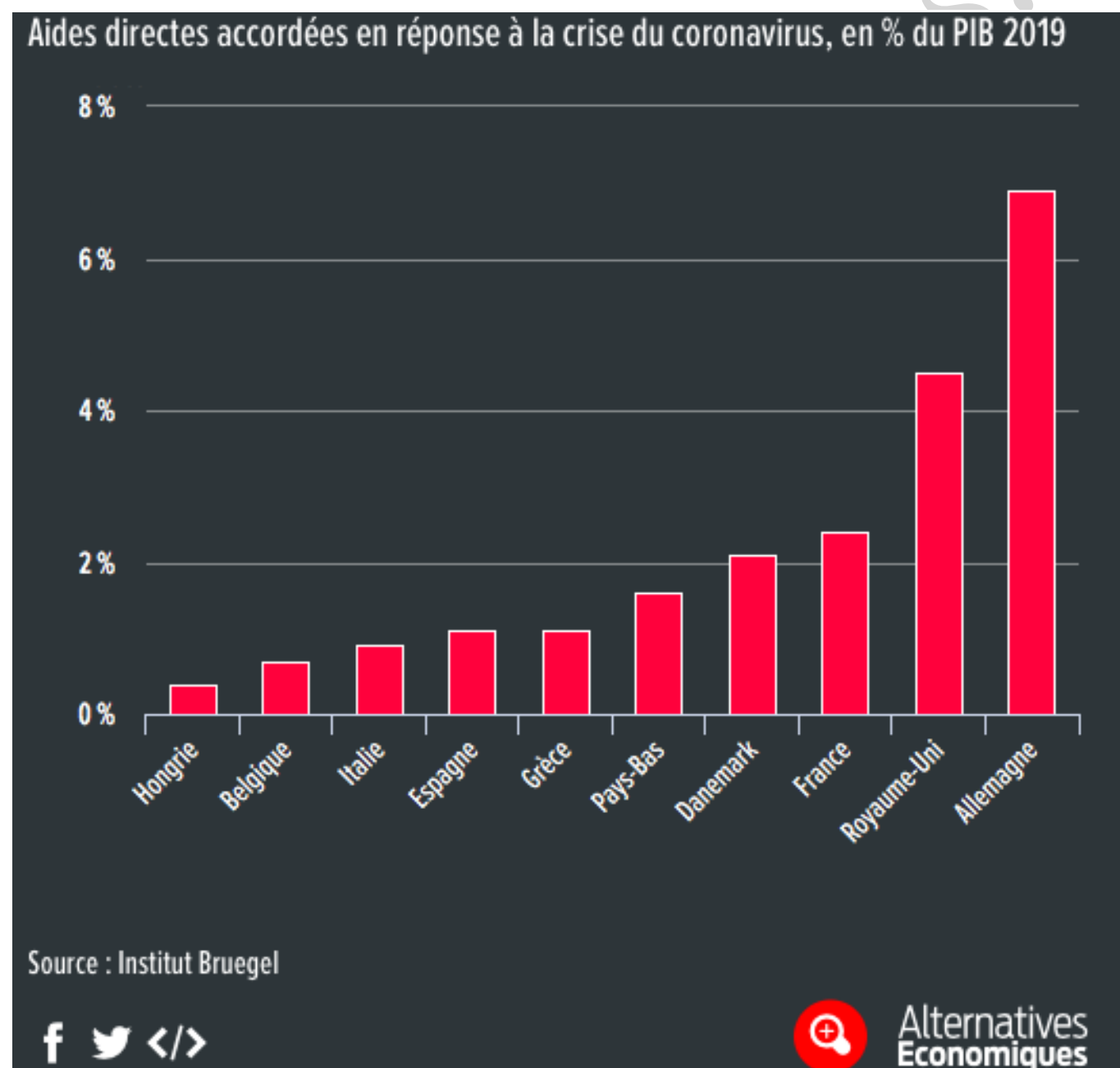
Secteurs gagnants	Secteurs perdants
Biens de consommation courante	Biens d'équipement
Services à la personne	Matériel de transport (automobiles, avions)
Luxe	Biens intermédiaires
Pharmacie-santé	Immobilier commercial
Agroalimentaire	Énergies fossiles
Technologies au sens large (télécoms, e-commerce, moyens de paiement, média et loisirs en ligne, services Internet)	Tourisme (hôtels, restaurants)
Énergies renouvelables	Distribution traditionnelle
	Transport aérien
	Services financiers

Les deux chapitres sont liés en ce sens que ces transformations sectorielles à venir vont avoir forcément des effets directs sur le travail et l'emploi. Dans les secteurs perdants, il faut s'attendre à une explosion du chômage et dans les secteurs gagnants à des difficultés de recrutement. J'ajoute qu'avec le Covid le marché du travail va être segmenté non plus en deux mais en quatre : en plus de la division entre marché primaire des qualifiés, bien rémunérés et bien défendus par les syndicats et marché secondaire pour les non ou peu qualifiés, mal rémunérés et mal défendus par les syndicats, on va avoir la coupure entre les qualifiés aux emplois en croissance et les non-qualifiés à ces emplois. La période qui vient ne sera favorable qu'aux qualifiés adaptés aux emplois en croissance, donc à une seule des 4 cases...

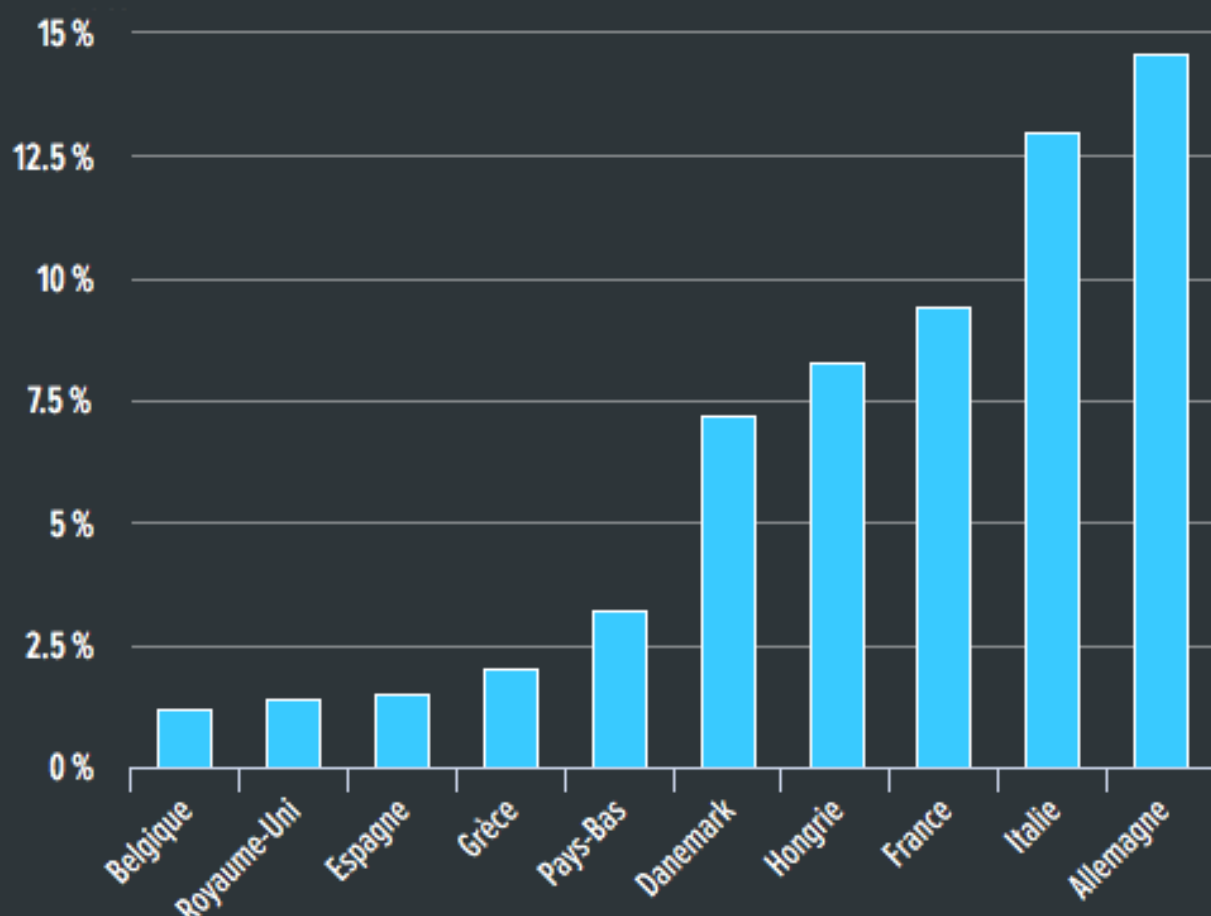
En fin de chapitre, les auteurs considèrent qu'il n'est pas sûr que la « nouvelle économie » soit plus efficace, plus productive que l'ancienne. Par contre, ils portent un jugement plutôt favorable sur les chances que l'Europe se positionne bien par rapport aux États-Unis et à la Chine.

Les plans pour lutter contre la crise

En un trimestre, plus de 4 ans de croissance ont été effacés : en la fin du 1^{er} trimestre, le PIB est celui que l'on avait au 4^{ème} trimestre 2015. Déjà le PIB avait baissé lors du 4^{ème} trimestre 2019 : nous sommes entrés en récession. La consommation et l'investissement baissent tous deux très fortement. Les deux chutes sont liées et leurs reprises le seront aussi : le redémarrage de l'investissement sera crucial mais il sera difficile si la demande ne reprend pas vigoureusement, ce qui peut être le cas si le taux d'épargne qui flambe actuellement ne retombe pas pour « booster » la consommation. La vigueur de la reprise sera également liée au soutien que les pouvoirs publics apportent d'ores et déjà pour limiter la progression du chômage et limiter le nombre des faillites d'entreprises. L'appel au « patriotisme économique » fait également partie de la panoplie : le ministre français de l'économie a annoncé que le seuil de déclenchement du contrôle par l'État des investisseurs non européens prenant des parts dans une entreprise française est abaissé de 25% à 10% du capital jusqu'à la fin de l'année. Les autres pays européens développent également des dispositifs pour défendre leurs champions industriels.



Reports d'échéances fiscales et sociales accordées en réponse à la crise du coronavirus, en % du PIB 2019



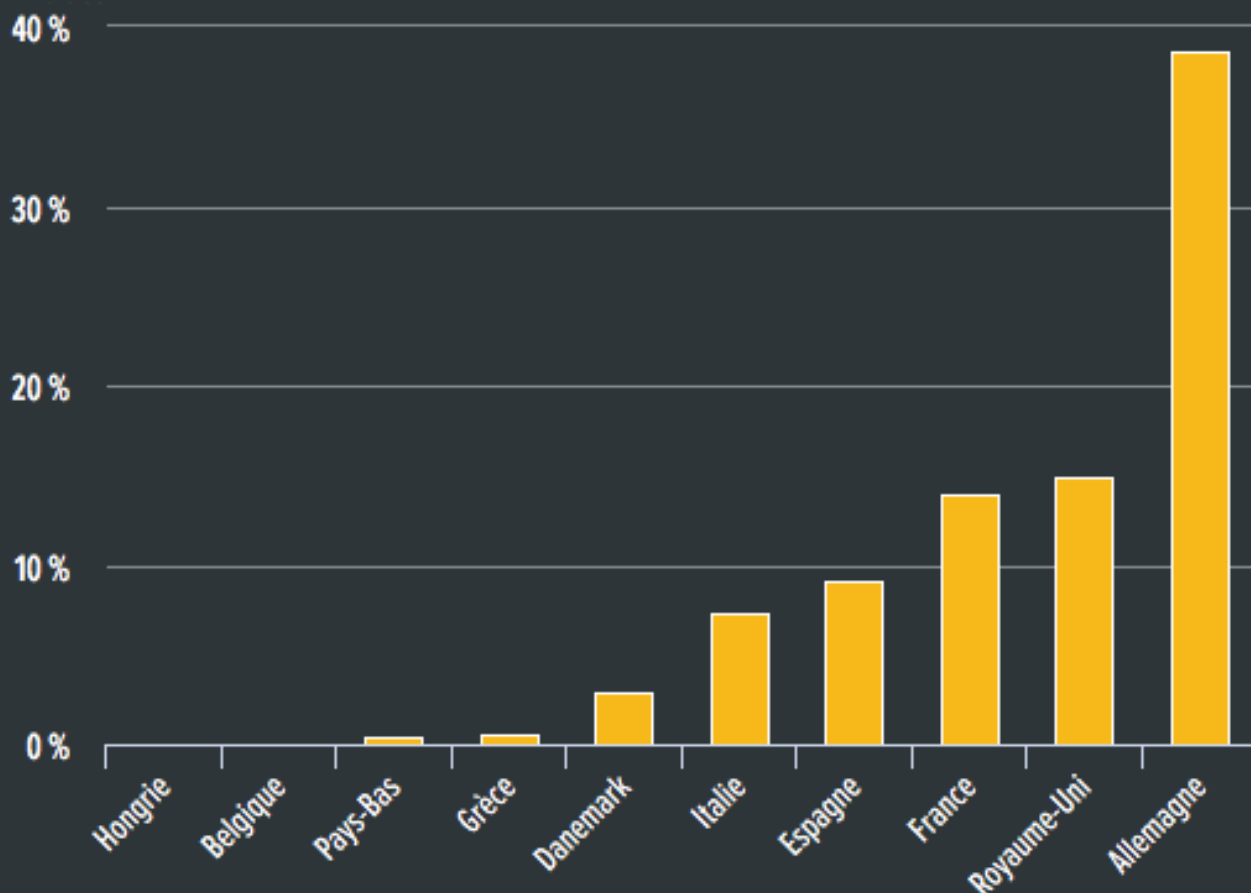
Source : Institut Bruegel



Alternatives
Economiques

Des garanties pour éviter des défauts de paiement

Mesures de liquidité et garanties accordées en réponse à la crise du coronavirus, en % du PIB 2019



N.B. : les pourcentages indiqués ici ne correspondent pas aux sommes provisionnées par les gouvernements – qui sont souvent extensibles – mais au pourcentage de l'activité du secteur privé qui est couverte par ces dispositifs de garantie et de soutien à la liquidité. Parfois traitées de manière distincte, les garanties sont ici regroupées avec les mesures de soutien à la liquidité car, en permettant aux entreprises de s'endetter plus facilement, elles ont aussi en un sens cette vocation.

Source : Institut Bruegel



Alternatives
Economiques

En Europe, 3 déclarations faites au cours du mois de mai vont jouer un rôle considérable dans la lutte contre les conséquences économiques et sociales désastreuses de la pandémie. Ces 3 déclarations sont celle de la chancelière allemande le 13 mai, qui défend la monnaie unique et plaide pour une plus grande intégration économique et même politique de l'Europe, celle de Macron et Merkel le 18 mai où est défendue l'idée de souveraineté sanitaire au niveau européen, proposé un fonds de relance pour la solidarité et la croissance, et reconnu la nécessité d'accélérer les transitions écologique et numérique, et celle d'U. van der Leyen du 27 mai, faite devant le Parlement européen pour proposer un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros, 3 déclarations auxquelles il faut ajouter la décision de la BCE du 18 mars annonçant un plan de sauvetage colossal de rachats de titres publics pour permettre aux États de financer sans crainte leurs efforts budgétaires. Non seulement tout cela organise une réponse forte à la pandémie mais cela constitue aussi un pas supplémentaire d'une importance considérable, sans doute même décisive, dans la construction européenne et pour l'avenir de la zone euro.

Comme le dira lui aussi D. Strauss-Kahn le 18 juin dans un entretien accordé au journal Les Echos, la violence la crise sanitaire-économique actuelle, qui sera sans commune mesure avec la crise de 2007-2008, pousse la zone euro à franchir un pas historique vers la mutualisation des dettes et la constitution de ressources propres et donc, au-delà, vers l'Europe politique.

Dans son édition du 16 juin, Le Monde publiera un tableau et une carte qui montrent de manière très parlante le contenu de « Next Generation EU » :

Mesure de soutien dans le cadre de la crise pandémique (SURE/MES) / Fonds de garantie de la BEI pour les travailleurs et les entreprises	540 milliards d'EUR
Next Generation EU	Renfort temporaire 750 milliards d'EUR
Cadre financier pluriannuel	1 100 milliards d'EUR

Une relance qui s'appuie sur trois piliers

Le plan de relance Next Generation EU, d'un montant de 750 milliards d'euros, vient abonder temporairement le budget de l'Union, portant le cadre financier pluriannuel 2021-2027 à 1 850 milliards d'euros.

Plus de 80 % des financements de Next Generation serviront à soutenir les investissements publics et les réformes structurelles-clés dans les Etats membres

655
milliards d'euros

pilier 1

SOUTENIR LES ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS ET DE RÉFORMES

- **560 milliards** pour la reprise et la résilience, mécanisme de subvention jusqu'à 310 milliards qui pourra aussi couvrir des prêts à hauteur de 250 milliards d'euros
- **50 milliards** supplémentaires pour les programmes actuels de cohésion React-UE
- **30 milliards** pour renforcer le fonds pour une transition juste
- **15 milliards** d'euros pour le fonds européen agricole pour le développement durable

56,3
milliards d'euros

pilier 2

RELANCER L'ÉCONOMIE EN ATTIRANT DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

- **26 milliards** destinés à débloquer 300 milliards d'euros de soutien à la solvabilité en faveur d'entreprises de tous les secteurs économiques
- **15,3 milliards** pour mobiliser des investissements privés, accroissement de la capacité d'InvestEU, programme-phare de l'Europe en matière d'investissements
- **15 milliards** d'euros pour une nouvelle facilité d'investissements stratégiques afin de générer des investissements allant jusqu'à 150 milliards d'euros destinés à stimuler la résilience écologique et numérique

38,7
milliards d'euros

pilier 3

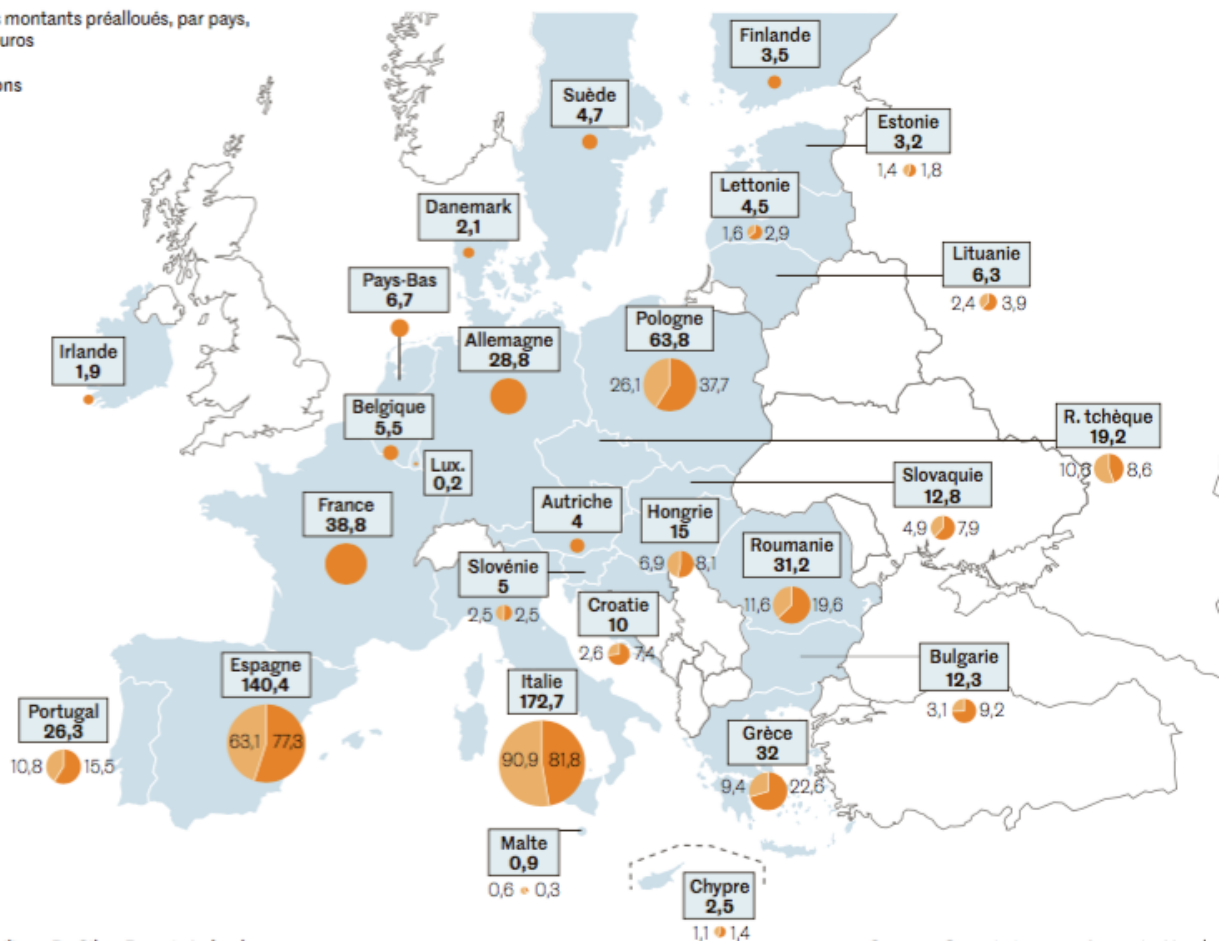
TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE

- **7,7 milliards** pour le nouveau programme pour la santé « L'UE pour la santé » (renforcer la sécurité sanitaire et se préparer à des crises sanitaires futures)
- **2 milliards** pour consolider rescUE, protection civile de l'Union
- **13,5 milliards** en faveur d'Horizon Europe pour financer des activités de recherche
- **15,5 milliards** en soutien aux partenaires mondiaux de l'Europe pour l'action extérieure et pour l'aide humanitaire

Plus de la moitié des fonds sont destinés à l'Italie, l'Espagne et la Pologne

Estimation des montants préalloués, par pays, en milliards d'euros

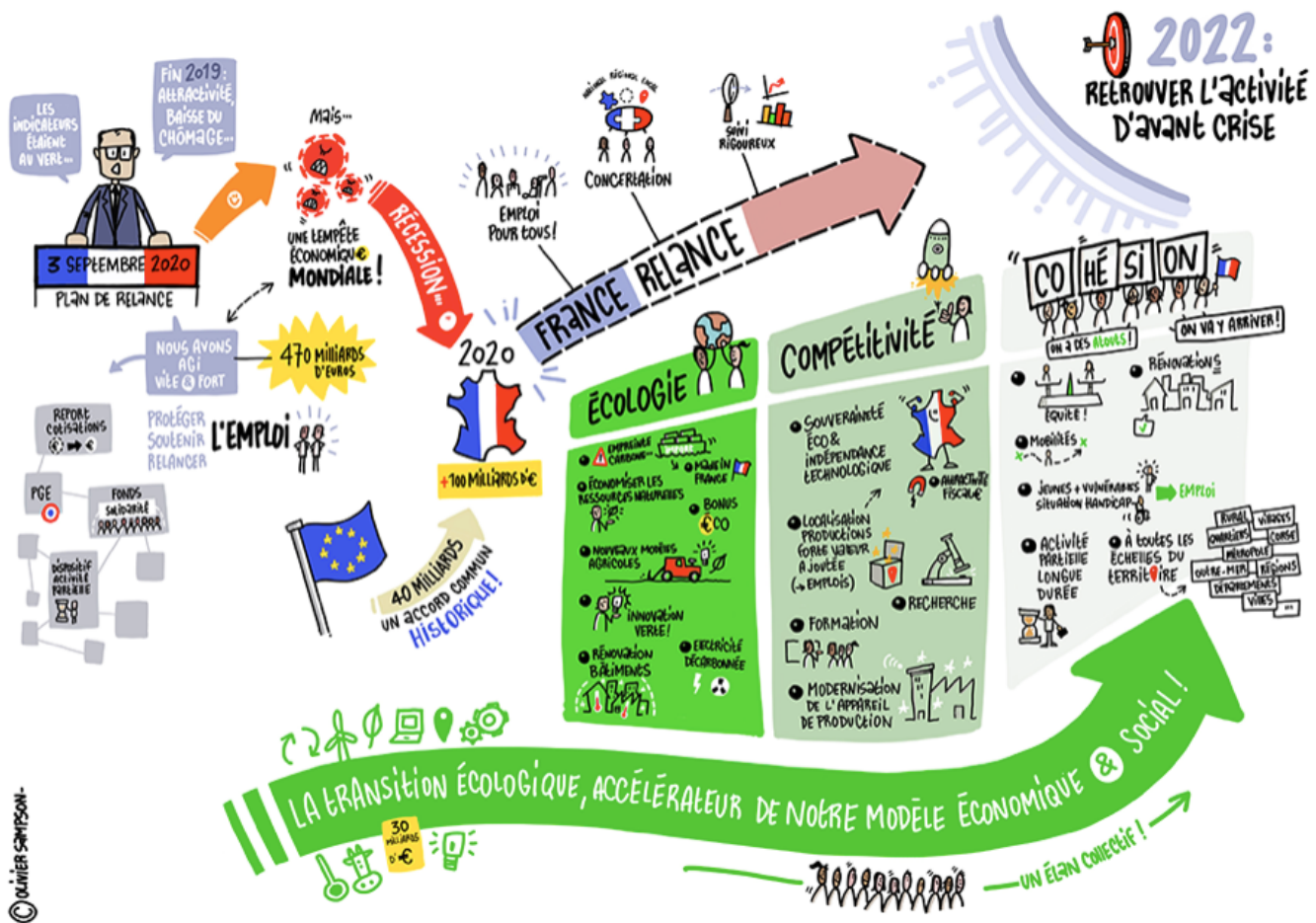
■ Subventions
■ Prêts



Infographie : Philippe Da Silva, Romain Imbach

Sources : Commission européenne, Le Monde

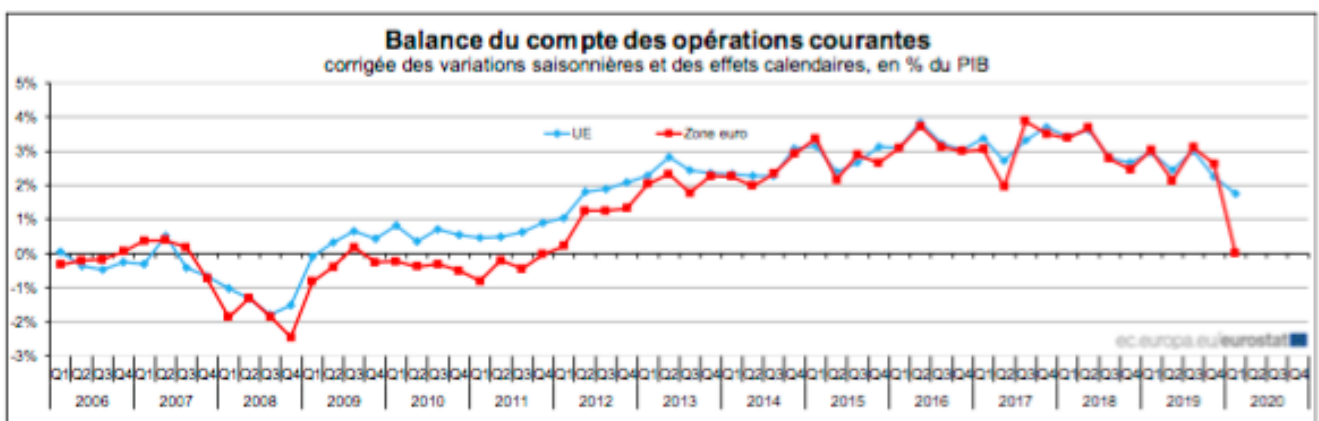
Début septembre, annonce du plan de relance spécifique de la France, le **plan « France-Relance »**, d'un montant de 100 milliards d'euros, dont 40 seront apportés par l'UE :



Remarque :

Les plans de relance européen et nationaux peuvent amener une diminution – voire une disparition – de l'excédent extérieur de la zone euro parce que la nouvelle stratégie pour les financer consiste à emprunter l'épargne excédentaire de la zone euro.

Il faut attendre de cette nouvelle stratégie non seulement une augmentation de l'investissement, donc une accumulation de capital hautement souhaitable et donc aussi une croissance potentielle plus forte mais également une meilleure rémunération de l'épargne. Une autre conséquence souhaitable serait un resserrement des spreads de taux, ce qui voudrait dire une meilleure convergence entre les économies.



Prolongement de la remarque : à cause de la crise du Covid, les États et l'UE ont tous voulu « sauver les meubles » à coups de plans massifs, donc de déficits – ce qu'ils ont pu faire grâce à la politique monétaire

très expansive de la BCE (c'est d'une certaine façon la stratégie de la monnaie hélicoptère). Mais une très grande partie de la monnaie distribuée a été épargnée, et cette épargne est, en retour, pompée par les États pour leur financement... C'est comme un retour à l'envoyeur : où est alors le véritable effet sur la production ?

www.christian-biales.fr

La crise et les pouvoirs publics

Comme le dira le grand anthropologue Didier Fassin au journal Le Monde le 24 mai, « les mesures ont été d'autant plus draconiennes que les pouvoirs publics n'étaient pas préparés et que leurs réponses ont été tardives. On a alors fait rattraper aux citoyens le temps perdu par leurs gouvernants, et on a remplacé la prévention défaillante par une forme de police sanitaire avec un confinement rigoureusement contrôlé. C'est dans ces pays que l'interruption de l'activité économique et sociale a, en général, été la plus brutale et la plus radicale. (...) Le phénomène est sans précédent. Il se paie d'un double sacrifice. Il y a d'abord une suspension partielle, et variable selon les contextes, de l'État de droit. (...) Il y a ensuite une crise économique et sociale, qui se traduit par une récession, une montée du chômage, une austérité à venir et un très probable accroissement des inégalités qui vont laisser des traces d'autant plus profondes que les économies étaient fragiles et que l'État social était réduit ».

On peut rajouter que la probabilité d'avoir à la fois une stagflation et un gonflement de bulles spéculatives n'est pas nulle puisque l'économie va sans doute subir des chocs à la fois de demande et d'offre (d'où des réactions sur la croissance et sur le niveau des prix différentes selon les secteurs d'activité, et l'inflation, dont il est difficile pour l'instant d'anticiper l'importance, ne manquera pas de s'accompagner de profondes modifications des prix relatifs, avec, soit dit en passant, des conséquences sur les structures du marché du travail qui peuvent être redoutables), et puisque le surplus de liquidités se traduit toujours par une hausse du prix des actifs spéculatifs, d'autant plus forte qu'il y a une grande fuite devant la monnaie. Or, ce mariage possible entre stagflation et bulles spéculatives est la situation la plus dangereuse pour les Banques centrales. Or, dans les circonstances actuelles de la « coronacrise », il est très difficile d'imaginer une autre politique que celle qu'elles mènent. D'ailleurs, des études récentes montrent que, sous prétexte d'éviter la formation et l'éclatement de bulles spéculatives, le retour à des politiques monétaires restrictives présenteraient bien plus d'inconvénients que d'avantages : non seulement, elles auraient un coût économique en moindre croissance mais, de surcroît, elles ne permettraient pas d'éviter les crises financières. Cela dit, il ne faut pas hésiter pour autant à limiter au maximum les inconvénients de la politique monétaire expansionniste, par un renforcement des politiques macroprudentielles pour éviter les bulles spéculatives et de la politique de concurrence pour que les entreprises ne profitent pas des taux d'intérêt bas pour en acheter d'autres dans le but de bénéficier de rentes.

À l'occasion de la crise, « on redécouvre que l'État remplit des fonctions essentielles ».

Mais cela ne signifie pas pour autant un « retour de l'État » dans la mesure où l'État a au contraire pris toujours plus d'importance dans l'économie des pays développés : selon l'OCDE, le poids par rapport au PIB des dépenses publiques a connu l'évolution suivante au fil des décennies :

30,91% dans la décennie 1960,
36,12% dans celle des années 1970,
40,55% pour les années 1980,
41,19% pour les années 1990,
40,06% pour les années 2000
et 41,54% pour les années 2010.

Mais ce sont les fonctions remplies par l'État qui ont évolué.

Rappelons d'abord que selon Richard Musgrave, dans une économie capitaliste de marchés, l'État a à remplir trois fonctions : une fonction d'allocation des ressources avec la production de biens publics, la fonction de répartition des revenus pour réduire les inégalités jugées excessives et la fonction de régulation de la conjoncture pour soutenir la croissance en visant le plein emploi et en évitant l'inflation.

Au cours des dernières décennies, marquées par le retour triomphant du libéralisme économique, les fonctions de production et d'investissement de l'État ont pris moins d'importance parce qu'il s'est concentré sur ses fonctions régaliennes stricto sensu ¹ qu'il s'est plus ou moins déchargé de ses fonctions

¹ Les libéraux les plus affirmés prônent « l'État minimal ». Robert Nozick en est un peu le théoricien contemporain ; avec son expression pittoresque d'État « veilleur de nuit ». Mais en réalité, cette conception trouve sa source dans les apports de 3 auteurs plus anciens : Max Weber avec la notion de « monopole de la violence légitime », d'où l'expression d'État Christian BIALÈS

tutélaires et n'a conservé des activités de réseau que le coût de leurs infrastructures. La politique « austéritaire » menée suite à la crise de 2007-2008 a accentué cette évolution, évolution qui apparaît comme particulièrement désastreuse aujourd'hui, et il faut donc espérer, nonobstant les contraintes budgétaires, une augmentation des dépenses publiques pour les secteurs qui ont été les plus touchés, à savoir la santé, l'éducation, la formation, la recherche et les investissements publics.

La fonction de redistribution a été très souvent contestée (crise de l'État-providence).

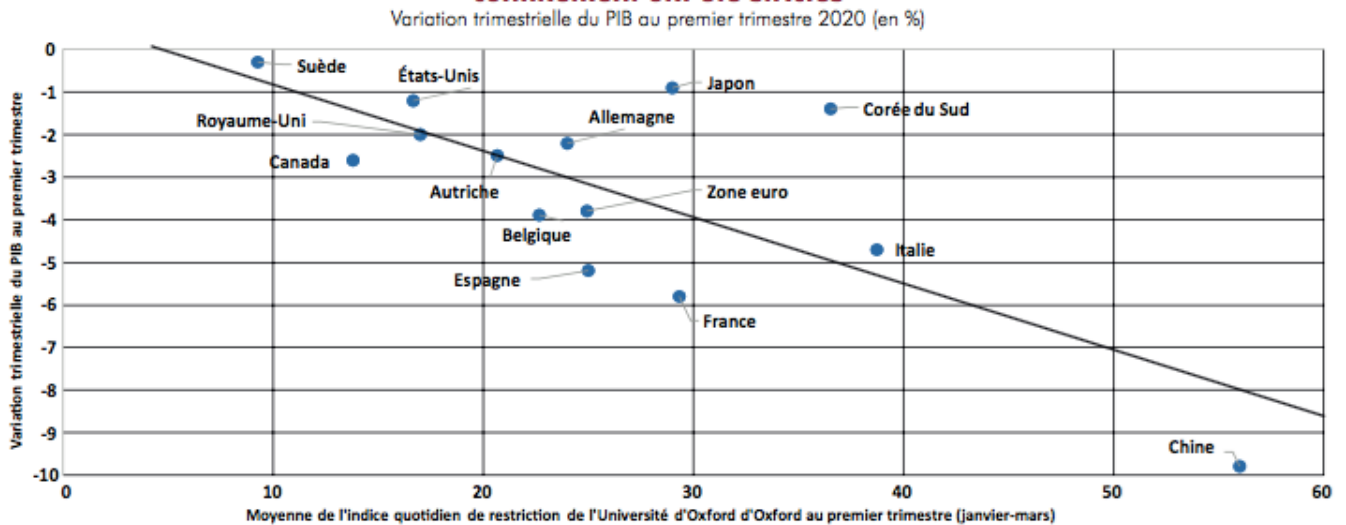
La fonction de régulation s'est transformée, dans sa dimension microéconomique avec le transfert de l'essentiel à des agences et dans sa dimension macroéconomique avec une remise en cause profonde de la régulation de type keynésien. C'est la fonction d'assureur des risques économiques qui a surgi et qui a pris le dessus. Par ailleurs, une application souvent aveugle par l'État des principes de la gestion privée aboutit à remettre en cause le principe d'égalité des citoyens pour l'accès aux services publics, à imposer la course aux volumes (économies d'échelle) et à la rentabilité (voir les conséquences de la gestion managériale dans le domaine de la santé) et à compromettre la gestion des externalités, positives et négatives (une externalité est l'effet, positif ou négatif, qu'a l'action d'un agent sur au moins un autre et qui reste en dehors du marché : pas de contrepartie ou de compensation monétaire). Le rôle relativement nouveau d'assureur en dernier ressort de l'État prend évidemment aujourd'hui une importance considérable dans les domaines de l'emploi, du soutien voire du sauvetage des entreprises en difficulté et des bouées de sauvetage financières. Comme le dit Olivier Passet, « l'État est devenu une immense tirelire assurantielle adossée à une sphère privée déresponsabilisée. C'est cela le soi-disant "moins d'État" (...) Nous vivons au contraire l'apothéose de l'État assurantiel et démissionnaire du champ de la production de biens communs. Une sorte de flexisécurité généralisée poussée à son point culminant ».

À cela s'ajoute l'abandon par l'État de ses missions de promoteur et de stratège : la crise actuelle montre crûment à quel point le principe de préparation a été malmené. Le sociologue américain Andrew Lakoff considère le principe de préparation au moins aussi important que le principe de précaution : « Le principe de précaution vise à éviter certains risques dont les effets sont inconnus ou incertains. (...) La préparation part du point de vue que nous ne serons pas nécessairement en mesure de l'éviter. La précaution ne suffit donc pas. Il faut donc réfléchir à ce qui se passerait si cela se produisait et minimiser les vulnérabilités du système. La préparation est donc un acte de l'imagination ». Notons que dans un rapport publié en 2016, le comité indépendant d'experts internationaux (GHRF) réunis par l'Académie nationale de médecine américaine estime à 20% la probabilité qu'au cours du siècle se produisent 4 épisodes de pandémie ou plus et les seules questions qui alors se posent sont : quand aura-t-elle lieu, quelle sera son ampleur et que faire pour nous y préparer ; d'ailleurs, en 2013 la société Air Worldwide, spécialisée en modélisation de catastrophes, avait déjà évoqué la survenue d'un virus aussi dévastateur que celui de la grippe de 1918. Le rapport du GHRF de 2016 demande aux États, au secteur privé et aux ONG de consacrer environ 4 milliards de dollars par an aux préparatifs en vue des pandémies, pour la formation d'un personnel de santé publique motivé et compétent, pour avoir un système robuste de veille sanitaire, un réseau efficace de laboratoires et un engagement actif auprès du public (notons aussi que fin août 2018, les éditions Albin Michel ont fait paraître la version française du livre de Laura Spinney, « La grande tueuse ; comment la grippe espagnole a changé le monde » dans lequel elle évoque ces documents et donc la probabilité d'avoir à faire face à nouveau à de graves pandémies). Cela signifie donc qu'il faut que l'État retrouve ses responsabilités en matière d'anticipation et de construction de l'avenir, notamment par la politique industrielle lato sensu et, pourquoi pas, par un retour d'une forme de planification indicative. Mais pour réaliser en quelque sorte ce retour aux sources, l'État n'a pas besoin de grossir encore davantage, au contraire : en privilégiant une économie contractuelle et en se soumettant à une réorganisation interne profonde, il faut qu'il gagne à la fois en pertinence, en efficacité et en agilité. Cette redéfinition des rôles et de la place de l'État doit se situer dans une réflexion encore plus large à propos du capitalisme lui-même dans la mesure où les crises qui se sont multipliées depuis la fin des Trente glorieuses mettent en accusation les dérives que le capitalisme actionnarial, financiarisé et mondialisé a

gendarme », Frédéric Bastiat, pour qui l'État est « une grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde », d'où les thèses du libertarianisme et de l'anarcho-capitalisme, et Friedrich Hayek qui montre dans La Route de la servitude que l'interventionnisme étatique peut empiéter sur les libertés individuelles au point de conduire au totalitarisme.

développées depuis. Il faut, pour le moins, que l'État force à l'internalisation des externalités négatives générées par ces dérives.

7 - La chute du PIB au premier trimestre est d'autant plus marquée que les mesures de confinement ont été strictes



Note : La moyenne de l'indice de restriction de la zone euro a été calculée en utilisant la part de chacun des pays dans le PIB de la zone euro.

Source : instituts nationaux statistiques des pays considérés, Hale, T., Webster, S., Petherick, A., Phillips, T., et Kira, B. (2020). Oxford COVID-19 Government Response Tracker, Blavatnik School of Government

Ce dernier graphique est très instructif et donne d'une certaine façon les moyens d'apprécier la qualité de la gestion de crise dans les pays analysés quant aux conséquences économiques des mesures sanitaires prises. Il apparaît ainsi que la France fait partie des pays de la zone euro où la crise a été le moins bien gérée (cette gestion étant largement déterminée par les décisions – ou manque de décisions- des années et décennies précédentes) puisque tout à la fois son confinement a été relativement strict et que son niveau d'activité économique est celui qui a subi la récession la plus forte ; en tous les cas, sa situation est bien en-dessous de la moyenne. Un schéma montre pour les pays de la zone euro quel était le taux d'endettement en 2019, les prévisions d'évolution pour 2020 de ce taux et la prévision d'évolution du déficit public également en 2020. On voit que dans ce schéma aussi la France n'est pas particulièrement bien placée. Comme dans de nombreuses statistiques similaires, notre pays fait partie du groupe des « pays du Sud » qui sont les plus fragiles. En approchant de 120%, son déficit serait fin 2020 le 3ème plus élevé en pourcentage du PIB après ceux de l'Italie et de l'Espagne ; et qu'il s'agisse du taux de déficit ou celui de la dette, les taux de la France sont appelés à devenir bien supérieurs à ceux de la moyenne de la zone euro. Les mêmes conclusions plus que mitigées pour la France sont à tirer du schéma, également très instructif, qui croise le nombre de décès pour 100 000 habitants et l'index de réponse gouvernementale.

La période exceptionnelle que nous traversons fait me poser une question cruciale pour l'organisation politique de la France et pour l'organisation institutionnelle de l'Europe : comment se fait-il qu'il y ait en France un tel manque de confiance, voire une telle défiance, vis-à-vis du pouvoir exécutif, quand on compare notre pays aux autres ? La comparaison est particulièrement troublante entre la France et l'Allemagne. Tout se passe comme si le traitement de la crise sanitaire avait aggravé chez les Français le sentiment de déclassement, voire d'humiliation, vis-à-vis de notre voisin, sentiment déjà alimenté par les moindres performances économiques. Je suis ordinairement un critique convaincu des grands dangers de l'ordolibéralisme² germanique en matière économique, en particulier à cause de son esprit de système et de son rejet inconsidéré de l'interventionnisme keynésien et de l'État-providence béveridgien, mais il faut se poser la question de savoir si la primauté du droit en Allemagne et son organisation fédérale soutenue par une culture politique du consensus ne constituent pas des leviers importants pour répondre aux défis actuels. Le problème de confiance n'est d'ailleurs pas dans un seul sens, de bas en haut, des citoyens pour leurs dirigeants, mais également de haut en bas : en France, les pouvoirs publics ont demandé « restez

² Voir note page suivante

chez vous », alors qu'en Allemagne on disait : « nous restons à la maison » ; et la confiance en France n'existe pas assez non plus de manière horizontale, « entre les gens ». D'un autre côté, ce qui peut inquiéter, c'est que l'Allemagne, en réussissant mieux que les autres à la fois sur le plan sanitaire et sur le plan économique, soit exagérément confortée dans ses certitudes et qu'elle en revienne, sitôt le danger passé et dépassé, à ses dogmes fondamentaux. Concernant le dogme de l'équilibre budgétaire, il ne faut pas oublier le résultat des recherches d'Alberto Alesina selon lequel la consolidation budgétaire est plus efficace par la réduction des dépenses et des transferts publics que par l'augmentation des impôts ; or, la crise actuelle démontre la nécessité de conforter le rôle de l'État dans ses fonctions de redistribution et de production de biens collectifs et tutélaires (nécessité de réserver un sort différent aux dépenses publiques courantes et aux dépenses publiques d'investissement et d'accroître la productivité de notre secteur public, facteur non seulement de qualité des services rendus mais aussi de restauration des finances publiques) : dans la situation actuelle, l'équilibre budgétaire est donc un dogme à écarter et de nouvelles règles budgétaires doivent être définies pour l'avenir ; il faut aussi qu'elles soient plus souples, notamment en tenant compte du déséquilibre ex ante entre l'épargne et l'investissement au niveau de la zone euro ; enfin, et plus fondamentalement encore, la crise actuelle doit être pour la France colbertiste l'occasion de changer le fonctionnement et l'organisation de son État (lato sensu) et d'en améliorer absolument son efficacité.

Note franc-comtoise :

Échange de réflexions entre deux natifs de Besançon, Victor-Hugo et Charles Fourier :

Dans le journal « L'Impartial », Victor Hugo publie le 16 février 1834 son Étude sur Mirabeau. Après avoir admis que « tout est défait, rien n'est refait », il écrit que « la France est la mère majestueuse de toutes les idées qui sont aujourd'hui en mission dans tous les peuples. On peut dire que la France, depuis deux siècles, nourrit le monde du lait de ses mamelles ». Dès le 28 du mois, Charles Fourier lui répond dans le dernier numéro de « Réforme industrielle » : « Début fort juste, on ne saurait dire plus vrai ». Mais plus loin, il s'indigne : « Passons sur les flatteries que vous adressez à la France, et auxquelles je n'adhère nullement (...) La France a toujours été le pays le plus mal gouverné d'Europe, le plus inepte en politique extérieure, le plus prodigue du sang de ses soldats, le plus favorable aux charlatans et agitateurs philosophiques ; le plus hostile envers ses inventeurs. Joli modèle à proposer au monde ! ».

Note sur l'ordolibéralisme (d'après mon document « L'historique de l'euro, n°0 ») :

On peut considérer que « l'économie sociale de marché » mise en œuvre en Allemagne par les différents gouvernements successifs est le résultat de l'hybridation de l'ordolibéralisme « euckenien » et de la protection sociale « bismarckienne ». Quand Willy Brandt deviendra chancelier en 1969, le duo euckenien-bismarckien se teintera légèrement de keynésianisme. Mais cela ne sera qu'une parenthèse : avec l'arrivée à la chancellerie de Gerhard Schröder en 1998, on assiste à un retour en force du duo initial et plus spécialement de l'ordolibéralisme. Tous les partis politiques et même les syndicats s'en réclament. Plus important encore, grâce à l'activisme allemand au sein des institutions européennes, les conceptions de l'ordolibéralisme et de l'économie sociale de marché s'imposeront dans beaucoup d'entre elles et aux plus hauts niveaux. Notons que la conception française d'un certain interventionnisme de type keynésien, doublé d'une planification indicative, a joué malgré tout un rôle important dans la construction européenne au cours des décennies 1960 et 1970. Mais en mars 1983 est pris le tournant de la politique économique française en mars 1983, dit « tournant de la rigueur », réalisé par le Président Mitterrand, sous la pression conjointe du Premier ministre Pierre Maurois et du ministre de l'économie Jacques Delors, avec aussi les décisions de maintenir le Franc dans le SME, de l'arrimer au Deutsche Mark et de mener une politique de « désinflation compétitive ». Ce tournant et ces décisions marquent « l'abdication symbolique de Paris » pour reprendre l'expression du Monde diplomatique d'août 2015 ; dont les dernières lignes sont d'ailleurs très évocatrices quant au caractère dogmatique que peut avoir l'idéologie ordolibérale : « Hans-Werner Sinn, l'économiste le plus influent outre-Rhin, conseiller du ministre des finances et représentant inflexible de l'orthodoxie, nous l'affirmait : “la crise européenne exclut les recettes keynésiennes. Ce n'est pas spécialement ordolibéral, c'est tout simplement économique“. Le cadre d'Eucken s'est mué en cage de fer ». (...) »

Le Chancelier Adenauer restera au pouvoir jusqu'en 1963. Il aura tout au long de cette longue période le même ministre de l'économie, Ludwig Ehrard, qui prendra d'ailleurs sa succession à la chancellerie. C'est à L. Ehrard que revient le mérite d'avoir lancé « l'économie sociale de marché » qui se propose d'assurer à la fois la liberté économique et la justice sociale. Il est important de savoir que L. Ehrard est partisan de l'**ordolibéralisme**, thèse économique développée dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale par l'école de Fribourg qui réfute à la fois la philosophie utilitariste des libéraux et celle, matérialiste, des marxistes, pour y préférer les valeurs sociales chrétiennes et les principes de la philosophie idéaliste allemande. L'ordolibéralisme défend l'initiative individuelle et les mécanismes du marché : il s'oppose à l'interventionnisme dirigiste (non seulement à la planification impérative à la soviétique mais aussi à la planification indicative à la française), et même à l'interventionnisme conjoncturel de type keynésien. Mais il préconise en même temps l'instauration d'un certain nombre de règles et d'institutions pour promouvoir des valeurs jugées supérieures à l'économie qui n'en est que le fondement matériel. L'ordolibéralisme est une forme de néolibéralisme : la coordination par le mécanisme des prix et la concurrence est un bien public et il se méfie du pouvoir exécutif et n'a de confiance que pour le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Pour lui, les politiques économiques que l'État met en œuvre doivent être définies ex ante par des lois votées par le pouvoir législatif et elles doivent être surveillées par le pouvoir judiciaire. D'où l'importance de la Constitution et des lois. Comme l'écrit Michel Aglietta dans son livre « La monnaie, entre dettes et souveraineté », « l'ordolibéralisme institue une véritable constitution économique, dont la clé de voute est la monnaie. La monnaie est le ciment de la nation parce qu'elle établit le lien de confiance le plus général. Elle préserve les intérêts des épargnants, la conservation des patrimoines et l'autonomie des États régionaux, eux-mêmes responsables des politiques économiques de soutien aux PME. Il s'ensuit que la stabilité de la monnaie est constitutive de l'ordre social au-delà du politique ». Il faut retenir que l'Allemagne a été marquée à tout jamais par l'hyperinflation de 1923 : entre autres anecdotes, on raconte que dans certains restaurants, les serveurs montaient sur les tables toutes les demies-heures pour crier les nouveaux prix des menus !

Historiquement, l'ordolibéralisme plonge ses racines dans la guerre austro-prussienne de 1866 qui a vu la victoire de la Prusse industrielle et protestante sur l'Autriche agraire et catholique, et même dans la révolution de 1848 qui s'est mal terminée en juin 1849 puisqu'elle a privé l'Allemagne de la mutation libérale qu'ont connue la France et l'Angleterre et l'a laissée aux prises avec les archaïsmes de l'aristocratie et du conservatisme. On a confirmation de l'importance que revêt en Allemagne la valeur de l'autorité dans l'analyse d'E. Todd : l'Allemagne est un pays de « famille souche » pour laquelle cette valeur est dominante, alors que la France, pays essentiellement de « famille nucléaire égalitaire », est majoritairement porteuse de valeurs libérales et égalitaires.

Comme le montreront Pierre Dardot et Christian Laval dans un ouvrage qui paraîtra en mai 2016, aux éditions La Découverte : « Ce cauchemar qui n'en finit pas – Comment le néolibéralisme défait la démocratie », l'ordolibéralisme demande une véritable constitution économique qui « est strictement conçue par analogie avec une constitution politique. De même qu'une constitution politique a pour fonction de garantir, au moyen d'un certain nombre de règles de base, la compatibilité des droits individuels reconnus aux citoyens avec l'intérêt politique général, une constitution économique doit définir les règles économiques de base permettant de concilier les libertés économiques individuelles avec l'intérêt économique général. Au nombre des principes constitutionnels fondant ces libertés économiques, il faut compter la propriété privée, la liberté des contrats et la libre concurrence. Cependant, des actions publiques s'avèrent nécessaires afin de rendre effectif l'exercice de ces libertés individuelles : ainsi de l'engagement de l'État à garantir la stabilité monétaire, engagement qui doit être inscrit en tant que tel dans la constitution économique. (...) L'originalité de l'ordolibéralisme est de ne pas se contenter de l'invocation des grands principes du droit (liberté et propriété privée), mais de constitutionaliser les principes de toute politique économique (stabilité monétaire, équilibre budgétaire, etc.) (...) Le programme ordolibéral de construction d'un "ordre de marché", ou "ordre de concurrence", a déterminé l'orientation de la construction européenne dès l'origine, même si cette orientation ne sera actualisée et accomplie que bien plus tard, en fonction des rapports de force internes à l'Europe et dans un contexte mondial beaucoup plus favorable. (...) Pour désagréable qu'elle soit à entendre, la vérité est que l'Europe est aujourd'hui plus ouvertement ordolibérale que l'Allemagne elle-même, du moins sur le plan constitutionnel ».

L'ordolibéralisme aura une portée très importante dans deux domaines en particulier : le développement d'une forme performante de capitalisme appelée souvent « le capitalisme rhénan », et une trilogie, dont les deux premiers éléments vont profondément influencer l'histoire de la construction européenne à venir, à savoir une banque centrale indépendante du pouvoir politique, une politique budgétaire orthodoxe sous la responsabilité du gouvernement, et une politique sociale menée sous la forme d'une cogestion entre les partenaires sociaux. On peut ajouter que la politique de concurrence européenne s'inspire beaucoup de l'idée de police des marchés défendue par l'ordolibéralisme : on sent en effet très bien cette source d'inspiration dans ce qu'écrit en 1965 le 1^{er} commissaire européen chargé de la concurrence, H. von der Groeben : « La politique de concurrence ne signifie pas laisser faire, mais réaliser un ordre fondé sur des normes juridiques. Cet ordre n'est pas une fin en soi, mais il sert, sur le plan économique à la croissance, sur le plan social à la satisfaction optimale des besoins ainsi qu'à une répartition équitable des revenus et, sur le plan juridique et sociologique, à la préservation de la liberté économique des entrepreneurs et des consommateurs ». La mise en place généralisée dans les pays européens d'agences de régulation - qui sont en France des « Autorités administratives indépendantes » (AAI) - est certes considérée en général comme la transposition en Europe d'institutions nord-américaines (surtout que de nombreuses agences régulatrices sont nées suite à la libéralisation de secteurs économiques, elle-même fortement incitée par la dynamique anglo-saxonne), mais elle peut tout aussi bien être analysée comme une application de la pensée ordolibérale.

Sur le plan bibliographique, l'ordolibéralisme fait l'objet depuis longtemps d'écrits importants, notamment la thèse de François Bilger publiée en 1964, et beaucoup plus récemment (octobre 2017) celle de Raphaël Fèvre ; également l'ouvrage collectif de Th. Beck et H.-H. Kotz, « Ordoliberalism : a German oddity ? » paru le 22/11/2017 et l'excellent chapitre synthétique de « l'économie européenne 2019 », paru en février 2019 à La Découverte.

À la fin de la présentation du livre coordonné par Beck et Kotz, on lit :

« En termes modernes, l'ordolibéralisme a mis l'accent sur les questions microéconomiques. Les politiques macro (de stabilisation) autres que la stabilisation de la valeur de la monnaie ont été jugées peu utiles, voire pas du tout. À cet égard, l'ordolibéralisme partage une foi inconditionnelle dans la capacité d'auto-stabilisation d'une économie de marché avec les écoles de macroéconomie américaines.

L'école ordolibérale a eu une grande influence sur l'économie allemande ainsi que, peut-être plus important encore, sur la politique et le discours publics. Le Wirtschaftswunder (miracle économique) d'après-guerre des années 50 et 60 était censé corroborer son analyse. La philosophie ordolibérale a également eu un impact décisif sur la structure institutionnelle de la communauté économique européenne (en particulier la politique de concurrence et l'interdiction des aides d'État), ainsi que par la suite sur son union monétaire (pensez au mandat de la BCE ainsi qu'au pacte de stabilité et de croissance fondé sur des règles).

Mais dans notre deuxième (ou troisième) monde, les marchés sont imparfaits et faillibles (comme le sont évidemment les autorités publiques). Les contrats restent par nécessité incomplets. Par conséquent, dans certaines circonstances, une intervention publique motivée - un jugement discrétionnaire - est requise. Ce n'est évidemment pas une philosophie allemande ni le pragmatisme américain. Plus vraisemblablement, les Grecs - cf. L'éthique à Nicomaque d'Aristote - peuvent revendiquer le droit d'auteur à cet égard ».

La pensée ordolibérale joue un rôle central dans la construction européenne depuis les tout débuts. Comme l'écrira l'économiste Michel Dévoluy dans le « Bulletin de l'observatoire des politiques économiques en Europe » de l'hiver 2015, « (...) Le versant résolument libéral de l'ordolibéralisme sous-tend la construction européenne depuis son origine. Il suffit pour le montrer d'évoquer quatre thèmes essentiels : le principe de la concurrence libre et non faussée, la stabilité des prix, la rigueur budgétaire et les mécanismes de surveillance multilatérale. Les réactions européennes face à la crise qui dure depuis 2008 confirment et accentuent cette trajectoire. (...) L'ordolibéralisme promeut une approche holistique qui implique des réflexions pluridisciplinaires. Pour ce qui concerne l'Europe et la zone euro, cela signifie que la construction européenne doit faire avancer de front les préoccupations sociales et les questions économiques. Pour les ordolibéraux, la science économique ne doit pas désertir le champ du social sous prétexte de se rapprocher des méthodes des sciences exactes. Pour eux, l'économie est encadrée dans toute la complexité de la société. Elle est une science sociale à part entière. En suivant cette analyse, l'Europe ne peut pas être seulement monétaire et économique. Elle doit aussi être politique.

L'ordolibéralisme donne une place centrale aux plans des acteurs et à la nécessité de les coordonner. Cela pourrait se traduire pour l'Europe de la zone euro par une *planification fédératrice* qui s'apparente à une forme de planification indicative. L'objectif est ici, d'abord, de baliser le futur grâce à de grands choix collectifs et, ensuite, de se donner les moyens de les réaliser à travers des politiques publiques dédiées. La zone euro a la bonne dimension pour de telles ambitions. En résumé, l'ordolibéralisme contient une composante sociale et humaniste que la construction européenne a ignorée. Cet ordolibéralisme originel dessine un projet de société dont l'Europe monétaire pourrait s'inspirer. L'enjeu est ici d'élaborer un espace politique plus fort, plus apaisé et capable de répondre aux grands enjeux sociaux, écologiques et géopolitiques du monde à venir. Vaste programme dont les Européens pourraient se saisir afin de réenchanter l'Europe à venir. (...) ».

www.christian-biales.fr

La crise sanitaïro-économique et la désindustrialisation de l'économie nationale

Selon Christian Saint-Étienne, la situation sanitaire en France souffre énormément, spécialement quand on la compare à celle de l'Allemagne, de la désindustrialisation de notre système productif : « l'industrie allemande est au moins deux fois et demie plus importante que l'industrie française en termes de chiffre d'affaires. (...) Nous sommes passés de la première industrie pharmaceutique en Europe à la cinquième place en une quinzaine d'années. (...) L'industrie française est nue dans le combat international. (...) Ce que nous n'avons pas fait, c'est de réfléchir aux industries souveraines dont nous avons besoin pour faire face aux crises internationales. On a bien identifié qu'il fallait une industrie de défense et les travaux menés depuis quarante ans aux États-Unis et en Russie ont déterminé que pour maintenir la souveraineté d'un État il y a cinq domaines clefs : la défense, la santé-pharmacie, la finance, l'agro-alimentaire et les industries informatiques-numériques ». Cette faiblesse structurelle profonde de la France s'explique par une stratégie court-termiste et une vision comptable.

Dans la revue Challenges du 9 avril, Philippe Aghion fera le même constat : « la comparaison entre la France et l'Allemagne dans le commerce de produits sanitaires est édifiante. (...) La délocalisation de nos chaînes de valeur est cohérente avec nos avantages comparatifs dans les services et les produits à haute valeur ajoutée, mais elle crée de la dépendance. Cela a compromis les capacités de notre industrie à répondre à la crise. La France ne doit donc pas se contenter de relancer la demande, elle doit aussi repenser sa politique industrielle ». Pour être bien-portante, équilibrée, une économie doit marcher sur ses deux jambes, l'offre et la demande.

Sur ce thème de la désindustrialisation, Loïk Le Floch Prigent enfonce le clou : « Comment a-t-on pu arriver en si peu de temps à un tel seuil de désindustrialisation ? Beaucoup de lâchetés et d'erreurs, une insouciance de nouvelles élites enthousiastes devant la mondialisation heureuse et sans aucune connaissance des mécanismes de création et de développement de l'appareil productif. La conscience de la nécessité d'un appareil industriel pour soutenir l'économie du territoire national a déserté les cerveaux de l'administration du pays et des élus de la République ».

Désindustrialisation et monnaie unique

Pour Charles Revien, « la France connaît depuis 1999, année de mise en place de l'euro, une dégradation tout à fait considérable de son économie productive et de ses capacités industrielles. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'objectif de convergence des économies mises en avant au début des années 1990 par les promoteurs de l'union économique et monétaire n'a pas été tenu et que c'est strictement l'inverse qui s'est produit. Le thinktank allemand CEP (Centrum für Europäische Politik) a publié en 2019 une étude ratifiant les divergences majeures des économies européennes de la zone euro : l'économie allemande, et dans une moindre mesure l'économie néerlandaise, ressortent nettement vainqueurs de l'union monétaire, tandis que les deux grands perdants sont l'Italie et la France. Il y a donc une corrélation plus qu'évidente pour la France entre perte de compétitivité et la désindustrialisation accélérée de la France et participation à la zone euro ».

Sur la responsabilité de l'euro, Christian Saint-Étienne fait l'analyse suivante : « Ce n'est pas l'euro qui est responsable de la désindustrialisation. C'est le fait que stratégiquement, on n'a pas intégré l'entrée dans la zone euro pour modifier le comportement sur le plan salarial, industriel et en termes de politique de filière. Il aurait fallu comprendre en 1999 quand on est entré dans l'euro qu'il fallait rester au moins aussi compétitif que l'Allemagne. Quand on crée une zone monétaire, si on veut garder notre industrie, on doit être au moins aussi compétitif que le pays le plus compétitif de la zone. Or, au moment où nous sommes entré dans l'euro, les 35 heures ont coûté extrêmement cher en termes de compétitivité et de finances publiques. Cela a bien illustré que l'on rentrait dans l'euro sans comprendre ce que cela impliquait en termes de compétitivité économique. C'est cette incompréhension de la nécessité de garder cette compétitivité qui a conduit à une dérive permanente contribuant à la désindustrialisation. Cependant, l'euro n'est pas le seul fautif. C'est l'euro en conjonction avec les 35 heures d'une part mais c'est le fait

qu'en France, il y a 25 ans, l'ensemble des élites de droite et de gauche ainsi que les élites économiques se sont convaincues que nous étions entrés dans un monde post-industriel, post-travail et qu'on pouvait laissé filer l'industrie sans que cela n'ait d'importance. Les élites n'ont pas compris que les industries sont les activités avec la plus forte productivité et qui assurent la compétitivité globale du pays. Il y a eu une incompréhension stratégique globale. (...) Dans le cas où nous n'aurions pas eu l'euro, la monnaie aurait été dévaluée pour améliorer notre compétitivité industrielle. Cela aurait affaibli notre système financier. Ce n'est pas l'idéal non plus. L'euro a été fait sur une demande française, c'est Mitterrand qui a exigé cela du chancelier Kohl. À partir du moment où nous voulions l'euro, il fallait vouloir toute la politique stratégique qui allait avec. Ce que l'on n'a pas fait ». Par ailleurs, selon Ch. Saint-Étienne, il ne faut pas trop s'étonner du manque de solidarité industrielle entre les États membres. On ne peut pas espérer que l'industrie allemande fonctionne pour les pays qui n'ont plus d'industrie : « si on crée une zone monétaire, par nature elle conduit à la spécialisation des sous-parties de la zone. Si on prend les États-Unis, il y a 50 États, c'est une zone monétaire mais tout le monde ne fait pas de l'aéronautique dans les 50 États, ni de l'électronique. Si on met en place une zone monétaire, on sait que pour que cela fonctionne dans la durée, il faut un gouvernement économique intégré et un budget de la zone pour opérer un minimum de redistribution. Aux États-Unis, ils l'ont car c'est le budget fédéral qui est en charge de cela. Chez nous, les personnes qui ne comprennent pas cela disent que nous avons le budget de l'Europe mais cela n'a rien à voir. Ce qu'il faut, c'est un budget de la zone euro. Il faudrait un budget de deux à trois points de PIB, spécifique à la zone euro permettant d'investir dans les infrastructures et dans la politique de souveraineté. La solidarité manque depuis que nous avons créé l'euro. (...) »

Démondialisation ou autre mondialisation ?

Pierre-Noël Giraud apporte sur son blog du 6 mai un éclairage très pertinent sur le thème de la mondialisation, où on lit notamment : « (...) On entend partout affirmer que la "mondialisation" va, en conséquence, refluer. J'ai pour ma part développé (dans "L'inégalité du monde". Gallimard, Folio Actuel. 2019) la thèse que la phase libérale et occidentale de la mondialisation s'est achevée dès la fin des années 2010, avec l'émergence de la Chine et son accession à la parité technologique, et qu'une nouvelle phase s'ouvre, que j'ai qualifiée de mondialisation "mercantiliste".

Le mercantilisme du 17^{ème} siècle consistait à attirer le maximum d'or dans le royaume. Le mercantilisme contemporain consiste à attirer le maximum d'emplois "nomades", l'or moderne, dans son territoire. J'ai qualifié de "nomades" les emplois qui produisent des biens et services échangeables internationalement. Un emploi nomade est donc toujours en compétition directe avec des emplois nomades situés dans d'autres pays. Ces emplois sont nomades car les firmes peuvent mettre en compétition tous les territoires pour les localiser, en fonction de leurs avantages comparatifs de coûts de production et des perspectives de développement des marchés qu'ils permettent de servir.

Cette nouvelle phase de la mondialisation se caractérise par une compétition accrue entre deux types, forts différents, de capitalismes. D'une part, le capitalisme chinois, fermement et stratégiquement dirigé par le PCC, visant à doter son territoire d'un système productif complet et pour ce faire, mercantiliste dès l'origine. D'autre part, les capitalismes occidentaux, libéraux mais contraints à leur tour à devenir quelque peu mercantilistes et à réviser le rapport États/marchés.

Cela signifie-t-il pour autant un recul de la « mondialisation » ? Et d'abord de quoi s'agit-il ? J'ai proposé de parler non pas de "mondialisation", mais de trois "globalisations" encastrées : du numérique, de la finance, des firmes. (...)

La localisation de ces pôles stratégiques dans un territoire, et préférentiellement par des entreprises sur lesquelles le gouvernement a un réel pouvoir de contrôle, est une absolue nécessité quand ce territoire prétend jouer dans la "cour des grands" du monde multipolaire qui émerge. L'Europe constate que le "grand jeu" économique et technologique pourrait se limiter au duopole États-Unis/Chine, si elle ne réagit pas vigoureusement. Elle affiche cette ambition et a encore, pour quelques années au moins, les moyens de cette ambition. En témoignent la réapparition de "politiques industrielles" - un concept jusqu'ici tabou en Europe-, avec par exemple l'initiative franco-allemande concernant l'industrie des batteries. Même si les avantages comparatifs de David Ricardo continueront à mon sens de façonner les tendances lourdes de la localisation des activités nomades au plan mondial, l'Europe est fort heureusement en train de

redécouvrir l'autre grand penseur de la division internationale du travail, l'allemand Friedrich List et ses thèses sur "protection des industries naissantes" (en l'occurrence en Europe, "renaissantes"). (...)

Conserver et augmenter les emplois nomades créés par les firmes nationales et attirer ceux que les firmes globales distribuent à leur guise, est sans conteste une nécessité. D'autant que la création d'emplois nomades dans un territoire entraîne celle d'emplois sédentaires, ceux qui produisent des biens-services ne traversant pas les frontières, donc consommés localement. Ainsi, j'ai calculé avec Philippe Frocrain qu'en France, entre 2008 et 2016, la création de 100 emplois nomades a entraîné celle de 80 emplois sédentaires. (...) Le pouvoir des États sur la part "sédentaire" de leurs économies reste en théorie entier et ce, quelle que soit la taille de leur marché intérieur. Stimuler l'économie sédentaire de son territoire est donc pour tout État un enjeu économique en fin de compte plus important que l'obsession actuelle d'attraction des emplois nomades. Ceci suppose des politiques spécifiques qui ont été jusqu'ici largement négligées.

En Europe, mais ceci vaut aujourd'hui pour la plupart des pays, la demande politique des populations, amplifiée par la crise, n'est pas tant plus "d'État social", un État distribuant à tous des services et des biens publics uniformes, mais "plus d'État protecteur". Protecteur contre la mort, la maladie et la vieillesse abandonnée, contre l'extrême pauvreté, la misère et l'exclusion, contre ce que j'ai appelé "l'Inutilité" économique et sociale, contre les violences civiles dont font partie la surexploitation capitaliste. Ce sont aujourd'hui en réalité des fonctions régaliennes des États qui sont jugées mal assurées ».

Lors de leur déclaration commune du 18 mai, E. Macron et A. Merkel ont évoqué la relocalisation d'investissements. Comme le pense Isabelle Méjean, économiste spécialiste de la question, « le problème de la fragmentation des chaînes de production ne provient pas de la distance géographique, mais du niveau de concentration. Relocaliser la production de gants chirurgicaux de Malaisie (qui en fabrique 55% de la production mondiale) en Slovaquie ne résoudra pas mécaniquement le problème qui nous concerne aujourd'hui. La fragilité sera la même. Il convient au contraire de diversifier les sources d'approvisionnement pour réduire notre exposition à des risques spécifiques à certains pays ou à certaines entreprises ». Comme le dit bien I. Méjean (Le Monde, 24 mai), « la spécialisation et la production à grande échelle génèrent des bénéfices économiques importants. C'est ce qui permet aux consommateurs d'avoir accès à des biens sophistiqués à un coût faible. À l'inverse, si on revient en arrière, pour construire des chaînes de valeur moins fragmentées et plus résistantes aux chocs, les coûts de production vont augmenter, et le consommateur paiera la note. La question, autant politique qu'économique, est donc celle de l'arbitrage entre le prix des biens et la solidité du système. De plus, en comparaison avec nos principaux partenaires/concurrents européens, cinq facteurs font de la relocalisation une stratégie non seulement coûteuse mais aussi en grande partie inadaptée : les coûts de production français, les compétences de la population active, le degré de robotisation, l'importance de la R&D, la fiscalité sur les entreprises. Il vaudrait mieux s'attaquer au défaut principal de notre offre productive qui est de ne pas être suffisamment compétitive à la fois en termes de coûts et de qualité de gammes de produits. D'une certaine façon, l'intérêt de toute relocalisation doit être apprécié comme si on était un investisseur étranger prêt à investir chez nous, en utilisant par exemple le paradigme OLI³ proposé par John Dunning en 1981 (et symétriquement, c'est ce même paradigme qui explique le phénomène de délocalisation qui a pris beaucoup d'ampleur en France depuis plus de 20 ans, d'où l'aggravation de la désindustrialisation). On peut aussi espérer que la crise actuelle donne l'occasion de fonder une véritable politique industrielle

³(*Ownership advantages*), ceux spécifiques à la firme : capital intellectuel, technique maîtrisée, taille critique, différenciation de ses produits...

(*Localisation advantages*), ceux liés au lieu de la délocalisation : qualité des infrastructures, dotation en facteurs de production (quantité et qualité), cadre institutionnel, stabilité juridique et fiscale, stabilité politique, potentiel du marché local, une présence physique sur les marchés étrangers est parfois nécessaire pour y être compétitif...

(*Internalisation advantages*), ceux liés aux avantages potentiels d'une « internalisation » : coût de transaction, risque de transfert des connaissances...

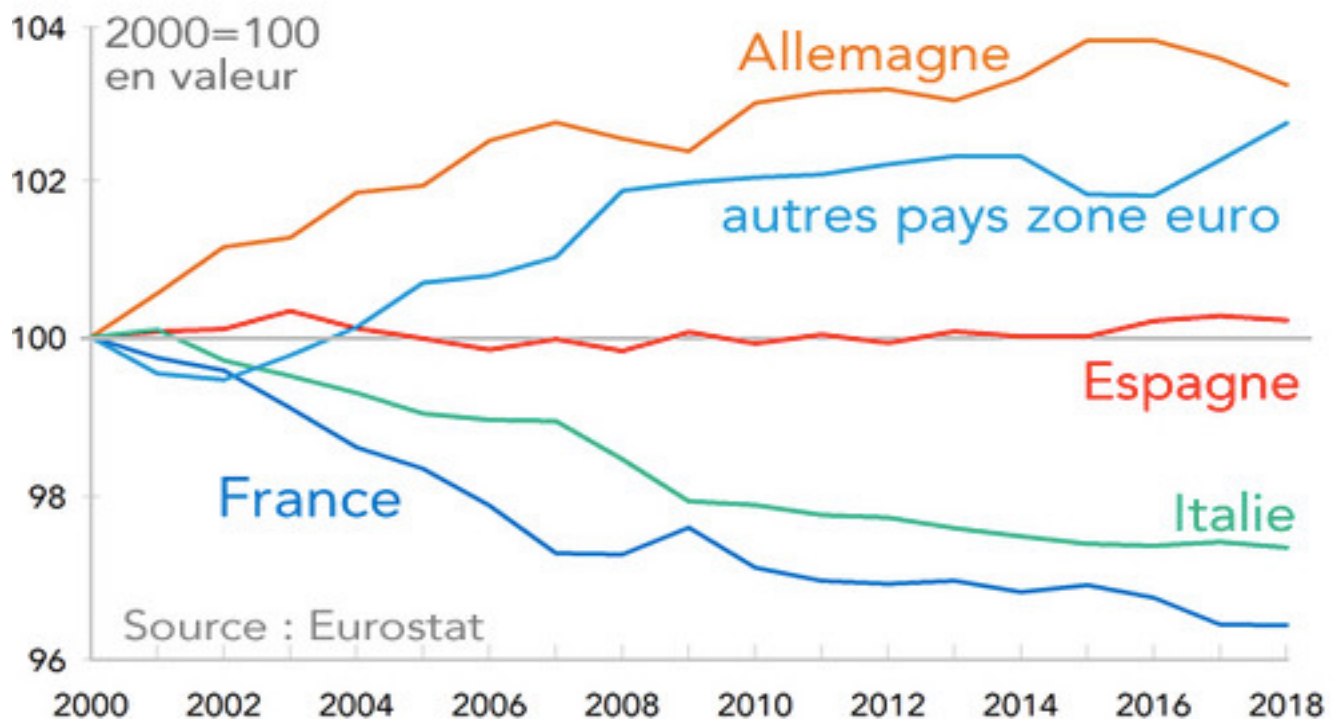
européenne : cela permettrait d'adopter la vision géopolitique qui convient. Car si un « made in France » généralisé n'est pas raisonnable, un « made in Europe » serait nettement préférable car, sur le plan économique, il faut un marché à l'échelle européenne et, sur le plan politique, le protectionnisme et le chacun pour soi seraient mortels pour l'UE.

Dans son « volet compétitivité », le plan gouvernemental « Relance-France », annoncé début septembre, fixe un objectif peut-être plus important encore que la baisse des coûts de production pour accroître la compétitivité de notre système productif : « le développement des compétences ».

Mais sa réalisation va prendre tellement de temps qu'on peut se poser la question de savoir si la France va pouvoir éviter la « dévaluation interne », tellement il y a un déphasage entre la grille des salaires et la grille des compétences. Il faut admettre que l'on ne peut pas avoir en même temps un coût du travail élevé et des compétences relativement faibles : on ne peut rester compétitif avec un coût du travail élevé qu'à la seule condition que les compétences soient à la hauteur ; et quand ce n'est pas le cas, le déficit de compétitivité est une cause de désindustrialisation. C'est essentiellement ce décalage coût du travail/compétences de la population active qui explique la différence de situation entre la France et l'Allemagne en matière d'industrie.

Le schéma suivant positionne les différents pays de la zone euro en fonction de leur niveau de compétitivité, apprécié par la part de leurs exportations (de biens et services) au sein des exportations totales de la zone euro :

Part des exportations de biens et services dans les exportations de la zone euro



En 2018, la part pour la France était de 14,3%. Le schéma montre clairement que la compétitivité s'est très dégradée sur la petite vingtaine d'années analysée. Il se dégage trois groupes de pays, l'Italie et la France, dont la situation se détériore, l'Espagne qui parvient à se maintenir, et l'Allemagne et les autres pays dont la compétitivité ne cesse d'enregistrer des progrès.

À propos du phénomène de désindustrialisation, la « tertiarisation » de l'économie est certes un phénomène général, mais la désindustrialisation prend en France un caractère spécialement prononcé, et cela pour plusieurs raisons, économiques mais aussi politiques.

• Les raisons économiques sont essentiellement endogènes en ce sens qu'elles correspondent à des changements de structures :

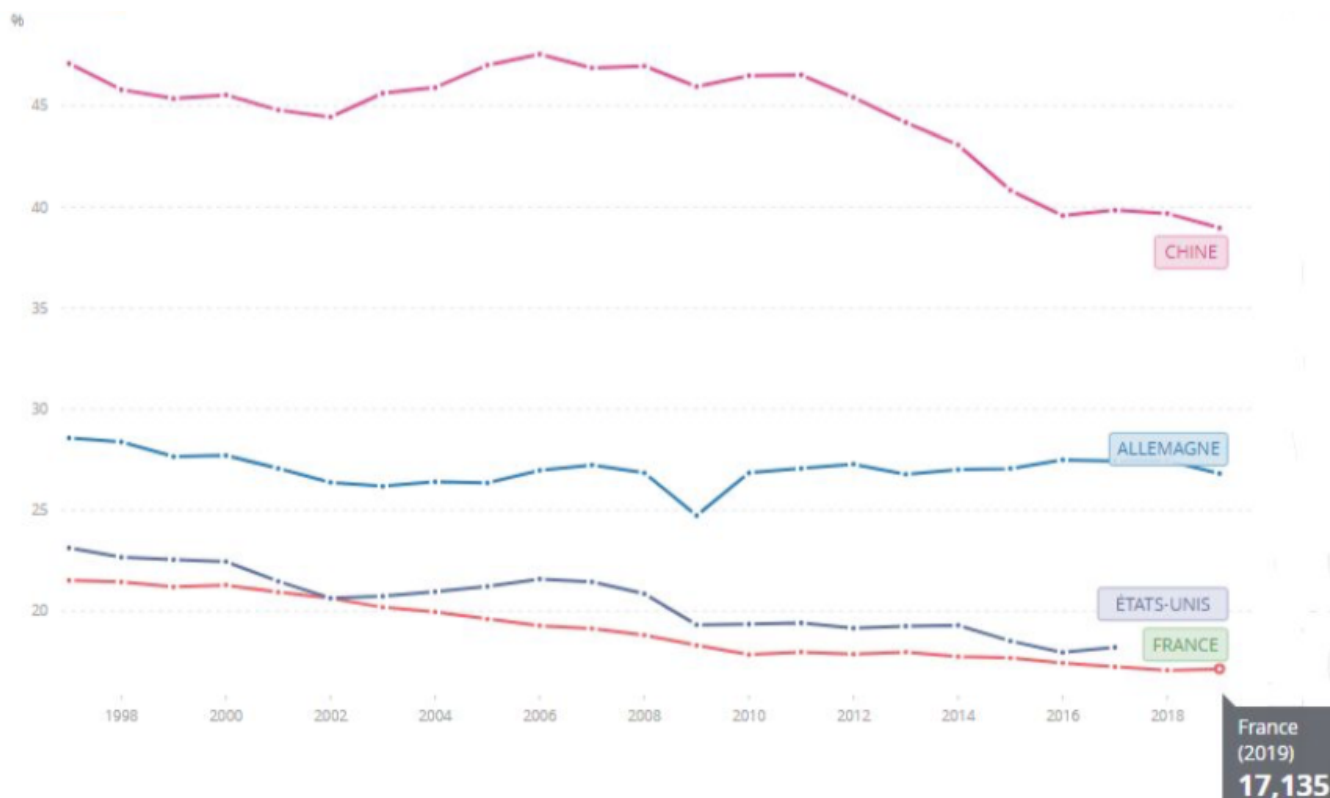
- des changements de structures dans la sphère de la production, et donc aussi de l'investissement, sous la pression du progrès technique qui a entraîné non seulement une externalisation consistant à transférer vers les services des activités qui relevaient au départ de l'industrie mais aussi, et surtout, une augmentation du prix relatif des services ;
- des changements de structures dans la sphère de la consommation avec des changements dans les préférences des consommateurs qui répondent aux lois d'Engel,
- et des changements de structure dans la spécialisation internationale selon la loi des avantages comparatifs.

Il y a également des raisons économiques exogènes dans la mesure où toute crise - et les crises se sont succédées à un rythme très soutenu depuis le basculement vers un capitalisme néolibéral - entraîne de la désindustrialisation parce qu'elle réduit la croissance potentielle, d'où baisse du besoin d'investissement et qu'elle pousse les agents, ménages et entreprises à se désendetter, d'où baisse de leurs dépenses.

• La raison politique correspond à l'erreur stratégique qui a été faite en France de privilégier le secteur des services sous prétexte que les services ne sont pas ou très peu délocalisables et que c'est donc une stratégie qui défend l'emploi.



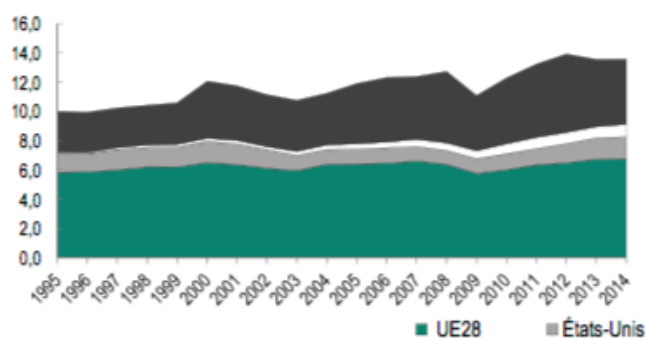
Il y avait 5,720 millions emplois industriels en 1974, 3,167 millions fin 2019



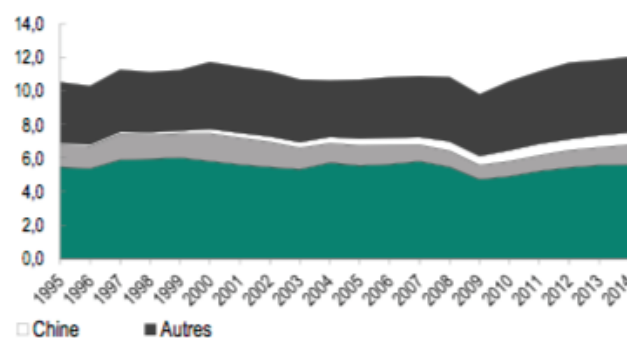
Comme le prouve actuellement l'affaire des masques, des tests et des médicaments, la désindustrialisation de la France a pour conséquence une dépendance de notre pays à l'égard de l'étranger, y compris dans des secteurs vitaux. Cette dépendance est d'autant plus forte que cette désindustrialisation s'inscrit dans un profond mouvement de mondialisation des chaînes de valeur. Rappelons que l'expression « chaînes de valeur » vise l'organisation mondiale de la production caractérisée par la répartition des différentes étapes de la production entre plusieurs pays et par l'enchaînement des fabrications intermédiaires et des transformations débouchant sur un produit fini. Ces chaînes de valeur mondialisées entraînent de fortes interdépendances entre pays et donc plus spécifiquement un phénomène de dépendance dont peuvent souffrir plus certains pays que d'autres, en particulier dans des périodes de crises comme on le vit actuellement. Cette dépendance internationale est double : il y a la dépendance du côté de l'offre via l'approvisionnement en intrants et il y a celle du côté de la demande via l'utilisation par l'étranger de produits intermédiaires produits sur le sol national.

Le graphique montre l'évolution pour la France de ces deux formes de dépendance internationale :

Graphique 1 – Dépendance de la France à l'offre étrangère (1995-2014)



Graphique 2 – Dépendance de la France à la demande étrangère (1995-2014)



Source : base WIOD (World Input-Output Database) de 2013 et 2016.

Source : La Lettre du CEPII n°409, de juin 2020, sous les signatures de Arielle Reshef et Gianluca Santi.

Au sujet du risque de « dévaluation interne », il faut insister sur le fait que la France - de même que l'Italie - s'est toujours refusée à utiliser cette politique parce que, en dehors du fait qu'elle est coûteuse pour les salariés qui en font les frais et pour les gouvernants qui la mettent en œuvre, il est logique que les gains de productivité soient distribués au moins en partie sous forme d'augmentations de salaires. Or, la France et l'Italie sont dans ce domaine aux prises avec des partenaires européens qui ont pratiqué au contraire de la « dévaluation interne » ; ce qui est donc ni plus ni moins de la dévaluation compétitive, forme subtile de stratégie non coopérative !

Remarque importante : le solde de la balance courante française s'explique essentiellement par celui de la balance des biens, le solde de la balance des services – régulièrement positif – ne jouant relativement que très peu. Or, dans le solde de la balance des biens, le solde de la balance des biens manufacturiers s'est constamment dégradé au point d'expliquer pratiquement la moitié de la dégradation du solde de la balance commerciale. Si le solde de la balance des biens manufacturés se dégrade, cela signifie que des importations se substituent à de la production intérieure, d'où aggravation de la désindustrialisation. Autrement dit, il y a un lien mécanique entre déficit commercial et désindustrialisation. Et le mécanisme est renforcé à chaque plan de relance parce que la relance de la demande donne un coup de pouce aux importations dont la vigueur dépend de la propension marginale à importer. Mais la désindustrialisation n'est pas seulement en relation avec l'équilibre extérieur. La désindustrialisation nuit non seulement au commerce extérieur mais aussi à d'autres variables économiques importantes : la productivité (systématiquement plus élevée dans l'industrie que dans les services), le niveau des salaires, la quantité et la qualité des emplois, et elle réduit les effets d'entraînement qu'a naturellement l'industrie sur le reste de l'économie ; elle mine tout à la fois le tissu productif et le maillage territorial.

La crise sanitaire-économique et la crise du capitalisme

Dans le Midi Libre du 29 mars, Edgar Morin écrit :

« (...) L'ennemi est dans notre aveuglement, dans notre politique économique. C'est le dogme du néolibéralisme qui consiste à réduire partout le rôle de l'État en pensant que le jeu de la concurrence va créer de la prospérité. Si on ne tire pas les conséquences du caractère fondamentalement erroné de cette politique, je pense qu'on ira vers d'autres types de catastrophe. (...) Une crise peut produire deux choses. Une intelligence créatrice ouvrant un chemin nouveau ou bien une peur régressive tournée vers un sauveur mystificateur, avec le risque de désigner des boucs émissaires. Une crise, c'est une chance ou un danger. Mais tout ce qui renouvelle les consciences a du bon. (...) L'Europe a perdu son âme, son esprit de communauté. Dès le début du virus, chaque pays s'est refermé sur lui. (...) Le drame, c'est que la mondialisation techno-économique a engendré des interdépendances inouïes sans créer de solidarités. Voilà pourquoi il faut repenser la mondialisation. (...) Un des maux de notre société avant le virus était la perte de solidarité. On pensait qu'elle n'existait plus, mais elle était seulement dormante, prête à se réveiller ».

Article mi-avril dans Le Monde de Michel Aglietta et Sabrina Khanniche, « La vulnérabilité du capitalisme financiarisé face au coronavirus », avec la conclusion suivante :

« (...) Le néolibéralisme a imposé une économie de marché généralisée dans un monde politiquement fragmenté qui ne perçoit pas sa dépendance à la nature. Or les marchés ignorent les biens communs et leur détérioration en maux communs. La dégradation des écosystèmes par la destruction des habitats naturels conduit à la dissémination de virus qui vivent dans des espèces animales résilientes.

En raison de la globalisation de la pandémie, son endiguement implique une coopération mondiale des politiques publiques qui ne reproduisent pas les erreurs de 2008 : créer plus de dettes pour résoudre une crise financière provoquée par un excès de dettes. Il faut protéger les citoyens par des apports directs de monnaie et les PME par un moratoire temporaire sur l'endettement. La solidarité internationale est cruciale. Sans moratoire international et sans subventions, les pays en développement les plus pauvres, frappés par la contraction du commerce international et la fuite des capitaux, vont s'effondrer. En Europe, il faut une émission urgente d'euro-obligations, ciblées sur l'urgence sanitaire, en vue d'une politique budgétaire commune. Le monde d'après crise ne sauvera la globalisation que si les élites politiques du G20 comprennent qu'il faut nécessairement à cette dernière un système de règles multilatérales suscitant la coopération. Un Green New Deal Global est le seul avenir possible de la mondialisation ».

Patrick Artus et Olivier Pastré, dans leur tout récent ouvrage sur l'économie post-covid, font une critique utile du capitalisme néolibéral avant de se poser la question de savoir si la crise actuelle peut annoncer un autre capitalisme. Ils montrent d'abord que le capitalisme néolibéral n'est pas efficace (baisse des gains de productivité et de la croissance potentielle, persistance du chômage, hausse des inégalités), en particulier parce que l'écart entre le taux de rentabilité exigé par les détenteurs de fonds propres et le taux d'intérêt à long terme est trop important (il est passé de 3 points en 1990 à 13 points aujourd'hui) ; et expliquent cela par les délocalisations qui permettent de profiter de coûts salariaux faibles, les rachats d'actions en utilisant le levier d'endettement et par l'évolution du partage des revenus défavorable aux salariés, et en plus les entreprises demandent une fiscalité faible et font le maximum pour être en position dominante et pour bénéficier de rentes de monopoles (ce qui est contraire, soit dit en passant, au principes fondamentaux du libéralisme économique). La crise fait monter l'exigence de donner au capitalisme une dimension morale ou éthique, de façon à le rendre plus « inclusif ». Pour ce faire, il faudrait internaliser les externalités générées par les entreprises, externalités sociales, économiques, climatiques et environnementales ; en mettant en pratique le principe du « pollueur-payeur ». Mais trois grands obstacles sont là pour compliquer la mutation du capitalisme : le premier est la défaillance des États (Milton Friedman lui-même était convaincu que les entreprises doivent maximiser leurs profits mais sous les contraintes définies par l'État), qui ont renoncé à obliger les entreprises à internaliser les externalités dont elles sont responsables, le second est l'affaiblissement des entreprises que va causer inévitablement la

crise du Covid et le troisième est le rôle ambigu de la finance, qui de manière contradictoire demande à la fois une forte rentabilité et le respect de valeurs « ESG » (environnement-social-gouvernance).

www.christian-biales.fr

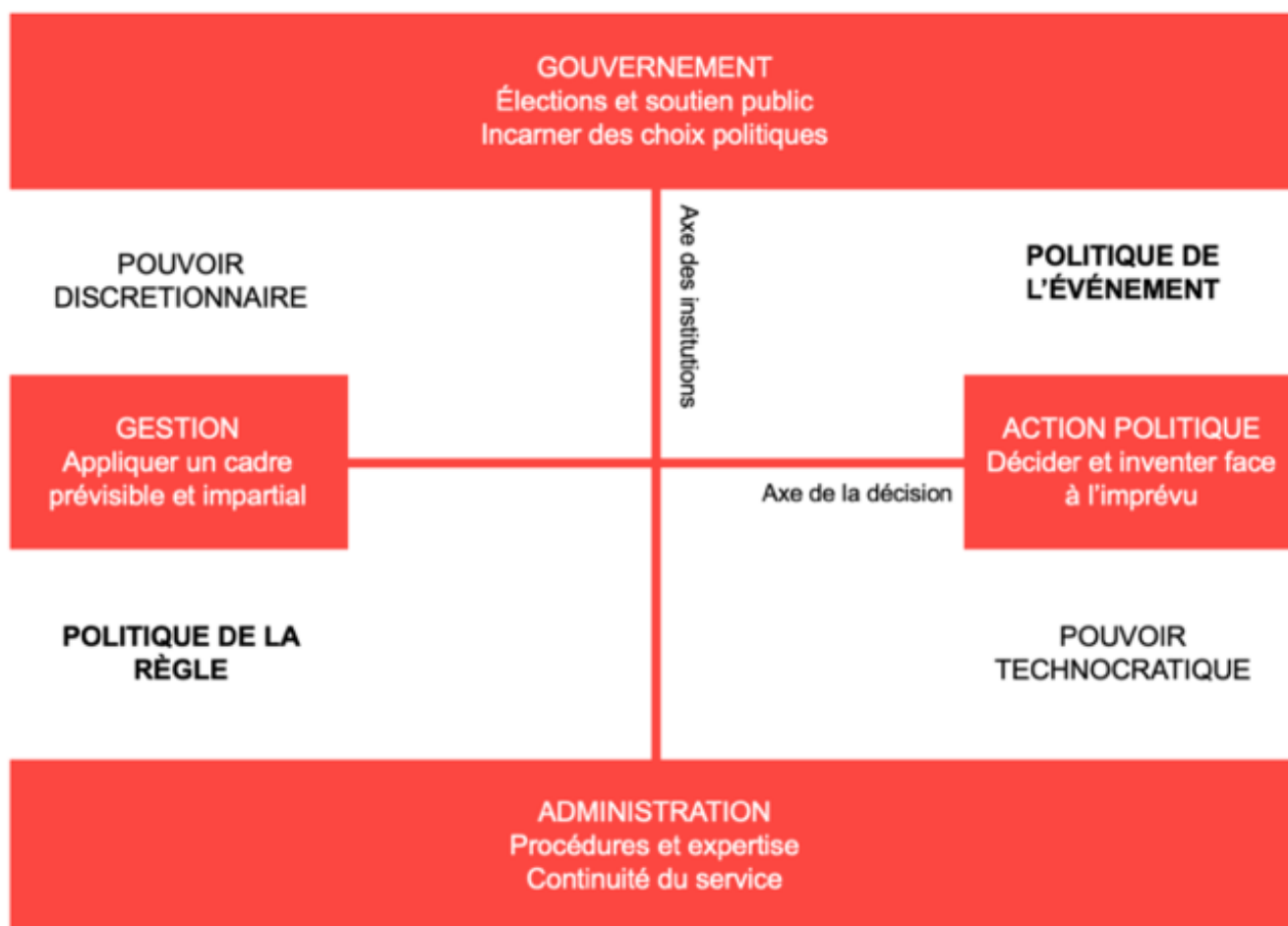
Les crises font avancer l'Europe

Vincent Desportes, ancien directeur de l'École de guerre, écrit judicieusement : « De facilités politiques en veuleries, l'État-providence a cannibalisé l'État régalien, qui peine à assurer ses fonctions essentielles, celles qui le légitiment. Paupérisation des fonctions vitales – la sécurité sanitaire en tête – au profit de l'augmentation des dépenses et de la paix sociales : c'est la conséquence de décennies de réflexes politiques distribuant l'argent public dans la rationalité du court terme électoral. L'État-stratège a fait place à l'État-tacticien, frappé de myopie gestionnaire, oublieux d'une de ses fonctions essentielles : sans sacrifier le présent, permettre le futur par la consolidation de la maison commune en vue des temps difficiles. (...) Si la conscience européenne avait existé, la solidarité aurait joué un rôle fondamental pour juguler d'emblée le fléau. Mais l'Europe, à la fois si forte de son niveau de civilisation et si faible de ses égoïsmes nationaux, n'a pas su protéger ses citoyens. Pourtant, seule face à des difficultés de cette ampleur, chaque nation est condamnée, comme elle le sera dans l'inévitable méga-choc en gestation entre les empires chinois et américains. Nos nations ne survivront que si elles savent échanger un peu de souveraineté contre l'édification d'une confédération autonome capable de s'opposer aux diktats des très grands. C'est le principe même du collectif : chacun de ses acteurs accepte de renoncer à une parcelle de sa liberté afin de constituer un ensemble solidaire disposant, à son propre profit, de davantage de capacités d'action qu'il n'en dispose lui-même. (...) Pas de salut postpandémique à espérer sans une stratégie à l'échelle du continent, sans une puissance affirmée, sans leadership assuré, sans une souveraineté européenne forte de souverainetés nationales respectées mais contenues. Allons, "tête haute" : un peu de bon sens, l'Europe !, un peu de tenue, l'Europe !, un peu de fierté, l'Europe ! ».

Suite à cette analyse, il me revient un passage de « Par-delà le bien et le mal » de Friedrich Nietzsche, publié en 1886 :

« Grâce aux divisions morbides que la folie des nationalités a mises et met encore entre les peuples de l'Europe, grâce aux politiciens à la vue courte et aux mains promptes qui règnent aujourd'hui avec l'aide du patriotisme, sans soupçonner à quel point leur politique de désunion est fatalement une simple politique d'entr'acte, — grâce à tout cela, et à bien des choses encore qu'on ne peut dire aujourd'hui, on méconnaît ou on déforme mensongèrement les signes qui prouvent de la manière la plus manifeste que l'Europe *veut devenir une*. Tous les hommes un peu profonds et d'esprit large qu'a vus ce siècle ont tendu vers ce but unique le travail secret de leur âme : ils voulurent frayer les voies à un nouvel accord et tentèrent de réaliser en eux-mêmes l'Européen à venir ; s'ils appartenirent à une patrie, ce ne fut jamais que par les régions superficielles de leur intelligence, ou aux heures de défaillance, ou l'âge venu : ils se reposaient d'eux-mêmes en devenant "patriotes". Je songe à des hommes comme Napoléon, Goethe, Beethoven, Stendhal, Henri Heine, Schopenhauer ».

Selon le philosophe néerlandais Luuk van Middelaar, la crise de 2007-2008 a transformé profondément l'Europe en consacrant « le passage d'un système purement tourné vers la *politique de la règle* à un système dans lequel l'Union est en mesure de mener en outre une *politique de l'évènement* ». Autrement dit, à la mécanique institutionnelle communautaire tournée vers le temps long du consensus, vient s'adjoindre une capacité à prendre des décisions improvisées dans un contexte inédit et soudain ». La résolution de la crise des dettes souveraines dans la zone euro est pour le philosophe néerlandais une bonne illustration de la « politique de l'évènement » où la pérennité de l'union prend le dessus sur les intérêts égoïstes des États. Le Brexit et la crise migratoire fournissent d'autres exemples. La thèse de Luuk van Middelaar est donc porteuse d'espoir dans les circonstances actuelles, particulièrement graves pour l'unité de l'Europe. Comme le dit le philosophe, gouverner c'est aussi la « capacité à augmenter sa résilience, son dynamisme et sa capacité d'improvisation ».



Graphique : Luuk van Middelaar, *Quand l'Europe improvise. Dix ans de crises politiques*, Paris, Gallimard, «Le Débat», 2018, 416 pages, ISBN 9782072734922

Pour la construction européenne, le discours d'Angela Merkel du 13 mai marquera sans doute un tournant décisif pour la politique allemande sur l'Europe : la chancelière répond très clairement à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe (qui avait contesté très fort la politique de la BCE) et définit un nouvel horizon : « il s'agit à présent d'agir en responsabilité et de manière intelligente pour que l'euro puisse subsister. (...) Il va subsister. (...) Cela va nous inciter à faire davantage en matière de politique économique, afin de faire progresser l'intégration. (...) Nous allons à coup sûr nous pencher sur cette question en lien avec ce qu'on appelle le "fonds de relance", car il en va ici de la solidarité européenne et plus la réponse européenne dans ce cadre sera forte, plus la BCE pourra travailler dans un cadre sûr ». Mais Angela Merkel ne fait pas encore dans ce discours le pas supplémentaire qu'on peut souhaiter : elle ne s'est pas exprimée sur le sort des dettes publiques ; on ne sait donc pas si elle acceptera leur mutualisation mais il faut souligner le moment où elle s'est référée à Jacques Delors : « nous ne devons pas oublier ce que Jacques Delors disait avant l'introduction de l'euro : il faut une union politique, une union monétaire ne suffira pas » ; elle sait donc que c'est l'objectif de la zone euro depuis le début et elle reconnaît clairement que « nous n'avons pas suffisamment progressé ». Ces propos sont une indication très importante sur sa conception de l'avenir possible de l'Europe car une union politique implique nécessairement une fédéralisation minimale au niveau du budget et de la gouvernance.

J'accorde personnellement une importance décisive au discours d'Angela Merkel devant le Bundestag : ce 13 mai est pour moi une date qu'il faudra marquer d'une pierre blanche. Car la chancelière ose remettre en cause la stratégie non-coopérative et les doctrines (à commencer par l'ordolibéralisme) qui sont à la base de la politique européenne allemande depuis très longtemps. D'une certaine façon, la décision de la Cour de Karlsruhe, à cause de son impact destructeur pour l'Europe, est totalement contre-productive pour la stratégie qu'elle incarne (si l'Allemagne poursuivait sa stratégie non-coopérative, cela nuirait en définitive à sa croissance si celle de ses partenaires était mise à mal, surtout si s'aggravaient la divergence entre les États membres, les spreads et les risques de dettes souveraines). Maintenant, et c'est Christian BIALÈS

capital, la position affirmée par Angela Merkel donne au grand plan de refondation de l'Europe présenté par Emmanuel Macron à la Sorbonne le 26 septembre 2017 davantage de chances de devenir un rêve réalisable. À l'époque, le Président français pouvait espérer prendre le leadership en Europe ; mais aujourd'hui, il est beaucoup plus fragile, à l'intérieur et à l'extérieur (surtout que le décrochage économique de la France par rapport à l'Allemagne est de plus en plus manifeste), et, par la portée de son discours, A. Merkel va finir son dernier mandat « en beauté », en réaffirmant en définitive le leadership de son pays.

Pourvu que son opinion publique ne la force pas à changer d'avis et qu'elle garde pour cela bien à l'esprit que c'est en définitive son pays qui est l'État membre qui a le plus gagné à être dans la zone euro, et cela depuis plusieurs décennies et, par conséquent, la décision de la Cour de Karlsruhe n'est pas une « menace crédible » ;

pourvu aussi que soit circonscrit d'une manière ou d'une autre le risque d'aléa moral que présente effectivement la monétisation des dettes publiques par la BCE, de manière à contrecarrer l'argumentation de la Cour constitutionnelle et à « couper l'herbe sous les pieds » de tous ceux qui, en Allemagne et dans les autres pays « frugaux », craignent de payer pour les « cigales » ;

et pourvu enfin que la chancelière profite de la présidence allemande de l'UE à partir de début juillet pour confirmer et prolonger ces très bonnes intentions.

Cela dit, le plus important, c'est au bout du compte l'avenir de l'Europe et on peut être aujourd'hui plus optimistes. Cela réconforte les Européistes comme moi, qui ont été si souvent découragés de voir l'Europe multiplier les démonstrations de son incapacité à se comporter avec cohérence et cohésion, avec efficacité et solidarité, que ce soit lors des réunions de l'Eurogroupe et du Conseil européen ou lors de la gestion de la crise sanitaire-économique où triomphe le « chacun pour soi ».

Cependant, cet important discours n'a pas empêché Marc Touati d'écrire deux jours après : « l'explosion de la zone euro est possible : compte tenu de l'ampleur de la crise actuelle, la probabilité de ce triste scénario s'accroît de jour en jour ». Il estime en effet que la zone euro se trouve exactement en ce moment à l'intersection de deux maximes : celle de Nietzsche considérant que « tout ce qui ne tue pas nous rend plus fort », et celle, populaire, selon laquelle « à trop tirer sur la corde, elle finit par casser ». Pour l'économiste, « cette crise porte en elle les carences structurelles de la zone euro, qui, pourtant censée constituer un havre de stabilité, s'est finalement engoncée dans la croissance molle, ainsi que dans la fragilité économique, politique, sociale et sociétale. (...) La zone euro est devenue une bulle, c'est-à-dire un fossé entre ses promesses et ses réalisations, constituant par là-même une machine à crises. (...) Basée sur des fondations bancaires, l'UEM n'a jamais été terminée. En effet, cette dernière ne sera crédible que lorsqu'elle sera devenue une “zone monétaire optimale”, c'est-à-dire parfaitement unifiée à tous points de vue, comme les États-Unis d'Amérique ou les États-Unis du Brésil par exemple. (...) Le drame est que, depuis quelques années, les peuples et les dirigeants de la zone euro sont devenus de plus en plus réticents à l'idée d'une union fédérale. (...) Il faut donc être clair : sauf si une prise de conscience miraculeuse se produit, notamment en Italie, en France et en Allemagne, afin d'engager la zone euro vers une harmonisation des conditions fiscales et réglementaires, avec un budget fédéral efficace mais aussi moins de rigidités structurelles, l'UEM telle que nous la connaissons aujourd'hui aura disparu avant 2022. Cela ne signifiera d'ailleurs peut-être pas la fin de l'euro, mais l'avènement d'une zone monétaire plus restreinte, avec une vraie intégration, une véritable union fédérale, des règles strictes et une entraide à toute épreuve. (...) ».

C'est le lundi suivant, le 18, que le Président Macron et la Chancelière Merkel sont parvenus à une position et à une décision communes.

Le texte est fondamental pour l'avenir de l'Union européenne, de la zone euro et de tous les États membres. C'est une preuve supplémentaire pour l'histoire de la construction européenne que l'Europe fait des pas en avant, voire des bonds en avant, quand elle est au pied du mur ; mais mieux vaut tard que jamais ! Des commentateurs annonçaient ces temps-ci le risque de voir l'Europe sombrer sous les coups de butoir du Covid-19 et de ses conséquences économiques et sociales, mais ce satané virus est aussi, d'une certaine façon, un « lanceur d'alerte » à la fois économiquement, écologiquement et politiquement pour notre vieux continent. E. Macron, partisan de la souveraineté européenne depuis longtemps, et A. Merkel, consciente de la responsabilité majeure de son pays dans la sauvegarde des acquis européens

accumulés depuis tant d'années ainsi que du risque que courrait son propre pays si l'Europe se disloquait, est décidée à passer outre la difficulté politico-financiaro-juridique soulevée par la décision de sa Cour constitutionnelle (D. Cohn-Bendit a raison de dire que « si l'Europe s'effondre, ce sera un suicide allemand » et quand Angela Merkel dit que « l'Allemagne ne s'en sortira bien que si l'UE s'en sort bien », elle rejoint ce que disait son prédécesseur Helmut Schmidt lors de son dernier discours, en décembre 2011 devant son parti, le SPD : « l'Allemagne a besoin de l'intégration européenne, ne serait-ce que pour nous protéger de nous-mêmes »).

Comme l'a tweeté tout de suite Henrik Enderlein, directeur du Centre Jacques Delors de Berlin, « nous n'avons jamais été aussi près d'un moment hamiltonien pour l'Europe » : cet accord entre Paris et Berlin constitue un progrès incontestable sur la voie du fédéralisme européen. Notons que l'on peut parler autant de moment « rooseveltien » qu'« hamiltonien » quand on se souvient que c'est Roosevelt qui, au début des années 1930, lors de la fameuse crise, organise pour la 1^{ère} fois des transferts entre États fédérés alors que le dollar est la monnaie des États-Unis depuis 130 ans. L'Europe n'en est pas aussi loin mais l'avancée est malgré tout considérable. ("moment Hamiltonien" : les États-Unis étaient déjà une fédération quand, par la décision d'Alexander Hamilton, 1^{er} secrétaire du Trésor américain et fédéraliste convaincu, ils ont assumé les dettes des 13 États qui s'étaient unis pour combattre les Britanniques : le problème pour nous est que l'UE n'est pas une fédération !

Le changement de position de l'Allemagne et de sa chancelière joue donc un rôle décisif dans l'évolution actuelle de la situation de l'UE et de la zone euro. Soulignons que ce changement de position n'est cependant ni soudain ni impromptu : les nouvelles générations d'économistes en Allemagne développent depuis maintenant plusieurs années des analyses beaucoup moins imprégnées du dogme budgétaire que celles de leurs prédécesseurs et, se rendant compte de l'insuffisance des investissements publics, notamment pour moderniser les infrastructures, ils défendent des politiques que d'aucuns qualifieraient volontiers de keynésiennes.

Ajoutons qu'on a affaire à un regrettable concours de circonstances : le covid-19 touche davantage les pays du Sud, déjà fragilisés, et la crise économique qui en découle est beaucoup plus grave dans le Sud de la zone euro, y compris la France, que dans le Nord. Pour être encore plus précis, la fracture n'existe pas seulement entre le Nord et le Sud mais aussi entre l'Ouest et l'Est. En effet, en rythme annualisé, le PIB s'est contracté sur les 3 premiers mois de 2020 de 21% en France, de 20% en Italie, de 18% en Espagne et de 15% au Portugal. La majorité des PECO s'en sort relativement bien et les pays du Nord ont été également épargnés puisque le repli de leurs PIB vont grosso modo d'un peu plus de 6% à moins de 10% (la Belgique est dans une situation plus proche de celle des pays du Sud : -15%). On peut regrouper les pays européens en deux catégories, d'une part, ceux du Sud et de l'Ouest, qui sont les plus touchés, et d'autre part, ceux du Nord et de l'Est, relativement moins touchés. Il est intéressant de relever que ces deux groupes correspondent à des niveaux d'industrialisation bien différents, les pays du groupe « Sud/Ouest » se caractérisant par une importance plus grande du secteur des services, notamment le tourisme. Or, cette « explication » ne vaut pas seulement pour analyser les différences de réduction actuelle de l'activité macroéconomique mais aussi pour anticiper les possibilités de reprise par la suite : le poids relativement plus important des services est non seulement un facteur d'aggravation de la récession en cours mais il annonce également des difficultés plus importantes pour une reprise vigoureuse. La conclusion est double : d'abord, l'hétérogénéité de l'UE et de la zone euro va s'aggraver et ensuite les besoins de solidarité entre les États membres s'en trouvent d'autant plus accrus. Dans un tel contexte, la « proposition Macron-Merkel » apparaît comme une absolue nécessité et la réponse des pays « frugaux » (ou « radins ») comme un poison pour l'Europe.

Le 11 juillet, le Conseil européen adopte une stratégie qui prolonge la proposition « Macron-Merkel » en prévoyant même la mutualisation des dettes.

Si la zone euro se dirige vers une forme ou une autre de monétisation des dettes publiques, ce qui peut sembler souhaitable pour faire face efficacement à la crise sanitaire-économique et pour concrétiser un pas significatif en direction du fédéralisme budgétaire, la conclusion est que l'on peut anticiper une élévation du prix des actifs spéculatifs et même une formation de bulles. Cette hausse du prix des actifs s'accompagne d'ailleurs d'une modification des prix relatifs entre ces actifs, d'où des modifications de

comportements à attendre ; une autre conséquence prévisible est l'aggravation des inégalités patrimoniales.

Mais, qu'il y ait ou non monétisation des dettes publiques, on entre de toute façon dans une impasse. L'explication centrale se trouve selon moi dans la base néolibérale du capitalisme actuel : son caractère toujours profondément actionnarial se traduit depuis les tout débuts par une déformation continue de la répartition du revenu au détriment des salaires pour offrir la rentabilité maximale aux détenteurs de capitaux (le capitalisme actionnarial se complaît dans une concurrence de plus en plus oligopolistique et monopolistique : la concentration des entreprises nuit à fois aux consommateurs et aux salariés - car la position dominante des grosses entreprises ne concerne pas seulement le marché des biens mais aussi celui du travail - et ce sont les actionnaires qui sont les grands gagnants de la concentration ; d'où l'énorme importance de la législation pro-concurrentielle développée en Europe : il faut espérer que les régulations protectrices européennes vaincront les pressions lobbyistes de type anglo-saxon). La conséquence directe est une insuffisance pathologique de la demande. Face à cette conséquence bien entendu préjudiciable pour lui-même, le capitalisme use d'expédients pour y remédier : l'endettement privé (d'où la crise des subprimes), l'endettement public (d'où la crise des dettes publiques) et aujourd'hui s'est rajoutée la monétisation des dettes, avec le risque d'une crise d'éclatement de bulles spéculatives (explosion endogène si le revenu des actifs est trop bas par rapport à leur prix, d'où une chute de la demande d'actifs, et/ou explosion exogène si les taux d'intérêt remontent brutalement) et aussi le risque d'une crise de défiance généralisée envers les monnaies. L'utilisation de ce nouvel expédient ne peut pas être elle non plus sans fin : si rien n'est entrepris, on doit craindre que l'issue soit une crise radicale et multiforme du capitalisme actuel.

La crise est-elle une chance pour l'euro ?

Analyse intéressante de Stephen Jen, stratège chez Eurizon SLJ Capital, à Londres, fin avril : la « valeur juste » de l'euro, c'est-à-dire la valeur de l'euro qui tient compte des paramètres macroéconomiques de l'économie, est de 1,50\$ pour l'Allemagne et de 0,75\$ pour l'Italie ! Cette distorsion concrétise l'hétérogénéité de la zone euro et montre à quel point est fort le risque de sa « fragmentation » ; surtout qu'avec la crise actuelle, l'écart ne peut a priori que s'aggraver. Et S. Jen considère que les marchés accordent davantage d'importance à la « valeur juste » italienne quand on est en période de crise comme aujourd'hui : pour eux, le taux actuel de 1,08\$-1,09\$ apparaît comme très surévalué et réagissent en conséquence. À ce facteur interne à la zone euro s'ajoute un facteur externe, également défavorable à l'euro, qui concerne l'écart d'activité, de dynamisme et de résilience entre l'économie américaine et l'économie européenne.

Au sujet de la politique adoptée par la BCE vis-à-vis des déficits publics des États membres, c'est-à-dire grosso modo vis-à-vis de la mutualisation des dettes, la cour constitutionnelle allemande (de Karlsruhe) entre rapidement en conflit avec la BCE. Fin juin, A. Merkel, en retrait par rapport à son accord avec E. Macron, semble dire que la position de sa Cour constitutionnelle doit prévaloir, mais, début juillet, une majorité de députés allemands vote une motion en faveur de la position de la BCE ! Et, surprise, Wolfgang Schäuble devient dans un entretien (du 6) un vibrant défenseur de la souveraineté européenne...

Mais une tout autre lecture, iconoclaste, peut être faite du changement de position de la chancellerie allemande concernant la mutualisation des dettes : les gouvernants allemands profitent d'une période qui leur est particulièrement favorable (supériorité depuis longtemps des performances économiques et aujourd'hui efficacité incontestée dans le traitement de la crise sanitaire) pour prendre en douceur la direction de la relance de l'idée européenne et par conséquent affirmer la prééminence de leur pays. Au début du 1^{er} chapitre de la dernière partie de son livre sur les « Idées reçues sur l'Allemagne » (Éditions Cavalier bleu, octobre 2018), Claire Demesmay écrit : « Les vieux démons d'une Allemagne hégémonique sont de retour. (...) Si l'Allemagne pèse davantage sur le cours de l'UE que n'importe quel autre de ses partenaires, c'est d'abord en raison de son poids démographique, politique et économique. (...) De plus, depuis le grand élargissement européen de 2004, elle dispose sur le continent d'une centralité géographique. (...) Une fois passé le cap délicat [de la réunification], elle profita de

l'introduction de l'euro (que pourtant elle n'avait pas demandé) et d'un contexte international marqué par la globalisation et s'imposa en championne des exportations. (...) Le discours sur le diktat allemand n'a rien de nouveau et réapparaît d'autant plus aisément que les autres États européens sont en position de faiblesse, du moins que les équilibres au sein de l'UE évoluent au profit de Berlin. (...) En réalité, Berlin n'est pas à l'aise avec cette position de leadership, mal assumée. Tout en ayant tendance à se concevoir comme le gardien des règles européennes, il veut éviter de paraître dominant auprès de ses partenaires. (...) Dans ces conditions, les dirigeants craignent par-dessus tout le discours anti-allemand dénonçant un retour de l'hégémonie, tel qu'il est réapparu à la faveur de la crise ». Même si on s'éloigne de ce qu'appelait en 1985 Hans-Peter Schwarz, le célèbre biographe de Konrad Adenauer, « l'oubli de la puissance » pour qualifier une forme d'abdication des Allemands en la matière, l'Allemagne reste toujours très attentive à ne pas laisser penser qu'elle pourrait exercer sa suprématie sur le vieux continent, y compris à son corps défendant... Le même Hans-Peter Schwartz a écrit en 1994 un livre : « La puissance centrale en Europe ; le retour de l'Allemagne sur la scène mondiale ». Un an auparavant un autre historien, Gregor Schöllgen, écrivait : « L'Allemagne doit assumer son nouveau rôle de grande puissance européenne sans répéter, occulter et oublier les maladroites, les erreurs et les crimes de la première moitié du 20^{ème} siècle ».

Le journaliste suisse Frédéric Koller a écrit plusieurs papiers excellents sur le sujet dans le journal Le Temps. Dans un récent article (30/5/2020), il constate : « Il se passe quelque chose d'important en Allemagne ces jours-ci. La République fédérale est en passe d'endosser un rôle qu'elle s'était obstinément refusée à assumer depuis la réunification, et à vrai dire depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : prendre le leadership européen. (...) Le basculement en cours s'articule autour du plan de relance économique européen et de son financement. Le principe d'une dette mutualisée entre les 27 États est désormais défendu par Berlin avec toutes les conséquences que cela implique en matière de gouvernance. Si ce scénario se concrétise, l'Europe fera un bond dans son intégration politique. Or ce n'est pas seulement Angela Merkel qui défend la nécessité de ce pas aujourd'hui, mais son parti, le plus grand d'Allemagne, les conservateurs de la CDU (les sociaux-démocrates y étant depuis longtemps favorables). Les déclarations de Wolfgang Schäuble, le week-end dernier, pour soutenir un plan franco-allemand de 500 milliards d'euros (et dont l'Allemagne sera le principal garant) écartaient les derniers doutes. Le parlement allemand, affirme son président et ancien tenant de l'orthodoxie budgétaire européenne, est derrière Merkel. Au nom de la solidarité européenne. C'est un tournant. (...) C'est aussi un moment de vertige. Voici une bonne quinzaine d'années que l'Allemagne fait figure de locomotive économique du continent, un rôle qui lui permettait de faire la différence à Bruxelles en matière de politique financière et budgétaire. Mais Berlin, pour d'excellentes raisons liées à son passé, s'était prudemment abstenu jusqu'ici de pousser l'avantage pour en faire un instrument politique. Ou c'était à son corps défendant, comme face à la Russie. Sur le plan de la défense, Berlin prend grand soin de laisser Paris aux avant-postes. En assumant à l'avenir pleinement son statut de grande puissance européenne, et les responsabilités qui vont avec, l'Allemagne prend le risque de bouleverser bon nombre d'équilibres, à commencer celui instauré avec la France, aussi boiteux soit-il.

Les pro-européens, qui en appelaient à cette solidarité allemande, ont de quoi se réjouir d'une dynamique qui pourrait redonner une voix à un continent et à son modèle social-libéral, une voix nécessaire, et qui répond aussi à un besoin hors de ses frontières pour faire contrepoids au duopole qui s'installe entre Pékin et Washington. Mais cette Allemagne, si elle n'y prend garde, ne tardera pas à éveiller tous les fantasmes liés à l'éternelle question allemande : celle d'une nation trop grande au cœur du continent pour ne pas être perçue comme menaçante. C'est au nom d'une Europe plus forte que l'Allemagne de Merkel s'affirme comme elle ne l'avait plus fait depuis un siècle. Demain, il faudra plus que jamais penser l'Union au-delà des logiques nationales, pour s'assurer que le continent ne replonge pas dans les travers de son histoire mouvementée ».

Quand on est européiste, et fédéraliste de surcroît, cette évolution emplit d'espoir ; mais en tant que Français, on ne peut s'empêcher de penser que la France, malgré de très beaux discours, a encore « loupé le coche » pour être aux avant-postes... C'est très dommage pour l'Europe, pour deux raisons principales : d'abord, dans ses positions et ses décisions, l'Allemagne reste trop soucieuse des réactions possibles des États-Unis, et ensuite, l'Allemagne reste encore trop sensible à l'orthodoxie que défendent les pays « frugaux », en particulier les Pays-Bas : on ne peut pas être sûr que le cordon ombilical avec

l'ordolibéralisme soit complètement coupé. Malgré des progrès incontestables, tout cela freine beaucoup les progrès de l'UE et de la zone euro. Ce défaut de la France s'explique par l'insuffisante qualité à la fois des politiques menées par les dirigeants français depuis de nombreuses années et de nos superstructures et infrastructures.

Tout bien réfléchi, la position des pays dits « frugaux » ou, bien moins aimablement, « radins » mérite d'être mieux comprise. Le fait que l'Allemagne se soit désolidarisée récemment de ce groupe pour rejoindre le point de vue défendu par la France n'est pas une preuve que les arguments des « frugaux » n'ont aucune valeur. Le « couple franco-allemand » s'est reconstitué principalement pour des raisons de circonstances : l'Allemagne a parfaitement compris qu'il fallait aider les pays du Sud pour sauver sa propre industrie et soutenir sa propre croissance et qu'il ne fallait pas courir le risque de voir la construction européenne anéantie par l'effondrement de l'Italie (et cela me laisse penser, hélas, que l'Allemagne n'a pas vraiment abandonné son dogme ordolibéral). Il faut admettre que le fait que la Commission donne des subventions à des États-membres en difficulté fait réaliser à l'UE un bond important en direction du fédéralisme ; ces subventions sont en effet ni plus ni moins des transferts et s'inscrivent d'ores et déjà dans une forme de fédéralisme budgétaire. Si tel est bien le cas, les enjeux sont considérables et les décisions à prendre engagent l'avenir pour longtemps, on peut alors comprendre que des États membres demandent que ces transferts représentent une proportion moins importante de l'ensemble du plan de relance, qu'ils fassent l'objet de conditionnalité et/ou de droits de regards pour les fonds octroyés et que les pays en difficulté fassent, si nécessaire, des réformes structurelles pour que les transferts ne se répètent pas systématiquement, et toujours dans le même sens et au profit des mêmes. Cela dit, la solidarité reste une nécessité absolue : il faut admettre aussi que la rigidité certes légaliste mais excessive de quelques-uns peut complètement ruiner des décennies d'efforts pour construire une Europe forte et solidaire. La situation actuelle pose, mais ce n'est pas nouveau, la question de l'unanimité ; mais remettre celle-ci en cause, sous prétexte des blocages qu'elle cause, aboutit à nuire à l'esprit de ce que doit être une communauté d'intérêts et de destin.

C'est le **21 juillet**, après 90h de discussions que le Conseil européen est enfin parvenu à un accord qui consiste à faire un pas significatif en direction du fédéralisme budgétaire et du fédéralisme tout court avec un plan de relance européen sous forme de prêts mais aussi par des subventions, qui correspondent ni plus ni moins à des transferts, et financé directement par la Commission qui empruntera sur les marchés. On a donc affaire à deux révolutions : il y a en effet à la fois naissance d'une dette « fédérale » et réalisation de transferts en direction des régions et secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19. Un point reste malgré tout encore flou, c'est celui des nouvelles ressources propres, sous forme d'impôts strictement européens. On pourra réellement parler de fédéralisme budgétaire quand non seulement l'Union pourra émettre des dettes en son nom mais pourra aussi prélever elle-même des impôts (rappelons qu'actuellement les recettes du budget de l'Union sont constituées pour les 3/4 des « ressources RNB » c'est-à-dire des contributions que chaque État membre verse en fonction de son poids économique, le reste étant constitué de droits de douane et de la « ressource TVA »). Le chemin vers une Europe fédérale promet d'être encore long et accidenté. Faudra-t-il une nouvelle crise, peut-être encore plus grave si c'est possible, pour faire un pas de plus ??

Dans son article intitulé « L'union européenne est maintenant un État », l'historien Sylvain Kahn a cette belle réflexion : « On pourrait qualifier d'« État baroque » la jeune UE. Le baroque, grand mouvement artistique européen, s'oppose au classicisme par le contournement des règles et la subversion des formes, le mélange des genres et le recours à l'exception. C'est le cas de l'Union européenne, qui échappe à la classification traditionnelle des systèmes politiques comme des entités territoriales étatiques et se distingue par sa stimulante singularité. À partir de cultures étatiques héritées d'une histoire longue et d'une géographie politique morcelée, les Européens contemporains inventent la mutualisation de la souveraineté. »

Le problème particulier mais crucial du traitement des dettes publiques

Dans Les Echos des 17-18 avril, Alain Minc fait une proposition proche de celle de J.-P. Betbeze :

« (...) La logique intellectuelle plaiderait pour l'annulation de la dette détenue par la banque centrale ou au moins d'une partie d'entre elle. C'est trop demander au système financier : son conformisme n'y survivrait pas et les contre-arguments juridiques seront très difficiles à combattre, en particulier vis-à-vis des Allemands. Ce serait pourtant la meilleure solution : à situation extraordinaire, mesure extraordinaire. Il faut donc arriver au même résultat sans provoquer de bataille de principes -les pires de toutes- avec nos partenaires. La voie la plus naturelle est de voir la banque centrale échanger des bons du Trésor contre des titres perpétuels à bas taux d'intérêt ou, si l'idée de perpétuité provoque elle aussi des blocages idéologiques, contre des titres à 50 ou à 100 ans, durées qui existent sur le marché des capitaux. Ainsi la dette publique serait-elle divisée en deux compartiments : une dette privée, détenue par des opérateurs attentifs à la solvabilité de l'État débiteur avec des agences de notation aux aguets et des spreads représentatifs ; une dette publique, perpétuelle ou à très longue échéance, qui ne pèserait pas sur la solvabilité du débiteur. (...) ».

En l'état du droit de l'UE, l'annulation de dette par la BCE et le SEBC n'est juridiquement pas possible, sauf à modifier le TFUE ».

Une telle modification résoudrait en effet le problème puisqu'elle autoriserait le financement monétaire par achat de titres publics sur le marché primaire et la transformation de ces titres en dette perpétuelle à taux nul. Mais il ne faut pas rêver... La difficulté peut néanmoins être contournée si on fait l'hypothèse, crédible étant donné la gravité des circonstances actuelles, que le nouveau QE de la BCE soit maintenu constamment. Car dans ce cas, il y aurait de fait annulation des dettes publiques inscrites à l'actif du bilan de la BCE quand celle-ci achète sur le marché secondaire les titres publics contre création monétaire ; puisque la BCE reporterait constamment la date de remboursement des emprunts contractés par les États en leur achetant de nouvelles créances au moment où les anciennes arrivent à maturité. Le seul risque serait que, pour une raison ou pour une autre, il y ait remontée de l'inflation à un niveau qui oblige la Banque centrale de revenir sur son engagement et qu'elle contraigne le(s) État(s) à rembourser effectivement ; en effet, elle chercherait alors à réduire la masse monétaire en circulation en demandant de sa monnaie contre offre de titres publics. Pour empêcher en quelque sorte la Banque centrale de revenir sur son engagement mais aussi pour permettre aux États de ne pas avoir à se désendetter en sortie de crise, ce qui serait le meilleur moyen de prolonger cette crise pour longtemps, une solution serait de faire en sorte que les États demandent à la BCE de leur accorder des prêts pour réaliser des investissements publics à long terme dans le but d'alimenter une croissance durable et inclusive, en même temps que la BCE leur accorde des remises de dettes.

Dans les blogs d'Alternatives économiques, Hubert de Vauplane, juriste et économiste, excellent expert sur les questions monétaires et financières, fait paraître un article sur « Peut-on annuler les dettes souveraines de la zone euro ? », qui mérite tout autant notre attention que celui qu'il avait fait paraître début avril (voir le commentaire que nous en avons fait plus haut en date du 5 avril). L'auteur rappelle d'abord la définition d'une dette souveraine : dette émise par un État qui prend généralement la forme d'une dette négociable, sous forme de l'émission d'obligations sur le marché financier international (en monnaie nationale ou en devises) ou sous la forme de contrats de financement auprès d'institutions financières internationales ou de créanciers privés, les deux possibilités ayant des régimes juridiques différents. Ensuite, l'auteur distingue les deux grandes façons de faire face au poids des dettes publiques, qui ont été envisagées récemment par plusieurs auteurs comme le montre notre document dans les pages qui précèdent : l'annulation « pure et simple » de la dette et la transformation de la dette publique en dette perpétuelle. Et il rappelle à juste titre qu'en tout état de cause, il s'agit d' « annuler » la dette publique que détient la BCE, c'est-à-dire seulement environ 20% de la dette publique pour ce qui concerne la France (à ce sujet il rappelle, également fort utilement, que ce n'est pas directement la BCE qui détient et qui pourrait annuler les dettes publiques des États membres de la zone euro mais les différentes banques centrales nationales (cela prouve que pour cette question de l'annulation des dettes souveraines, comme

d'ailleurs pour beaucoup d'autres, l'institution déterminante est davantage le SEBC que la BCE stricto sensu).

L'article de Hubert de Vauplane donne dans son long développement une analyse complète des deux modalités ; elle est essentiellement juridique et c'est son intérêt car la résolution du problème dépend énormément du contenu actuel des traités qui régissent l'UE et la zone euro.

En ce qui concerne l'annulation de la dette, au sens où les États concernés n'auraient ni le capital ni les intérêts à devoir, c'est au SEBC-BCE de décider, que ce soit par un abandon de créance ou par une remise de dette. La conséquence comptable possible pour la BCE est qu'elle pourrait se retrouver avec des fonds propres négatifs. Mais, a priori et de manière surprenante, cela ne serait pas grave, comme l'affirment un article de Peter Stella, du FMI, paru en juillet 1997 (<https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/wp9783.pdf>) et le « Bis Papers » d'avril 2013 de D. Archer et P. Moser-Boehm, de la BRI (https://www.bis.org/publ/bppdf/bispap71_fr.pdf) où on lit notamment : « (...) Bien qu'étant des banques, les banques centrales ne sont généralement pas soumises à la procédure de faillite classique, et elles ne sont pas tenues, en principe, de respecter des exigences minimales de fonds propres. (...) Ainsi, une banque centrale peut avoir, à son bilan, un passif d'une valeur supérieure à celle de son actif – c'est-à-dire qu'elle peut être insolvable “sur bilan”, selon les conventions comptables utilisées – tout en restant à l'abri des poursuites des créanciers, ou d'une intervention réglementaire découlant du non-respect des ratios minimaux de fonds propres, qui pourraient, si elle était une banque ordinaire, mettre un terme à ses activités. (...) ».

H. de Vauplane rappelle que « dans le cadre d'un QE, les titres de dette souveraine achetés par une banque centrale sont destinés à être “stockés” temporairement dans le bilan à la banque centrale pour être ensuite revendus sur le marché lorsque la politique monétaire devra être resserrée. Par conséquent, sur le long terme, le montant de la dette publique détenue par le public n'est pas réduit par le QE. L'endettement de l'État reste le même, même s'il verse les intérêts des coupons à la banque centrale qui détient une partie de cette dette ; et que cette même banque centrale reverse – après impôts – ses dividendes à son actionnaire unique, l'État. En pratique, l'annulation des titres de dettes souveraines des États membres de la zone par la BCE conduit à passer en charges l'abandon de créances ou la remise de dette, ce qui reviendrait à rendre les fonds propres de la BCE négatifs compte tenu du niveau des fonds propres de la BCE qui peut ne pas absorber ces pertes ».

C'est à partir de là qu'H. de Vauplane fait entrer dans son raisonnement les textes officiels, en particulier le TFUE : « Si donc, il ne semble pas impossible pour une banque centrale de se trouver en situation de fonds propres négatifs, dans quelle mesure cette opération de remise de dette est-elle juridiquement possible ? Il faut ici aller voir le Traité de fonctionnement de l'Union européenne (“TFUE”). On sait que les traités de l'Union interdisent toute assistance financière du SEBC à un État membre au titre du financement du déficit public. Cependant, ces mêmes traités n'excluent pas, de manière générale, la faculté, pour le SEBC, de racheter aux créanciers d'un tel État des titres préalablement émis par ce dernier. Autrement dit, la détention de la dette publique acquise sur le marché secondaire par le SEBC ne contrevient pas à l'interdiction de financement de déficits publics. C'était là l'objet même du programme OMT de la BCE ». Il rappelle que ce dispositif a fait l'objet de recours devant la Cour constitutionnelle allemande dès le début, en 2014, et on vient d'assister à une réédition ce 5 mai. Ce qui fait dire à l'auteur, en conclusion : « Quoi qu'il advienne de ce débat, l'on voit que les règles juridiques posées en leur temps dans les traités européens ne sont plus adaptées au contexte économique actuel. Et plutôt que de laisser la CJUE tordre le droit en proposant des argumentations juridiquement contestables pour satisfaire les besoins monétaires du moment, il convient de modifier clairement la règle de droit et d'assouplir les restrictions posées par l'article 123 du TFUE ».

Cette conclusion rejoint notre propre analyse : il faut modifier les traités.

Décidément, l'augmentation considérable des déficits et des dettes publics des États membres donne à la question de l'annulation de ces dettes une importance toute particulière : le lendemain même de la parution du blog d'Hubert de Vauplane, et également dans la revue « Alternatives économiques », Nicolas Dufrêne et Alain Grandjean font paraître un article : « Annulation de la dette publique : possible juridiquement, nécessaire économiquement ». L'un des intérêts de cet article est qu'il se réfère non pas au Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) lui-même mais à l'un des protocoles qui suivent en annexe, le protocole n°4 « sur les statuts du système européen de banques centrales et de la Banque centrale

européenne ». Et ils démontrent que juridiquement et comptablement, rien n'empêche une annulation des dettes publiques détenues par les banques centrales.

Pendant que le thème de l'annulation des « dettes Covid » prend de l'ampleur chez de nombreux économistes, il y en a d'autres qui continuent de privilégier la solution de la « monnaie hélicoptère » déjà évoquée ici, autrement dit l'intérêt de demander à la BCE de faire fonctionner la « planche à billets ». C'est ainsi que Michel Devoluy y consacrera un article dans La Tribune de Marseille le 20 avril : « Face à une crise inédite, s'accrocher à la doxa monétaire devient une faute. Distribuer de l'argent aux citoyens de la zone euro soutiendrait la population et valoriserait l'image de l'Europe. Mais la Banque centrale européenne (BCE) n'est pas autorisée à fournir des avances non remboursables : la planche à billets est prohibée. Pourtant, cette méthode est simple, rapide et efficace. La BCE crédite les comptes courants des 19 Banques centrales nationales et celles-ci utilisent leurs réseaux pour répartir les euros sur le compte de chaque Européen (la monnaie hélicoptère). La contrepartie de l'argent créé devient une simple ligne comptable intitulée "avances aux Européens". Ici, nul besoin d'impôts pour rembourser la dette et payer des intérêts ». Rappelons la remarque que nous avons faite ici en date du 20 mars : la conjonction du bazooka de la BCE et de celui de la Commission est concrètement l'équivalent de la « monnaie hélicoptère ».

À côté de l'annulation des dettes publiques et de la monnaie hélicoptère il y a une troisième voie de résolution du problème de financement des économies dans le cadre de la crise actuelle, celle que propose Dominique Strauss-Kahn (voir ci-après) : « Allègement des dettes des pays à bas revenus et émission massive de DTS sont aujourd'hui un passage obligé pour contribuer à éviter une catastrophe économique ». La solution des DTS amène à se remémorer la nature de cet instrument financier. Même si le DTS est défini comme un « actif de réserve international » – dont la création remonte à 1969, avec une réforme importante pour l'allocation de ces DTS en 2009, pour compléter les réserves de change officielles des pays membres du FMI –, concrètement il s'agit bien d'une sorte de monnaie internationale scripturale que le FMI a le pouvoir d'émettre, même si cette monnaie internationale ne remplit pas toutes les fonctions d'une monnaie digne de ce nom (voir notre document sur les fonction de la monnaie). D'une certaine façon, le DTS rejoint le projet du Bancor qu'avait soutenu J.-M. Keynes lors de la conférence de Bretton Woods, sauf que le DTS a pour contrepartie un panier de monnaies. En 2009, le gouverneur de la Banque centrale chinoise avait fait ce rapprochement et dix après, en avril 2019, José Antonio Ocampo, professeur d'économie à l'Université Columbia et membre influent au sein de plusieurs institutions internationales, écrit un article intéressant : « L'actif de réserve mondial du Fonds Monétaire International (FMI), le Droit de Tirage Spécial, (DTS) est l'un des instruments de coopération multilatérale les plus sous-utilisés. En faire une véritable monnaie apporterait plusieurs avantages à l'économie mondiale et au système monétaire international. (...) Avant les négociations de Bretton Woods, John Maynard Keynes avait suggéré le "BANCOR" comme unité de compte de son projet d'Union internationale de compensation. Dans les années 1960, sous la direction de l'économiste américano-belge Robert Triffin, d'autres propositions ont été formulées pour résoudre les problèmes croissants créés par le système dualiste dollar-or qui avait été établi à Bretton Woods. Le système s'est finalement effondré en 1971. À la suite de ces discussions, le FMI a approuvé le DTS en 1967 et l'a inclus dans ses statuts deux ans plus tard. Bien que l'émission de DTS par le FMI ressemble à la création de monnaie nationale par les banques centrales, les DTS ne remplissent que certaines des fonctions de la monnaie. Certes, les DTS constituent un actif de réserve et donc une réserve de valeur. Ils sont également l'unité de compte du FMI. Mais seules les banques centrales - principalement dans les pays en développement, mais aussi dans les économies développées - et quelques institutions internationales utilisent les DTS comme moyen d'échange pour se payer mutuellement. Le DTS présente de nombreux avantages fondamentaux, notamment que le FMI peut l'utiliser comme instrument de politique monétaire internationale dans une crise économique mondiale. En 2009, par exemple, le FMI a émis 250 milliards \$ de DTS pour aider à lutter contre le ralentissement économique, à la suite d'une proposition du G20. (...) La meilleure alternative serait de transformer le FMI en une institution entièrement financée et gérée dans sa propre monnaie mondiale - une proposition faite il y a plusieurs décennies par Jacques Polak, alors économiste en chef du Fonds. Une option simple serait de considérer les DTS détenus par les pays mais non utilisés en tant que "dépôts" au FMI, que le Fonds peut utiliser pour financer ses prêts aux pays. Cela nécessiterait

une modification des statuts, car les DTS ne sont actuellement pas détenus dans des comptes ordinaires du FMI. Le Fonds pourrait alors émettre des DTS régulièrement ou, mieux encore, en période de crises, comme en 2009. (...) ».

Remarques finales :

- 1- Il a été question dans toutes les lignes qui précèdent de l'annulation de la dette publique au niveau de la BCE. Il faut savoir que la BCE ne détient que 18%-20% de la dette publique française (d'ailleurs, la BCE possède environ 20% de l'ensemble des dettes publiques de la zone euro), et ce n'est donc que sur cette proportion que se pose concrètement la question de l'annulation. En effet, il est difficile d'envisager une annulation à la fois sur les obligations détenues par des non-résidents (environ 55% actuellement) puisqu'il s'agit pour beaucoup d'entre eux d'investisseurs institutionnels dont il faut s'assurer des financements ultérieurs et sur les obligations détenues par le système de la bancassurance (25%) pour ne pas le mettre en difficulté. Moralité : il faut prendre exemple sur le Japon, dont la dette publique (250% du PIB !) est détenue en très large majorité par des résidents, d'où une grande indépendance par rapport aux marchés financiers ; il faut donc que la dette publique soit détenue le moins possible par des non-résidents, et par conséquent que l'épargne nationale soit sollicitée au maximum pour se placer en Bons du Trésor.

Cela dit, avec le nouveau dispositif du PEPP, qui consiste pour la BCE à racheter les titres publics émis par les États pour faire face spécifiquement à la crise du coronavirus, cela correspond bien, comme cela a été déjà mentionné plus haut, à une monétisation de la dette et par conséquent à une façon d'annuler les dettes publiques (à la condition toutefois que la BCE ne cherche pas à réduire plus tard, à un moment ou à un autre, la taille de son bilan).

- 2- L'exemple du Japon peut être suivi aussi sur le plan de la politique monétaire de la Banque centrale. En effet, la soutenabilité d'une dette est assurée aussi longtemps que le taux d'intérêt reste inférieur au taux de croissance. En achetant régulièrement depuis septembre 2016 des obligations d'État, la BoJ fait en sorte que le taux d'intérêt de long terme soit le plus bas possible pour que le taux de croissance ait des chances de lui être supérieur. En achetant des obligations, elle en fait monter le prix et donc, mécaniquement, baisser le taux : c'est le « contrôle de la pente de la courbe des rendements » - yield curve control - que le Japon a substitué à sa cible de monnaie centrale. Or, la zone euro risque de vite connaître une remontée des taux et un écartement des spreads : la BCE aura sans doute grand intérêt, très bientôt, à utiliser la méthode de la BoJ. Le QE est de ce point de vue insuffisant car c'est une méthode qui agit sur les quantités, mais pas sur les prix ; par contre, le tir de bazooka de la BCE annoncé le 18 mars avec son programme de rachat d'obligations étatiques de 750 milliards d'euros est un premier pas en cette direction.

Un autre comportement de la BoJ pourrait être adopté aussi par la BCE, c'est l'achat non seulement d'obligations, dans le but de contrôler la pente de la courbe des rendements comme il vient d'être dit, mais aussi d'actions pour soutenir l'investissement des entreprises et de participer ainsi à la politique de l'offre.

- 3- Après cette présentation rapide des différentes solutions qui peuvent être envisagées pour traiter le problème de l'accumulation de dettes publiques, appelées à devenir extraordinairement lourdes, soulignons qu'une solution très souvent évoquée ici pour corriger les défauts de construction de la zone euro, à savoir la mise en place d'un fédéralisme budgétaire digne de ce nom pour compléter le fédéralisme monétaire, peut constituer aussi une solution efficace pour prendre en charge les dépenses publiques qu'imposent les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et que cela serait en même temps l'occasion d'avoir les moyens de développer un capitalisme durable et inclusif (ce serait là une retombée positive de la désignation très répandue du capitalisme néo-libéral et mondialisé comme bouc-émissaire de la « coronacrise »).

« La dette n'est pas le souci, c'est la solution », pour Raul Sampognaro :

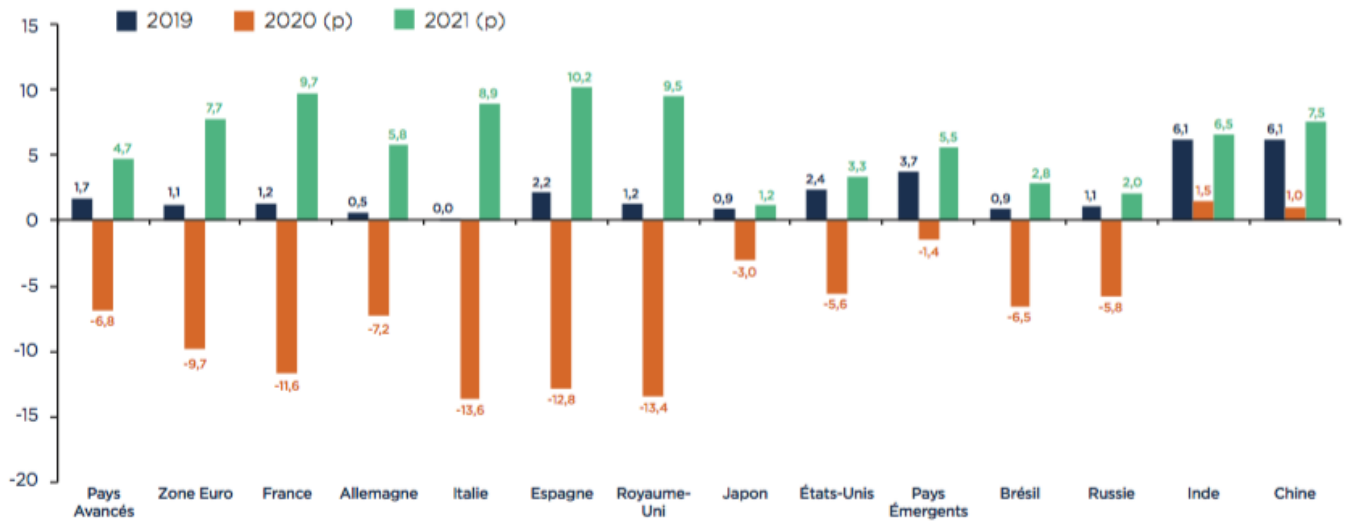
« (...) la dette n'est pas un problème économique par essence. La soutenabilité des finances publiques n'est pas remise en cause si la dette sert à accroître le potentiel productif. La dette qui finance des infrastructures publiques, le système éducatif, la recherche et l'innovation est une bonne dette. Mais il faut aller plus loin. (...) Aucun mécanisme privé de mutualisation des risques ne peut nous assurer contre une crise comme celle que nous vivons. En revanche, l'État dispose d'un horizon d'action long et stable. Il peut s'endetter dans des conditions plus favorables que n'importe quel agent privé. Ceci permet d'étaler un choc sur plusieurs décennies. L'État joue alors un rôle d'assureur en dernier ressort. S'il ne le fait pas pleinement, la déflagration mettra à mal la stabilité de nos sociétés. L'endettement sert usuellement à l'investissement. L'endettement public doit maintenant jouer un rôle d'assurance et amortir les effets dévastateurs de chocs incontrôlés. D'aucuns rétorqueront : que faire si les taux d'intérêt augmentent ? Cette question est légitime. Une hausse rapide des taux souverains pourrait déclencher une spirale auto-entretenu de hausse de la charge des intérêts qui dégraderait le déficit et la dette. Mais aujourd'hui, ce risque est négligeable en France comme dans la majorité des économies avancées. (...) Pour des raisons d'efficacité, il est nécessaire de réduire le poids des mécanismes de marché dans la fixation des taux d'intérêt souverains. La banque centrale doit pouvoir jouer librement son rôle de prêteur en dernier ressort. Modifier la réglementation financière permettrait d'orienter l'épargne privée vers des projets utiles et à risque maîtrisé. La dette publique n'est pas un problème, mais un pilier de la solution. Offrir un niveau abondant de titres publics dans la situation actuelle relève donc tout simplement de la bonne gestion ».

En avril 2018, Emmanuel Macron a dit : « Vous savez, il n'y a pas d'argent magique. Un pays qui va vers les 100% de dette publique (...) ce sont vos enfants qui paieront ». On ne dira jamais assez en quoi est fautive cette idéologie de la gestion étatique « en bon père de famille » ; de plus, le « quoi qu'il en coûte » qu'il a également proclamé pour empêcher la crise actuelle de devenir une totale catastrophe donne au propos précédent un goût bizarre. En tous les cas, les plans d'urgence et de relance montrent d'une certaine façon que la discipline budgétaire à laquelle les pouvoirs publics nous ont constamment astreints est du domaine du dogme. D'ailleurs, P. Moscovici, le tout nouveau Président de la Cour des Comptes, reconnaît qu'une dette à 120% n'est « pas en soi une catastrophe ». Le professeur d'économie Philippe Martin, actuellement Président délégué du Conseil d'analyse économique, organisme indépendant placé auprès du Premier ministre, considère qu'« il faut accepter qu'on vive pendant longtemps avec une dette élevée. Entre le risque économique, qu'on ne soutienne pas suffisamment l'outil industriel français et l'emploi, et le risque budgétaire, d'une hausse forte de la dette, le second est nettement moins important que le premier ».

L'après-crise

Des prévisions prudentes

Prévision Coface de l'évolution du PIB
(pays sélectionnés, moyenne annuelle, %)



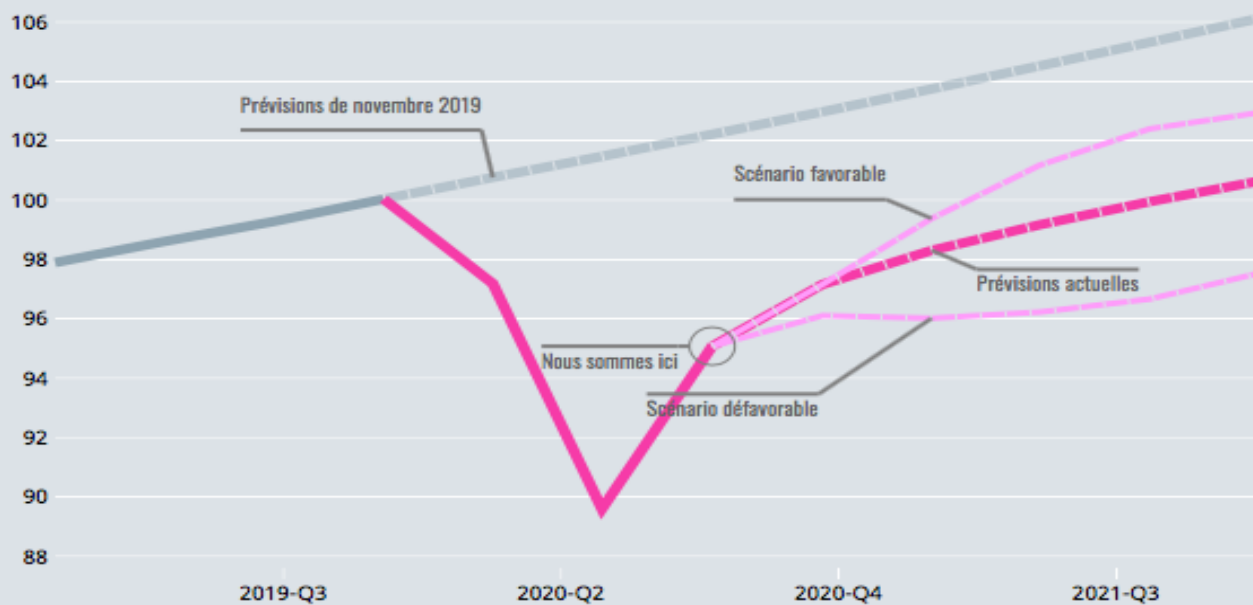
Source : FMI, Autorités nationales, Coface

Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2020

PIB mondial, indice 2019-Q4=100

[Voir l'animation](#)

Comparer avec les prévisions de juin : ☐

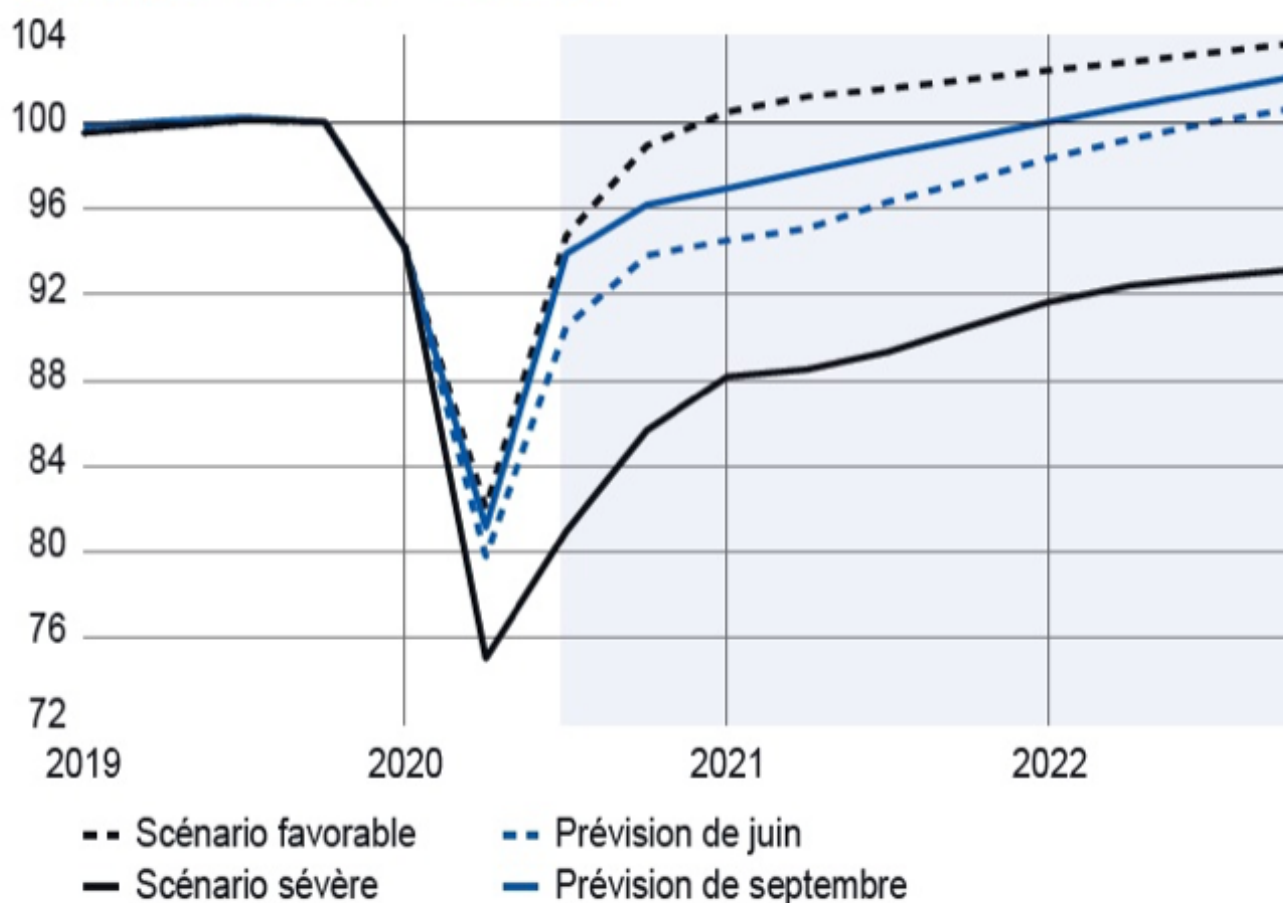


Sources: OCDE (2020), "Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2020", Perspectives économiques de l'OCDE :

Pour la France,

Graphique 5 : Niveau du PIB dans les scénarios favorable et sévère

(Niveau, base 100 = T4 2019)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2020 et projections Banque de France

Pour les chercheurs de l'équipe économique de Natixis, l'économie mondiale à long terme sera caractérisée (Flash Economie du 22 septembre 2020) :

- par une croissance potentielle nettement plus faible qu'aujourd'hui, avec la faiblesse des gains de productivité et le vieillissement démographique ;
- par l'affaiblissement des échanges commerciaux ;
- par le retour de l'inflation (avec le vieillissement, un partage des revenus plus favorable aux salariés, le coût de la transition énergétique, le retour à des chaînes de valeur régionales) ;
- par des taux d'intérêt réels négatifs, avec le retour de l'inflation et une politique monétaire restant expansionniste pour assurer la solvabilité des emprunteurs au taux d'endettement élevé ;
- par des bulles sur les prix des actifs dues aux taux d'intérêt réels à long terme négatifs, ces bulles étant durables parce qu'arrêtées par le niveau finalement trop élevé des prix des actifs par rapport au revenu mais pas par la hausse des taux d'intérêt.

Sur des sujets habituels, les réflexions évoluent

L'après-crise va offrir l'opportunité d'interroger de nombreuses thématiques sur la croissance économique, sur son contenu et ses modalités. La crise va donner plus de chances qu'auparavant à ceux qui militent pour une croissance durable et inclusive d'être entendus. Un défi important sera de retrouver, en adoptant ces nouveaux objectifs, un niveau d'activité similaire à celui d'avant-crise pour qu'il n'y ait

pas creusement insoutenable du chômage et réduction drastique de la prospérité. Mais il faut savoir d'abord que de manière générale les récessions ont un effet d'hystérésis parce qu'elles détruisent du capital productif, du capital humain et qu'elles augmentent l'aversion au risque, ensuite que dans la zone euro les crises précédentes ont toutes connu des « récédives » parce que la politique budgétaire s'est trop vite resserrée et enfin que les récessions sont supportées différemment selon les pays entre l'État, les entreprises et les ménages. La récession liée au Covid-19 est partout essentiellement supportée par l'État, les jeunes et les moins qualifiés.

Ce niveau d'activité peut être apprécié de trois façons complémentaires, comme le PIB lui-même en tant que « vieil » indicateur de la création de richesses :

- sous l'angle de la production : de biens et services de consommation finale, de biens et services de consommation intermédiaire et de biens d'investissement. De ce point de vue, la crise actuelle révèle en particulier l'insuffisance criante de nos infrastructures dans plusieurs domaines, à commencer par le secteur sanitaire ainsi que les problèmes de dépendance de notre économie nationale vis-à-vis de l'extérieur, d'où les questions de relocalisation et de défense de nos entreprises considérées comme stratégiques contre les attaques éventuelles par des investisseurs étrangers ;
- sous l'angle des revenus : les inégalités déjà tant décriées avant la crise (d'où le mouvement des gilets jaunes et les réactions contre les réformes des retraites et de l'assurance-chômage) vont être au cœur des nouvelles répartition primaire et secondaire de la valeur ajoutée ; la question d'un revenu de base va redevenir d'une brûlante actualité ;
- sous l'angle des dépenses : comme le soutient le keynésianisme, c'est la demande qui suscite l'offre, beaucoup plus que l'offre ne crée la demande. La demande a une dimension essentiellement intérieure avec d'une part la demande privée (demande de consommation des ménages et demande de biens d'investissement des entreprises) et d'autre part la demande des administrations publiques. En période de crise, c'est à la demande publique de jouer le rôle de « starter ». La demande a aussi une dimension extérieure qui est a priori difficilement maîtrisable puisque nos exportations dépendent de l'activité de nos partenaires commerciaux, mais en réalité elle est aussi largement fonction de notre compétitivité, de notre positionnement en termes de produits et de régions géographiques.

Dans son « Adresse aux Français » du 14 juin, le Président Macron reconnaît que « l'organisation de l'État et de notre action doit profondément changer. Tout ne peut pas être décidé si souvent à Paris.

Face à l'épidémie, les citoyens, les entreprises, les syndicats, les associations, les collectivités locales, les agents de l'État dans les territoires ont su faire preuve d'ingéniosité, d'efficacité, de solidarité. Faisons-leur davantage confiance. Libérons la créativité et l'énergie du terrain ».

Ce passage exprime selon moi une petite révolution dans les conceptions d'E. Macron sur l'organisation politique de la France. Lui, au départ très « jupitérien », défendant plutôt une vue centralisée et verticale du pouvoir, semble prêt, à partir des leçons à tirer de la crise sanitaire-économique, à mettre un peu de « girondinisme » dans son « jacobinisme » originel ; à condition de ne pas confondre décentralisation et déconcentration. Cela serait dans doute très profitable à la France, non seulement pour l'amélioration de son fonctionnement administrativo-technocratique et pour que notre démocratie soit plus vivante, mais aussi pour que notre pays soit mieux préparé à l'évolution fédéraliste que pourrait prendre la relance européenne. Poussée à l'extrême, la régionalisation pourrait avoir pour conséquence de poser la question fédérative non pas en termes de « fédération de nations » mais en termes de « fédération de régions ».

Des réflexions plus fondamentales pour demain

Dans Le Monde du 6 mai, Muhammad Yunus, économiste et prix Nobel de la Paix en 2006, écrira un grand article avec pour titre : « La crise due au coronavirus nous offre la possibilité de tout reprendre de zéro ». On y lit notamment : « (...) La pandémie a brutalement changé la donne. Elle ouvre des horizons formidables et jusque-là insoupçonnés. Nous pouvons prendre toutes les directions. Quelle incroyable liberté de choix ! Avant de la relancer, nous devons d'abord nous mettre d'accord sur l'économie à laquelle nous aspirons. Nous devons avant tout convenir que l'économie n'est qu'un moyen, celui

d'atteindre des objectifs que nous nous fixons. (...) Dès lors que cet outil, l'économie, ne nous conduit pas là où nous souhaitons aller, c'est qu'il y a quelque chose dans le matériel, ou dans le logiciel, qui fonctionne mal. Nous devons alors y remédier et réparer l'outil. (...) C'est la grande nouvelle de cette période : la crise due au coronavirus nous ouvre des horizons pour ainsi dire illimités pour tout reprendre de zéro. La possibilité de faire table rase pour concevoir matériel et logiciel, à neuf.

Une décision mondiale, unanime mais simple, serait d'une aide immense : il faut la consigne claire que nous ne voulons pas reprendre là où nous nous sommes arrêtés. Non, nous ne retournerons pas dans la même ornière au nom de la relance économique. D'ailleurs, nous ne devons pas même parler de plan de "relance". Pour que l'objectif soit clair, nous devons parler de plan de "reconstruction". Les entreprises seront au cœur de ce programme. La reconstruction pour l'après-coronavirus doit partir de ce principe fondateur : la conscience sociale et environnementale comme pilier central de toutes les décisions. Les États doivent faire en sorte que pas un seul dollar n'aille à des entités ou projets qui n'œuvrent pas, avant toute chose, à l'intérêt social et écologique de la société. (...) ».

Le propos de M. Yunus nous amène à nous rappeler la double origine étymologique du mot « crise ». Au moyen-âge, le mot crise vise le moment paroxystique d'une maladie, et en grec, la crise signifie la nécessité de discerner et de décider. On retrouve en chinois ce double aspect puisque le mot crise comporte deux caractères dont le premier signifie danger et le second opportunité, l'ordre des deux n'étant pas indifférent.

On notera aussi qu'il peut arriver que pour les crises, le hasard fasse bien les choses. Je me souviens que le Premier rapport du Club de Rome (« The Limits To Growth », appelé aussi « rapport Meadows ») est paru en 1972, à une époque où étaient de plus en plus dénoncés les dangers que portait en elle la forte croissance des Trente Glorieuses, et le hasard a voulu que l'année suivante le 1^{er} choc pétrolier mette un coup d'arrêt à cette croissance. Le désordre international venait lui aussi de s'installer avec la décision en août 1971 de supprimer la convertibilité du dollar, décision qui sera prolongée par celle de laisser flotter les monnaies, ce qui a mis à bas les deux piliers fondant le système de Bretton Woods. Puis en 1979 un second choc pétrolier a fini de casser la dynamique du capitalisme et du keynésianisme. Ce que préconisait le rapport du Club de Rome, la crise d'alors l'a en quelque sorte réalisé ! Aujourd'hui, la crise sanitaire-économique, dont la gravité est souvent comparée à celle de la crise de 1929, intervient au moment même où les excès catastrophiques du capitalisme financiarisé et mondialisé sont dénoncés avec de plus en plus de force. Ce que les « décroissantistes » veulent depuis le milieu des années 1990, le Covid-19 l'a fait ! La crise actuelle éclate à un moment où l'accélération (économique, technique, du changement social et du rythme de vie) devient synonyme d'aliénation pour reprendre l'analyse du sociologue et philosophe allemand Hartmut Rosa. En effet, pour lui, les processus d'accélération propres à la modernité, engendrent de graves formes d'« aliénation relatives au temps et à l'espace, aux choses et aux actions, à soi et aux autres ». Et il a fait paraître un nouveau livre en janvier 2020 : « Rendre le monde indisponible », que les éditions La Découverte présentent de la manière suivante : « Dominer le monde, exploiter ses ressources, en planifier le cours... Le projet culturel de notre modernité semble parvenu à son point d'aboutissement : la science, la technique, l'économie, l'organisation sociale et politique ont rendu les êtres et les choses disponibles de manière permanente et illimitée. Mais alors que toutes les expériences et les richesses potentielles de l'existence gisent à notre portée, elles se dérobent soudain à nous. Le monde se referme mystérieusement ; il devient illisible et muet. Le désastre écologique montre que la conquête de notre environnement façonne un milieu hostile. Le surgissement de crises erratiques révèle l'inanité d'une volonté de contrôle débouchant sur un chaos généralisé. Et, à mesure que les promesses d'épanouissement se muent en injonctions de réussite et nos désirs en cycles infinis de frustrations, la maîtrise de nos propres vies nous échappe. S'il en est ainsi, suggère Hartmut Rosa, c'est que le fait de disposer à notre guise de la nature, des personnes et de la beauté qui nous entourent nous prive de toute résonance avec elles. Telle est la contradiction fondamentale dans laquelle nous nous débattons. Pour la résoudre, cet essai ne nous engage pas à nous réfugier dans une posture contemplative, mais à réinventer notre relation au monde ».

Bref, profitons de la crise actuelle pour reconstruire notre monde et faisons-en sorte que la dystopie ambiante depuis quelque temps soit balayée par une utopie radieuse. À voir si celle-ci doit ressembler à la « collapsologie heureuse » et/ou nous renvoyer au « cantique de l'apocalypse joyeuse » d'Arto Paasilinna. Mais il faut que, de toute façon, cette utopie radieuse se réalise sous le signe de l'éthique de la

vulnérabilité : « le cœur de l'éthique de la vulnérabilité tient à l'idée d'une responsabilité fondamentale de l'homme, liée par sa fragilité de vivant *et* par son privilège de connaissance qui l'ouvre à la complexité du réel, à la dimension éthique de son rapport à l'autre, à tout autre et au devoir être de son droit. (...) La notion de considération clôt la présentation de l'éthique de la vulnérabilité. Elle en est pour ainsi dire le condensé et s'ajuste au concept principal de l'éthique de la vulnérabilité qui est le concept de responsabilité. (...) C'est la considération qui permet de revenir sur une des spécificités de l'éthique de vulnérabilité, à savoir l'idée selon laquelle c'est en partant de l'homme lui-même et du sujet que l'on peut espérer répondre aux défis de l'écologie et penser un autre modèle de développement, une autre éthique, une autre politique, une autre démocratie. La considération est l'attitude qui nous rend disponibles à la responsabilité ». (Corine Pelluchon, « Éléments pour une éthique de la vulnérabilité. Les hommes, les animaux, la nature. » ; Éditions du Cerf, septembre 2011). On trouve des approches similaires à celle de Corinne Pelluchon chez d'autres philosophes. Citons par exemple Baptiste Morizot avec son dernier ouvrage, « Manières d'être vivant » (Actes Sud, février 2020).

Une dernière réflexion personnelle : la crise sanitaire-économique peut préfigurer le désastre, qui serait d'ailleurs sans doute bien pire, que pourrait entraîner la crise écologique annoncée si on continue de mener la « politique de l'autruche ». De ce point de vue, le covid-19 est un « lanceur d'alerte ». Un lanceur d'alerte dans la mesure où la crise sanitaire-économique nous fait prendre vraiment conscience des vulnérabilités et des dysfonctionnements de notre monde et de notre système économique et, pour ce qui concerne l'Europe, de l'état chaotique dans lequel elle se trouve. Comme le dit Marc Touati, « la zone euro se trouve exactement en ce moment à l'intersection de deux maximes : celle de Nietzsche considérant que "tout ce qui ne tue pas nous rend plus fort", et celle, populaire, selon laquelle "à trop tirer sur la corde, elle finit par casser". Le Covid-19 peut donc être une chance, une révélation bienfaitrice pour les peuples européens et pour leurs dirigeants : « à quelque chose malheur est bon ». Il faut donc que le « plan de reconstruction » dont parle M. Yunus intègre absolument, en la privilégiant, la lutte contre le réchauffement climatique et que les contraintes de la finance et du court-termisme n'aboutissent pas une fois de plus à reporter à plus tard cet enjeu vital pour la planète et pour l'humanité, car il sera alors vraiment beaucoup trop tard. Il faut que l'avenir donne tort à la fois à ceux qui rêvent que l'on revienne comme avant et à ceux qui craignent que l'après soit pire que l'avant.

Cette réflexion personnelle trouve un écho dans l'article écrit dans Le Monde du 15 mai par le philosophe Jean-Claude Monod. On y lit notamment : « (...) l'expérience dont nous sortons peut n'être pas perçue exclusivement comme un "mal", sous deux aspects : d'une part, un certain "retour du politique" et, d'autre part, une mise en question de l'inéluctabilité d'un mode de développement socialement et écologiquement destructeur. (...) Si le retour du politique peut apparaître comme une réaffirmation de la puissance publique après une longue période de dépolitisation favorable au capitalisme financier, il peut prendre deux voies divergentes : celle, souhaitable, d'une relégitimation "keynésienne" de l'État social et employeur après des décennies d'austérité et de culpabilisation néolibérale, ou celle, redoutable, d'un État tout-puissant, débarrassé des contrôles et des contre-pouvoirs institutionnels et extra-institutionnels, du Parlement comme des mouvements sociaux. (...) La lutte contre le réchauffement climatique et contre la destruction des écosystèmes n'est jamais parvenue à mettre en question une économie industrielle orientée vers l'exploitation indéfinie des ressources sous le signe du profit ; le pseudoréalisme économique a toujours cantonné les exigences écologiques à une place subordonnée. Or, voici que l'impossible se réalise avec l'apparition de la pandémie : un ralentissement délibéré, et mondial, de la production et des échanges, une réduction drastique de la production industrielle, du trafic aérien et routier, et, avec eux, de la pollution, de la décimation des espèces animales, etc. Une politique écologique mondiale passe ainsi du rang d'objectif inatteignable à celui de réalité instantanée et involontaire. Là encore, ce "bien" se colore des sombres teintes de la crise économique, des faillites en cascade, du chômage ; le spectre d'un appauvrissement massif des populations rappelle qu'il reste essentiel de trouver une articulation entre exigences écologiques de reconversion des industries et bien-être social. Mais un réservoir de scénarios et de réflexions existe, dont le "Green New Deal" pourrait être la bannière. (...) ». La fin de cette citation montre que l'expression de « transition écologique » est particulièrement bienvenue dans la mesure où une révolution industrielle qui chercherait à substituer trop vite et trop radicalement des activités « écologiques » et des énergies renouvelables aux activités industrielles et énergies actuelles, parce que trop carbonnées et destructrices de l'environnement, désorganiserait

complètement le système économique et social, ce qui aboutirait à une crise très profonde et durable ; surtout si cette révolution industrielle n'est pas menée à l'échelle de l'économie mondiale. Par ailleurs, on ne sait pas si les nouveaux investissements que nécessitera la « transition écologique » permettront une hausse de la productivité à un moment où celle-ci est négativement affectée par les investissements de l'« ancienne économie » qui s'avèrent à la fois de plus en plus rapidement obsolètes et de moins en moins efficaces (la numérisation et la robotisation désorganisent souvent les entreprises). Et le paradoxe pourrait être que seule la dimension financière du capitalisme actuel, dominé par la logique actionnariale, si critiquable, pourrait subsister au cataclysme. Ne serait-ce d'ailleurs pas, finalement, un moindre mal ? Car, à la crise sanitaire, à la crise économique et à la crise écologique pourrait s'ajouter une crise financière d'une gravité exceptionnelle : l'accumulation d'endettements privés importants, la création monétaire débridée à laquelle les banques centrales sont contraintes pour jouer leur rôle d'assureur en dernier ressort de la solvabilité des États et l'explosion des dettes des États qui doivent jouer leur propre rôle d'assureur en dernier ressort de leurs forces économiques nationales sont autant de risques pour la stabilité financière générale. Il y a déjà rabougrissement de l'économie de marché dans notre monde actuel ; et si le capitalisme lui-même devait imploser, comment pourraient survivre alors nos démocraties ?

Dans l'édition qui vient de paraître « L'économie mondiale 2021 », à La Découverte, Michel Aglietta et Étienne Espagne demandent un « Green New Deal global » car ils sont persuadés que crise sanitaire et crise écologique sont intimement liées :

« (...) Les flambées épidémiques ne sont pas nouvelles, ni même forcément plus nombreuses, mais leur nature a changé. Les maladies infectieuses ayant émergé dans la seconde moitié du XX^e siècle ont été identifiées comme étant largement liées au monde animal : jusqu'à 60 % de ces maladies étaient en effet des zoonoses, c'est-à-dire des maladies transmises habituellement entre animaux et humains, dont près des trois quarts étaient dues à la faune sauvage. (...) »

Le second aspect de cette crise est la rapidité avec laquelle elle aura traversé la planète, devenant en deux mois seulement une pandémie mondiale. La densification des populations humaines et l'accélération des échanges sont, en effet, caractéristiques de la dernière mondialisation. Plus de la moitié de la population mondiale vit en ville. Cette proportion pourrait passer à 70 % en 2050, alors que 90 % de la croissance urbaine mondiale a lieu en Asie et en Afrique. (...) Ajoutées à une accélération de la circulation des personnes, animaux et produits, les opportunités de diffusion des maladies émergentes, liées à ce grand déménagement du monde, sont immenses. Conséquence inévitable de ces externalités négatives de la concentration spatiale extrême des activités économiques et de la mobilité des personnes et des biens, l'intensité de la pollution dans les mégapoles est très importante, et parfois même mortellement dangereuse. Dans le cas du coronavirus, cette pollution intense a pu créer des conditions de comorbidité pour les citoyens.

Les deux phénomènes (la crise sanitaire et la crise écologique) s'opposent néanmoins dans leur rapport au temps. Le virus est brutal, s'attaque à tous, même s'il révèle et accroît certaines inégalités, et il est temporaire alors que les perturbations climatiques qui nous attendent sont de très longue durée. Cette brutalité de l'arrivée du virus rend possible la mise en place de « stratégies politiques du choc », pour le pire ou le meilleur. Au contraire, l'urgence climatique, mise en avant avec force par les experts du climat, n'est reconnue par les responsables politiques que dans des paroles publiques, avec très peu d'effets sur leurs orientations politiques. Le relais vis-à-vis de la population (et inversement de la population aux responsables politiques) se fait de manière encore trop marginale ou en portant sur des sujets indirects comme les accès au réseau est au transport. La pandémie du coronavirus et le changement climatique font pourtant partie d'une même réalité objective, un dérèglement général de nos rapports à la nature. C'est par la mise en évidence de cette cause commune que des solutions de sortie de la crise du Covid-19 pourraient participer de la mise en œuvre d'une véritable écologie politique. (...) ».

En guise de conclusion :
la crise du coronavirus crée une crise
non seulement chez les scientifiques de la médecine
mais aussi chez les scientifiques de l'économie :

Les querelles entre experts sont nécessaires au progrès de la science.

Alors que dans le domaine médical on assiste à un violent débat entre experts à propos de l'hydroxychloroquine, deux économistes réputés livrent des analyses complètement différentes de la situation. Dans le monde du 28 mars on trouve deux articles écrits par deux économistes français, d'un côté Robert Boyer, tenant de l'école hétérodoxe de la régulation, et de l'autre Pascal Salin, tenant de l'école orthodoxe néoclassique.

Conformément au dogme de l'école classique de base, Pascal Salin considère d'une part que c'est la loi de Say (« l'offre crée sa propre demande ») qui gouverne le monde économique, même en ce moment, et que les politiques de relance de la demande actuellement mises en place à coup de milliards d'euros et de dollars sont vouées à l'échec, et d'autre part qu'il convient d'attendre « le moment où l'on pourra retrouver les situations antérieures » !

Le titre de l'article de Robert Boyer, « L'épidémie adresse un redoutable avertissement aux économistes » révèle d'emblée le souci d'ouvrir un débat à la fois épistémologique et pragmatique : « Cette crise inédite adresse un redoutable avertissement aux économistes, qui, dans leur ensemble, ont été aveuglés par les hypothèses de base de leur discipline ». R. Boyer vise en cela à la fois les macroéconomistes, qui raisonnent trop facilement sur « la base de modèles réputés invariants et universels, structurellement stables, seulement perturbés par des chocs venus d'ailleurs », et les microéconomistes qui vouent un véritable culte aux marchés alors que « la déréglementation de tous les marchés, y compris financiers, a entretenu deux illusions », le rôle équilibrant des variations de prix relatifs et la résilience face aux chocs exogènes que permettrait la flexibilité de la finance. Ensuite, R. Boyer rappelle trois fondamentaux de la logique keynésienne. Le premier correspond au théorème de Tinbergen (avoir autant d'instruments de politique économique que d'objectifs poursuivis) et R. Boyer considère qu'on privilégie excessivement la politique de la BCE au détriment de la politique budgétaire et fiscale. Le second amène R. Boyer à rappeler qu'il ne faut négliger aucune des fonctions étatiques d'allocation des ressources, de redistribution des revenus et de régulation macroéconomique, surtout à l'heure actuelle. Le troisième est le rôle, crucial aujourd'hui, que joue l'incertitude radicale en économie.

Ces deux articles montrent la dose de dissensus qu'il peut y avoir entre les économistes.

C'est également vrai quand, lorsqu'ils se demandent si la crise du Covid va succéder une période de croissance soutenue ou pas, P. Artus et O. Pastré opposent les économistes optimistes qui croient en un sursaut schumpétérien et au passage à un capitalisme numérique et ceux, pessimistes, qui pensent au contraire que la croissance potentielle va se réduire encore parce que la désindustrialisation va se poursuivre et que, par conséquent, la productivité va continuer à baisser et les entreprises zombies à se multiplier.

En médecine, on a tout autant de « dispute » entre spécialistes. Et dans l'une comme dans l'autre de ces sciences, comme il s'agit bel et bien d'experts, leurs avis sont différents mais ne s'excluent pas forcément mutuellement. Par exemple, il se pourrait que l'hydroxychloroquine soit efficace au début des symptômes mais qu'elle ne le soit plus quand la maladie est déjà à un stade avancé. De même, Keynes avait raison de dire que, comme « à long terme nous serons tous morts », on ne peut pas attendre, fatalistes et résignés, que le processus d'« équilibration » des marchés ait abouti ; dès que possible, il faut porter remède aux conséquences désastreuses de la situation de crise, et c'est à l'État d'intervenir pour mener les politiques correctrices, en particulier en soutenant la demande par des plans de relance budgétaires ; et les Classiques n'ont pas tort non plus en montrant l'importance des politiques de l'offre et le rôle indéniable des marchés dans l'allocation efficace des ressources et la répartition des revenus.

Ajoutons que la crise actuelle apporte également des démentis à un certain nombre de dogmes en management des entreprises comme par exemple la gestion à flux tendus : le principe du « juste-à-temps » (JAT) fait partie de la sacro-sainte règle des « 5 zéros » (0 panne, 0 délai, 0 papier, 0 stock et 0

défaut) et s'explique par le fait que les PME japonaises ont dû, à l'occasion des efforts à faire pour reconstruire l'économie du Japon, adopter une gestion de leurs stocks particulièrement économe, ce qui expliquera la « mode » du toyotisme à partir des années 1960 quand la méthode s'est étendue aux grandes entreprises, à commencer par Toyota.

Car, en sciences de gestion comme en sciences économiques et également dans les autres sciences pourtant dites « dures », les recherches suivent souvent des « modes » qui peuvent brider leurs progrès et/ou les amener à des conceptions ostracisantes (j'ai été très heureux d'entendre le Professeur Didier Raoult, lors de l'entretien qu'il a accordé le 1^{er} avril à Radio Classique, insister lui aussi sur l'importance des effets de mode dans les recherches scientifiques). De ce point de vue, heureusement que les modes passent : de même que le taylorisme en son temps, le toyotisme a été fortement critiqué pour être progressivement dépassé et amendé par de nouvelles modes. Une grande qualité pour tout « expert » et pour tout scientifique est l'humilité, en ce sens qu'il doit toujours se donner à lui-même des leçons de remise en cause, de doute, car, comme l'a écrit Nietzsche, « ce n'est pas le doute qui rend fou, c'est la certitude ». Au-delà des effets de mode, les sciences progressent, me semble-t-il, sous l'impulsion des hétérodoxies, quand les conceptions hétérodoxes sont récupérées par la théorie « mainstream », en la bousculant, autrement dit quand elles transforment le paradigme jusque-là dominant.

L'historien Joel Mokyr, professeur à l'université de Princeton, prix Balzan pour l'histoire économique en 2015, a publié chez Gallimard en février 2020 un livre consacré à « La culture de la croissance ; les origines de l'économie moderne », dans lequel on lit : « l'irrévérence est une clé du progrès ». Et Jean-Luc Godard a dit un jour : « c'est la marge qui tient la page ». La crise actuelle va peut-être renforcer la marge pour que la page puisse contenir un nouveau chapitre.

Tout cela donne des arguments de défense des philosophes sceptiques face aux critiques acerbes du cartésianisme. Dans un article consacré au scepticisme, écrit en 2006 par Sylvia Giocanti, je lis : « non seulement le scepticisme est toujours confronté à une position orthodoxe qui n'est pas la sienne, mais encore il se définit à partir de la contestation de cette orthodoxie ». Dans un livre récent, le regretté André Pessel écrit même que « le scepticisme fait bouger les lignes, il brouille les pistes » ; autrement dit, le scepticisme est subversif ; et en cela, le scepticisme est très porteur de progrès scientifique.

Les « lois économiques » remises en cause par la crise actuelle

1^{ère} loi : la dette publique empêche la croissance

2^{ème} loi : l'inflation est forcément d'essence monétaire

3^{ème} loi : les taux d'intérêt ne peuvent pas être négatifs

4^{ème} loi : le libre-échange n'a que du bon

5^{ème} loi : l'épargne des ménages est indispensable aux entreprises

6^{ème} loi : la Bourse finance les entreprises

7^{ème} loi : le chômage pousse les salaires à la hausse

8^{ème} loi : la relation inverse entre chômage et inflation (loi de Phillips)

9^{ème} loi : augmenter le SMIC crée du chômage

10^{ème} loi : la BC doit assurer la lutte contre l'inflation : et le chômage ?

11^{ème} loi : la dévaluation est bonne pour la croissance

12^{ème} loi : les ménages épargnent, les entreprises investissent

13^{ème} loi : le marché se régule spontanément

TABLE DES MATIÈRES

Crise actuelle et crises passées	2
La situation avant la crise :	5
Les conséquences de la crise	9
Les plans pour lutter contre la crise	13
La crise et les pouvoirs publics	20
La crise sanitaire-économique	27
et la désindustrialisation de l'économie nationale	27
Désindustrialisation et monnaie unique	27
Démondialisation ou autre mondialisation ?	28
La crise sanitaire-économique et la crise du capitalisme	34
La crise sanitaire-économique et la crise de l'euro	36
Les crises font avancer l'Europe	36
La crise est-elle une chance pour l'euro ?	40
Le problème particulier mais crucial du traitement des dettes publiques	43
L'après-crise	48
Des prévisions prudentes	48
Sur des sujets habituels, les réflexions évoluent	50
Des réflexions plus fondamentales pour demain	51
En guise de conclusion :	55
la crise du coronavirus crée une crise	55
non seulement chez les scientifiques de la médecine	55
mais aussi chez les scientifiques de l'économie :	55
Les querelles entre experts sont nécessaires au progrès de la science.	55
Les « lois économiques » remises en cause par la crise actuelle	56
TABLE DES MATIÈRES	57